

**RÉPUBLIQUE DE GUINÉE**  
**Travail-Justice-Solidarité**



Ministère de  
l'Agriculture

Ministère de l'Elevage  
et des Productions  
Animales

Ministère de la Pêche,  
de l'Aquaculture et de  
l'Economie Maritime

Ministère de  
l'Environnement et  
des Eaux et Forêts

**Plan National d'Investissement Agricole  
et de Sécurité Alimentaire et  
Nutritionnelle**

**PNIASAN 2018 - 2025**



Version finale  
31 janvier 2018





## TABLE DES MATIERES

<b>LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS</b>	<b>V</b>
<b>RESUME EXECUTIF</b>	<b>VII</b>
<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>13</b>
1.1. LA VISION GUINÉE 2040 ET LE PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	13
1.2. LE PROGRAMME DÉTAILLÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AFRICAINE (PDDAA), LA DÉCLARATION DE MALABO ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)	14
1.3. LE PROCESSUS DE FORMULATION DU PNIASAN EN GUINÉE	15
<b>2. PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (PNDA)</b>	<b>18</b>
2.1. BILAN DU PNIASAN DE PREMIÈRE GÉNÉRATION ET SITUATION DU SECTEUR AGRICOLE	18
2.1.1. <i>Investissement agricole, croissance et réduction de la pauvreté</i>	18
2.1.2. <i>Croissance inclusive et développement des chaînes de valeur</i>	18
2.1.3. <i>Commerce régional intra-africain</i>	19
2.1.4. <i>Genre en agriculture</i>	20
2.1.5. <i>Nutrition et sécurité alimentaire</i>	20
2.1.6. <i>Agriculture intelligente face au climat</i>	21
2.1.7. <i>Responsabilité mutuelle et arrangement institutionnel</i>	21
2.2. LA VISION DE LA PNDA	22
2.3. LES OBJECTIFS DE LA PNDA	22
2.4. LES AXES STRATÉGIQUES DE LA PNDA	23
<b>3. PRESENTATION DU PNIASAN 2018 - 2025</b>	<b>24</b>
3.1. FONCTIONS ET CHAMPS COUVERTS PAR LE PNIASAN	24
3.2. PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE POUR LA PÉRIODE 2018-2025	25
<i>Domaines d'investissement prioritaires du PASANDAD</i>	25
<i>Productivité et production des filières Agricoles aux horizons 2020 et 2025</i>	26
<i>Appuis aux Exploitations Agricoles Familiales et au secteur privé</i>	28
<i>Pôles de Développement Agricole et territorialisation de la PNDA</i>	28
3.3. PRESENTATION DETAILLEE DU PNIASAN 2018-2025	30
<i>PROGRAMME 1 : Accroissement de la productivité des principales spéculations Agricoles</i>	30
<i>PROGRAMME 2 : Amélioration de l'accès aux marchés porteurs et de la structuration des chaînes de valeurs des principales filières Agricoles</i>	37
<i>PROGRAMME 3 : Renforcement de la résilience du secteur Agricole et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables</i>	42
<i>PROGRAMME 4 : Développement du capital humain et promotion des jeunes et des femmes dans le secteur Agricole</i>	46
<i>PROGRAMME 5 : Amélioration de la gouvernance et soutien au secteur Agricole</i>	48
<b>4. EVALUATION DES COUTS ET DES BESOINS ADDITIONNELS DE FINANCEMENT DU PNIASAN</b>	<b>52</b>
4.1. ESTIMATION DES COUTS DE MISE EN ŒUVRE DU PNIASAN	52
4.2. INTEGRATION DES FINANCEMENTS EN COURS ET EN PERSPECTIVE	54



## Une Guinée Agricole émergente

<i>Répartition et projection du financement intérieur de l'Etat</i>	55
<i>Estimation des financements extérieurs des projets et programmes en cours</i>	56
4.3. EVALUATION DES BESOINS EN FINANCEMENTS ADDITIONNELS (GAPS)	57
4.4. STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES	58
<b>5. IMPACTS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX</b>	<b>59</b>
5.1. IMPACT SUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE	59
5.2. IMPACT SUR L'ERADICATION DE LA FAIM	59
5.3. IMPACT SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET LES REVENUS	60
5.4. IMPACT SUR L'EMPLOI	60
5.5. ESTIMATION DES PRODUCTIONS GENEREES	61
<i>Estimation des valeurs brutes cumulées des productions végétales</i>	61
<i>Estimation des valeurs brutes cumulées des productions animales</i>	62
<i>Estimation des valeurs brutes cumulées des productions halieutiques</i>	63
<i>Estimation des valeurs brutes cumulées de l'ensemble des productions Agricoles</i>	63
5.6. IMPACTS SUR LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE	64
<i>Couverture des besoins des populations en denrées alimentaires d'origine végétale</i>	64
<i>Couverture des besoins des populations en denrées alimentaires d'origine animale</i>	65
<i>Couverture des besoins des populations en denrées alimentaires d'origine halieutique</i>	66
5.7. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	66
5.8. IMPACTS SOCIAUX	67
5.9. RISQUES, MENACES ET MESURES D'ATTENUATION	67
<b>6. OPERATIONALISATION DU PNIASAN ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE</b>	<b>69</b>
6.1. PROGRAMME ACCELERE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE (PASANDAD)	70
6.2. AUTRES PROJETS AGRICOLES EN COURS ET EN PERSPECTIVE	70
6.3. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PAR LE SECTEUR PRIVE	71
6.4. MISE EN ŒUVRE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT PAR L'ÉTAT	72
6.5. ROLE DES COLLECTIVITES LOCALES	72
<b>7. DISPOSITIF D'ORIENTATION, DE PILOTAGE ET DE SUIVI EVALUATION</b>	<b>73</b>
7.1. CADRE INSTITUTIONNEL D'ORIENTATION ET DE PILOTAGE DU PNIASAN	73
7.2. DISPOSITIF DE SUIVI ÉVALUATIONS GLOBAL AXÉ VERS LES RÉSULTATS (SEGAR)	75
<i>Les acteurs du SEGAR</i>	76
<i>Le Cadre de Résultats du PNIASAN</i>	77
<b>8. ANNEXES</b>	<b>87</b>
8.1. COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE DE LA FORMULATION DE LA PNDA ET DU PNIASAN	87
8.2. COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL DE LA FORMULATION DE LA PNDA ET DU PNIASAN	87
8.3. COÛTS DÉTAILLÉS DU PNIASAN	90



## LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Etapes de la formulation de la PNDA et du PNIASAN</i>	16
<i>TABLEAU 2 : STRUCTURE DU PNIASAN DE LA GUINEE</i>	24
<i>TABLEAU 3 : OBJECTIFS DE RENDEMENT ET DE PRODUCTION DES PRINCIPALES PRODUCTIONS VEGETALES</i>	26
<i>TABLEAU 4 : OBJECTIFS DE PRODUCTIVITE ET DE PRODUCTION DES PRINCIPALES PRODUCTIONS ANIMALES</i>	27
<i>TABLEAU 5 : OBJECTIFS DE PRODUCTION DES PRINCIPALES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES</i>	27
<i>TABLEAU 6 : OBJECTIFS DU SOUS-SECTEUR ENVIRONNEMENT ET FORETS</i>	28
<i>TABLEAU 7 : COUTS DE MISE EN ŒUVRE DU PNIASAN PAR CATEGORIE D'ACTEUR (EN MILLIONS DE GNF)</i>	52
<i>TABLEAU 8 : COUTS ANNUELS DE MISE EN ŒUVRE DU PNIASAN PAR ACTEUR (EN MILLIONS DE GNF)</i>	54
<i>TABLEAU 9 : PROJECTIONS DU BUDGET INTERIEUR (TITRES 2 À 5) DES MINISTÈRES DU SECTEUR AGRICOLE (EN MILLIONS DE GNF)</i>	55
<i>TABLEAU 10 : ESTIMATION DES FINANCEMENTS INTERIEURS CUMULES DES QUATRE MINISTERES SECTORIELS PAR PROGRAMME DU PNIASAN (EN MILLIONS DE GNF)</i>	55
<i>TABLEAU 11 : ESTIMATION DES RESSOURCES INTERNES ANNUELLES EN FONCTION DES TAUX D'EXECUTION BUDGETAIRE (EN MILLIONS DE GNF)</i>	56
<i>TABLEAU 12 : REPARTITION DES PROJETS DU SECTEUR AGRICOLE PAR PROGRAMME DU PNIASAN (EN MILLIONS DE GNF)</i>	56
<i>TABLEAU 13 : ESTIMATION DU BUDGET ACQUIS DES MINISTÈRES SECTORIELS PAR PROGRAMME DU PNIASAN (EN MILLIONS DE GNF)</i>	57
<i>TABLEAU 14 : ESTIMATION DES GAPS DE FINANCEMENT DES MINISTÈRES DU SECTEUR AGRICOLE (EN MILLIONS DE GNF)</i>	57
<i>TABLEAU 15 : VARIATION DE L'INCIDENCE DE LA PAUVRETE 2015-2025 (%)</i>	59
<i>TABLEAU 16 : VARIATION DU NOMBRE DE PAUVRE 2015-2025</i>	59
<i>TABLEAU 17 : VARIATION DE L'INCIDENCE DE LA FAIM 2015-2025 (%)</i>	60
<i>TABLEAU 18 : VARIATION DU NOMBRE DE PERSONNE TOUCHEE PAR LA FAIM 2015-2025</i>	60
<i>TABLEAU 19 : CROISSANCE DU PIB (ANNUEL %)</i>	60
<i>TABLEAU 20 : NIVEAU D'EMPLOI EN 2025</i>	60
<i>TABLEAU 21 : PRODUCTIONS CUMULEES ET VALEURS BRUTES DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES SUR LA PERIODE 2018-2020</i>	61
<i>TABLEAU 22 : PRODUCTIONS CUMULEES ET VALEURS BRUTES DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES SUR LA PERIODE 2021-2025</i>	61
<i>TABLEAU 23 : PRODUCTIONS CUMULEES ET VALEURS BRUTES DES PRODUCTIONS ANIMALES SUR LA PERIODE 2018-2020</i>	62
<i>TABLEAU 24 : PRODUCTIONS CUMULEES ET VALEURS BRUTES DES PRODUCTIONS ANIMALES SUR LA PERIODE 2021-2025</i>	62
<i>TABLEAU 25 : PRODUCTIONS CUMULEES ET VALEURS BRUTES DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES SUR LA PERIODE 2017-2021</i>	63
<i>TABLEAU 26 : PRODUCTIONS CUMULEES ET VALEURS BRUTES DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES SUR LA PERIODE 2021-2025</i>	63
<i>TABLEAU 27 : SYNTHESE DES PRODUCTIONS CUMULEES ET VALEURS BRUTES SUR LA PERIODE 2018-2025</i>	63
<i>TABLEAU 28 : PROJECTION DEMOGRAPHIQUE DE LA POPULATION GUINEE SUR LA PERIODE 2018-2025</i>	64
<i>TABLEAU 29 : TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS EN DENREE ALIMENTAIRES D'ORIGINE VEGETALE</i>	64
<i>TABLEAU 30: TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS( NORMES FAO, OMS) EN DENREES D'ORIGINE ANIMALE</i>	65
<i>TABLEAU 31 : TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS (NORMES FAO) EN DENREES D'ORIGINE HALIEUTIQUE</i>	66
<i>TABLEAU 32 : LISTE DES PROJETS EN COURS DE MISE EN ŒUVRE (EN MILLIONS DE GNF)</i>	70
<i>TABLEAU 33 : CADRE DE RESULTAT DU PNIASAN 2017-2021</i>	79
<i>TABLEAU 34 : MATRICE D'INDICATEURS DU PNIASAN</i>	86



## LISTE DES FIGURES

---

FIGURE 1 : ENGAGEMENTS ET OBJECTIFS FIXES PAR LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT REUNIS EN 2014 A MALABO	15
FIGURE 2 : DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE FORMULATION DE LA PNDA/PNIASAN	16
FIGURE 3 : CARTOGRAPHIE DES PÔLES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE	29
FIGURE 4 : REPARTITION DES COUTS GLOBAUX DU PNIASAN PAR CATEGORIE D'ACTEUR	53
FIGURE 5 : REPARTITION DES COUTS GLOBAUX DU PNIASAN PAR PROGRAMME	53
FIGURE 6 : REPARTITION DES COUTS ANNUELS GLOBAUX DU PNIASAN EN MILLIONS DE GNF	54
FIGURE 7 : REPARTITION DU VOLUME DE FINANCEMENT DES PROJETS PAR PROGRAMME ET PAR MINISTERE (EN %)	56
FIGURE 8 : PROPORTION DU GAP DE FINANCEMENT DU PNIASAN	58
FIGURE 9 : SCHEMA D'OPERATIONNALISATION DU PNIASAN	69
FIGURE 10 : SCHEMA DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DU PNIASAN	74
FIGURE 11 : OUTILS ET ACTEURS DU SEGAR	76

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACC	Adaptation aux Changements Climatiques
AFD	Agence Française de Développement
AGIR	Alliance Globale pour des Initiatives de Résilience
AIC	Agriculture Intelligente face au Climat
ANAMIF	Agence Nationale de la Microfinance
ANASA	Agence Nationale des Statistiques Agricoles et Alimentaires
ANPROCA	Direction Nationale de la Promotion Rurale et du Conseil Agricole
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
BP	Budget Programme
BSD	Bureau de Stratégie et de Développement
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d’Afrique de l’Ouest
CH	Cadre Harmonisé
CILSS	Comité Inter-états de lutte contre la sécheresse au Sahel
CNSAN	Conseil National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
CNOP	Comité National d’Orientation et de Pilotage
CR	Cadre de Résultats
DAF	Division des Affaires Financières
DNA	Direction Nationale de l’Agriculture
DNAAHP	Direction Nationale de l’Alimentation Animale et de l’Hydraulique Pastorale
DNB	Direction Nationale du Budget
DNGR	Direction Nationale du Génie Rural
DNPIA	Direction Nationale des productions et Industries Animales
DNSV	Direction Nationale des Services Vétérinaires
DRH	Division des Ressources Humaines
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EAF	Exploitation Agricole Familiale
ECOWAP	Politique agricole régionale de l’Afrique de l’Ouest
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FIDA	Fonds International pour le Développement de l’Agriculture
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GDT	Gestion Durable des Terres
GIE	Groupement d’Intérêt Economique
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
IRAG	Institut de Recherche Agronomique de Guinée
LORLF	Loi organique relative aux lois de finances



MA	Ministère de l'Agriculture
MEEF	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
MEPA	Ministère de l'Élevage et des Productions Animales
MPAEM	Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime
NA	Non Applicable
ND	Données Non Disponibles
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ODD	Objectif de Développement Durable
OG	Objectif Global
OIP	Organisation Inter Professionnelle
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONSPA	Office National de contrôle Sanitaire des produits de la Pêche et de l'Aquaculture
OP	Organisation Paysanne
OPE	Organisations Professionnelles d'Éleveurs
PASAG	Projet d'Appui au Secteur Agricole de la Guinée
PASANDAD	Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable
PCF	Plan de Convergence Forestier
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PIBA	Produit Intérieur Brut Agricole
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNAAFA	Programme National d'Appui aux Acteurs des Filières Agricoles
PNDA	Politique Nationale de Développement Agricole
PNDES	Plan National de Développement Économique et Social
PNIASA	Programme National d'Investissement Agricole du Bénin
PNIASAN	Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PTF	Partenaire Technique Financier
PTFM	Plate-forme Multifonctionnelle
RCSA	Revue Conjointe Annuelle du Secteur Agricole
SAP	Système d'Alerte Précoce
SEGAR	Suivi Évaluation Global Axé vers les Résultats
SGM	Secrétaire Général du Ministère
SIM	Système d'Information sur les Marchés
SIPAG	Système d'Information sur les Produits Alimentaires en Guinée
UICT	Unité Interministérielle de Coordination Technique



## RESUME EXECUTIF

---

La République de Guinée s'est dotée d'une vision Guinée 2040 qui ambitionne à l'horizon 2040, de construire un pays émergent et prospère, maître de son destin, assurant un niveau élevé de bien-être à ses populations et garantissant l'avenir des générations futures. Pour ce faire, le Pays se fixe comme finalités :

- de mieux valoriser son capital humain afin de se donner toutes les chances de progresser vers l'émergence ;
- de diversifier son économie afin de la rendre plus compétitive, créatrice d'emplois décents avec des pôles économiques, un secteur minier parfaitement intégré et un secteur privé moteur de croissance et de progrès ; et
- d'améliorer significativement sa gouvernance économique avec une administration publique performante au service du développement et de la population guinéenne.

Il s'agit de bâtir une Guinée ouverte, respectée, contribuant pleinement aux dynamiques et mutations à l'échelle sous régionale, régionale et mondiale.

La concrétisation de cette Vision doit s'appuyer sur les politiques et sur une série de plan nationaux de développement qui traduiront les finalités de la Vision pour définir d'une manière opérationnelle les objectifs quantifiés, les priorités sectorielles, les moyens matériels et financiers à mobiliser, les plans d'action et les échéanciers de mise en œuvre.

Dans cette perspective, l'Etat guinéen s'est doté d'un **Plan National de Développement Economique et Social (PNDES)** qui vise à poser les bases de la transformation structurelle de l'économie nationale afin de mettre le pays sur la croissance créatrice de richesse et d'emplois et sur la trajectoire de l'émergence.

Dans le secteur Agricole, le gouvernement a donc entrepris une revue de la **Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA)** dont le processus a mobilisé les différents groupes d'acteurs concernés autour de l'élaboration du bilan-diagnostic des politiques et de la définition de nouvelles orientations. La Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) fait l'objet d'un document spécifique qui développe

- Un bilan-diagnostic du secteur agricole en Guinée : cette partie comprend (i) un profil du secteur agricole en Guinée exposant les problèmes de développement agricole du pays, basé sur une description exhaustive et une analyse causale permettant de fixer les déterminants de la situation actuelle, (ii) les leçons tirées de la Politique Agricole mise en œuvre sur la période précédente (PNDA vision 2015) et (iii) la description de l'évolution de l'environnement international en termes d'opportunités et de menaces pour le secteur Agricole guinéen.
- Les orientations nationales de développement Agricole en Guinée pour la période 2018-2025 : cette partie décline, à partir de la Vision, les objectifs et les axes stratégiques ainsi que le Cadre général de mise en œuvre de la PNDA.

La mise en œuvre de la PNDA sera faite à travers son cadre de planification stratégique sur la période considérée (2018 – 2025), à savoir le **Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN)**.

Le PNIASAN 2018 – 2025 prend en compte les besoins, les acquis, les besoins additionnels de financement (gap) à couvrir pour **l'investissement et le fonctionnement** du secteur de l'Agriculture<sup>1</sup> durable et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle sur une période de huit ans. Le PNIASAN fédère l'ensemble des Projets et Programmes en cours et en perspective dans le secteur (Etat et Privés). Il prend

---

<sup>1</sup> Conformément à la Loi d'Orientation Agricole (LOA) le terme « Agriculture » avec A majuscule se rapporte aux sous-secteurs de l'agriculture au sens large, notamment les productions végétales, animales, halieutiques et l'environnement et l'artisanat lié au secteur primaire.

en compte les ressources intérieures de l'Etat, les financements des Partenaires Techniques et Financiers ainsi que les contributions du secteur privé et de la société civile.

Sur la période 2018 – 2020, il vise notamment à mobiliser les ressources additionnelles nécessaires la mise en œuvre effective du **Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable de la Guinée**, (PASANDAD), dans une stratégie de territorialisation du développement Agricole.

Le PNIASAN génère les Cadres des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et les Budgets-Programmes du Ministère de l'Agriculture (MA), du Ministère de l'Élevage et des Productions Animales (MEPA), du Ministère de la Pêche, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime (MPAEM) et du Ministère de l'environnement, des Eaux et des Forêts (MEEF).

Il permet d'informer l'ensemble des parties prenantes sur les progrès accomplis dans une logique d'approche sectorielle et constitue un outil d'alignement et d'harmonisation de l'ensemble des interventions en cours d'exécution et en préparation. Le PNIASAN prend particulièrement en compte les domaines transversaux tels que les dimensions genre, environnementale et sociale pour renforcer l'efficacité et la durabilité des actions à entreprendre. Le PNIASAN est donc un outil de portée globale, formulé au cours d'un processus participatif et inclusif. Il est structuré en cinq programmes, 19 composantes et 88 actions.

Programmes	Composantes
<p><b>PROGRAMME 1 :</b> Accroissement de la productivité des principales spéculations par l'amélioration des pratiques Agricoles et la modernisation des infrastructures et aménagements productifs</p>	<p><u>Composante 1.1</u> : Renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences et plants de qualité (productions végétales, animales, halieutiques, forestières et fauniques)</p> <p><u>Composante 1.2</u> : Renforcement de l'accessibilité aux autres types d'intrants Agricoles (végétales, animales, halieutiques, forestiers et fauniques)</p> <p><u>Composante 1.3</u> : Développement d'une mécanisation adaptée et accessible des activités Agricoles</p> <p><u>Composante 1.4</u> : Promotion des aménagements hydro-agricoles, pastoraux, halieutiques, forestiers et fauniques</p> <p><u>Composante 1.5</u> : Développement des innovations technologiques et amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux résultats de la recherche</p>
<p><b>PROGRAMME 2 :</b> Amélioration de l'accès aux marchés porteurs et de la structuration des chaînes de valeurs des principales filières Agricoles</p>	<p><u>Composante 2.1</u> : Amélioration de la connaissance des marchés porteurs par le renforcement et la mise en place de systèmes d'informations sur les marchés (SIM)</p> <p><u>Composante 2.2</u> : Développement d'infrastructures adéquates pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché des productions Agricoles et des infrastructures de désenclavement</p> <p><u>Composante 2.3</u> : Renforcement de la structuration des différents segments des chaînes de valeurs des principales filières Agricoles</p> <p><u>Composante 2.4</u> : Amélioration du cadre institutionnel et réglementaire pour la valorisation des produits Agricoles guinéens</p>
<p><b>PROGRAMME 3 :</b> Renforcement de la résilience du secteur Agricole et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables</p>	<p><u>Composante 3.1</u> : Régénération, restauration et gestion durable des ressources naturelles</p> <p><u>Composante 3.2</u> : Promotion du Développement Durable et Adaptation au Changement Climatique</p> <p><u>Composante 3.3</u> : Renforcement de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle</p> <p><u>Composante 3.4</u> : Instauration d'un système de protection sociale dans le secteur Agricole</p>

Programmes	Composantes
<b>PROGRAMME 4 :</b> Développement du capital humain et promotion des jeunes et des femmes dans le secteur Agricole	<u>Composante 4.1 :</u> Formation professionnelle et professionnalisation des exploitations Agricoles de type familial <u>Composante 4.2 :</u> Promotion de l'employabilité des jeunes et des femmes dans le secteur Agricole et autonomisation des femmes rurales
<b>PROGRAMME 5 :</b> Amélioration de la gouvernance et soutien au secteur Agricole	<u>Composante 5.1 :</u> Gestion des ressources humaines, financières et matérielles des ministères sous-sectoriels au niveau central et déconcentré <u>Composante 5.2:</u> Pilotage et gouvernance du secteur Agricole <u>Composante 5.3 :</u> Promotion de la sécurité foncière <u>Composante 5.4 :</u> Développement de mécanismes de financement Agricole

L'évaluation des coûts de mise en œuvre a été réalisée grâce à l'implication des acteurs étatiques (Bureaux de Stratégie et Développement -BSD, IRAG et directions centrales des quatre ministères), des acteurs non étatiques et du secteur privé dont les besoins de financement ont été intégrés dans le PNIASAN. Plusieurs d'ateliers ont ainsi été organisés afin de prendre en considération l'ensemble des besoins prioritaires de chaque partie prenante correspondants aux objectifs définis dans la PNDA. Le chiffrage s'est effectué en trois étapes successives : (i) l'estimation détaillée des besoins (coûts) de mise en œuvre par catégorie d'acteurs (Etat, PTF, Privés et autres acteurs non étatiques), (ii) l'estimation des financements acquis (budget intérieur et financement extérieur) et (iii) le calcul des besoins additionnels de financement (gaps) nécessaires à l'atteinte des objectifs sectoriels à l'horizon 2025.

En tenant compte d'un taux d'inflation moyen de 2,5 %, le coût global du PNIASAN, incluant les contributions (investissement et fonctionnement) de l'Etat, des PTF et du secteur privé, pour la période 2018 - 2025 a ainsi été estimé à 36 270 milliards de Francs Guinéens (voir tableau ci-après en Millions de GNF).

Programme	Global	MA	MEPA	MPAEM	MEEF	Privés
Productivité	26.776.871	9.987.461	1.140.421	999.626	1.048.927	13.600.436
Accès au marché	2.559.753	1.369.976	278.670	178.898	173.897	558.312
Résilience et SAN	2.625.317	296.810	92.717	408.632	1.816.238	10.920
Capital humain	460.356	131.042	113.915	111.385	104.014	0
Gouvernance	3.847.909	2.225.661	410.241	347.679	864.327	0
<b>Total PNIASAN</b>	<b>36 270 206</b>	<b>14 010 949</b>	<b>2 035 964</b>	<b>2 046 220</b>	<b>4 007 404</b>	<b>14 169 669</b>
Proportion	100%	38,6%	5,6%	5,6%	11,0%	39,1%

L'estimation des financements « acquis » a été réalisé en deux étapes afin d'avoir une estimation réaliste des financements intérieurs et extérieurs acquis et en perspective dans le secteur Agricole. La première étape s'est attachée à faire une projection des financements intérieurs sur base de la moyenne des budgets 2016 et 2017 des quatre ministères (MA, MEPA, MPAEM et MEEF). Ensuite, il a été réalisé un inventaire des financement extérieurs (FINEX), c'est-à-dire des projets et programmes financés par les PTF afin de chiffrer le volume global de financement effectivement disponible sur la période 2018 à 2025.

C'est ensuite sur cette base que **les besoins additionnels (gaps de financement) des quatre ministères du secteur Agricole** ont été calculés sur la période 2018-2025, en prenant en compte deux hypothèses liées au taux d'exécution budgétaire. Ces besoins totaux additionnels de financement se situent entre 16 103 et 14 841 milliards de GNF et représentent respectivement 44,4 % et 40,9 % du coût du global du PNIASAN 2018-2025. Les besoins de financement concernent essentiellement le Programme 1 couvrant la Productivité (avec les infrastructures structurantes et l'amélioration de l'accès aux intrants).

L'ampleur des besoins additionnels doit être mise en relation avec le volume de financement des Projets et Programmes en préparation (près de 1 300 milliards de GNF) ainsi qu'avec les perspectives futures de



financement actuellement en préparation avec les principaux Partenaires Techniques et Financiers de l'Etat guinéen pour près de 8 000 milliards de GNF.

Notons enfin que, dans le même temps, la contribution potentielle du secteur privé est évaluée à plus de 14 169 milliards de GNF.

La **stratégie de mobilisation des ressources additionnelles** nécessaires reposera sur trois piliers majeurs :

- A. L'amélioration des taux de consommation budgétaire : le gap de financement varie de 16 103 à 14 841 milliards de GNF en considérant les hypothèses de 100% et 75% de taux d'exécution budgétaire. Le gap réel se situera entre ces deux valeurs et les efforts du Gouvernement en termes d'amélioration de la gestion des finances publiques devra s'intensifier afin de tendre vers un taux supérieur à 90%.
- B. L'amélioration de l'attractivité du secteur pour inciter des investissements privés : la contribution potentielle attendue du secteur privé, chiffrée à plus de 14 800 milliards de GNF. L'amélioration du climat des affaires et du cadre juridique et réglementaire s'avère donc être déterminants pour l'exécution du PNIASAN.
- C. La mobilisation de financement auprès des mécanismes innovants. Le Fonds vert pour le climat est un mécanisme financier de l'Organisation des Nations unies, rattaché à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il a pour objectif de réaliser le transfert de fonds des pays les plus avancés à destination des pays les plus vulnérables afin de mettre en place des projets pour combattre les effets des changements climatiques

Cette stratégie de mobilisation des ressources doit être soutenue par un Plan de Communication permettant d'améliorer la visibilité et la lisibilité des actions menées au sein du secteur Agricole d'une part et l'accès des usagers à toutes les informations sur le secteur Agricole d'autre part (devoir d'information et de redevabilité).

**Les impacts attendus du PNIASAN** sont axés sur des objectifs de la déclaration de Malabo, portant sur la réduction de la pauvreté et l'élimination de la faim. Afin de pouvoir les approcher, il a été procédé à une estimation des productions Agricoles brutes et des valeurs de production cumulées générées sur la période 2018 à 2025. Parallèlement, il a également été estimé le niveau de couverture des populations guinéennes par rapport aux principaux produits Agricoles.

**La valeur brute de toute la production Agricole (végétale, animale et halieutique) s'élève à environ 507 450 milliards de GNF sur la période de mise en œuvre du PNIASAN 2018-2025.** L'essentiel de cette valeur brute provient de la production végétale avec 81,1 % du total, suivie des productions animales avec 15,1 % et des productions halieutiques avec 3,8 % de la valeur totale. Bien qu'elle ne soit qu'indicative, cette valeur cumulée de 507 450 milliards de GNF peut utilement être mise en relation avec le coût estimatif global de la mise en œuvre du PNIASAN 2018 – 2025 qui est de 36 270 milliards de GNF.

**L'opérationnalisation du PNIASAN** repose sur : (i) la participation et l'inclusion de toutes les parties prenantes, (ii) la décentralisation et la territorialisation des actions ; (iii) le dialogue avec les partenaires intervenants dans le secteur et (iv) la bonne gouvernance et l'équité ainsi que la reddition des comptes.

Le PNIASAN, cadre de planification stratégique de la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA), procède d'une démarche qui s'inscrit dans la durée et qui se fonde sur un certain nombre d'actions structurantes et d'instruments institutionnels, de pilotage et de financement. Le PNIASAN sera donc opérationnalisé à travers la mise en œuvre d'une large gamme d'actions concrètes qui se répartissent entre :

1. le programme d'investissement agricole prioritaire du Gouvernement, c'est-à-dire le **Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable (PASANDAD)** ;

2. le portefeuille de projet et programmes en cours d'exécution des quatre ministères du secteur Agricole (MA, MEPA, MPAEM et MEEF), ainsi que les projets et programmes sous tutelle d'autres ministères qui ont un impact significatif sur le secteur Agricole ;
3. les missions devant être remplies par les Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de l'Environnement, qui accompagnent l'ensemble des acteurs ;
4. les actions de production, de transformation, de commercialisation relevant des acteurs du secteur privé (Exploitations Agricoles Familiales, PME/PMI Agricoles, grandes entreprises, opérateurs agroalimentaires etc.) ; et
5. les infrastructures structurantes communautaires pour lesquelles les Collectivités Locales (communes) ont un rôle déterminant en exerçant leur mission de maîtrise d'ouvrage du développement local.

Le **cadre institutionnel** de mise en œuvre de la PNDA/PNIASAN, constitue un cadre privilégié où tous les acteurs **privés et publics** pourront se retrouver, échanger et s'assurer que chacun joue efficacement son rôle. L'organisation de ce cadre porte essentiellement sur la construction d'un dispositif inclusif de dialogue politique sur le développement du secteur Agricole, **tant au niveau régional qu'au niveau national**. Ce cadre de dialogue implique trois niveaux : (i) un niveau sous-sectoriel, (ii) un niveau sectoriel (entre les acteurs des quatre sous-secteurs) et (iii) un niveau intersectoriel (entre le secteur agricole et les autres secteurs). Dans chaque niveau, l'inclusion du dialogue reposera sur la participation effective des principaux groupes d'acteurs : (i) Etat, (ii) Société Civile et Acteurs Non Etatiques, (iii) Secteur Privé Agricole (y compris les Organisations Professionnelles Agricoles, notamment les fédérations structurées autour de la chambre nationale d'agriculture) et (iv) Partenaires Techniques et Financiers. En plus de ce cadre de dialogue, la gouvernance du secteur s'appuiera sur trois mécanismes :

1. Une **Communication conjointe trimestrielle** des ministres en charge du secteur Agricole au conseil des ministres, qui permet d'informer les plus hautes autorités sur le processus de mise en œuvre ;
2. **Un Conseil interministériel semestriel** sur la mise en œuvre de la PNDA, sous l'égide du Premier Ministre, qui sera un cadre de préparation de la Revue Conjointe Annuelle du Secteur Agricole ;
3. Une **Revue Conjointe du Secteur Agricole (RCSA) et un Conseil Supérieur de l'Agriculture (CSA)**, sous la Présidence du Chef de l'Etat. Ceux-ci serviront de tremplin vers la revue biennale par les pairs de la Déclaration de Malabo. Le CSA intègre le Conseil Supérieur du Développement Agricole et le Conseil National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle.

Ce cadre de dialogue de haut niveau complète le dispositif opérationnel de suivi de la mise en œuvre du PNIASAN ; il privilégiera (i) la participation de tous les acteurs, la primauté des relations horizontales, (ii) la répartition claire des rôles et des responsabilités, (iii) le Partenariat Public Privé, (iv) le recentrage et le renforcement de l'Etat dans ses fonctions régaliennes, (v) la responsabilisation des acteurs selon leurs mandats et (vi) la reddition des comptes.

La coordination et le pilotage de la mise en œuvre de la PNDA et de son PNIASAN est assurée par le **Conseil National d'Orientation et de Pilotage (CNOP)** sur lequel repose le fonctionnement du cadre institutionnel. Le Conseil National d'Orientation et de Pilotage (CNOP) est l'organe d'orientation et de régulation stratégique de la politique nationale du développement du secteur Agricole, il est présidé par le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale et co-présidé par les Ministres en charge de l'agriculture, de l'élevage, de la Pêche et les représentants des Organisations de la Société Civile et des Organisations Professionnelles Agricoles.

Le CNOP est doté d'un Secrétariat Technique, composé des quatre BSD du secteur Agricole et **coordonné par le BSD du Ministère de l'Agriculture**. Le ST/CNOP est chargée (i) d'analyser les implications techniques des orientations du CNOP, (ii) de veiller à la mise en œuvre et au suivi des recommandations et décisions du CNOP, (iii) de servir d'interface entre le CNOP et les services techniques des ministères sectoriels (MA, MEPA, MPAEM et MEEF) et des autres ministères impliqués



dans la mise en œuvre du PNIASAN et (iv) de préparer les sessions du CNOP et de suivi du secteur Agricole.

Le **dispositif de suivi-évaluation** doit être orienté vers les résultats avec pour objectif de donner une vision globale des performances du secteur Agricole et d'informer les décideurs politiques des actions à entreprendre pour améliorer la mise en œuvre de la PNDA et de son PNIASAN 2018 -2025. Le diagnostic du dispositif de suivi-évaluation du PSRSA/PNIA avait fait ressortir des points faibles qui se situaient essentiellement au niveau des institutions chargées de l'animer. Pour éviter une dispersion des efforts et des budgets, le dispositif de suivi-évaluation de la PNDA/PNIASAN est bâti sur les structures nationales dont les missions sont clairement définies.

Le dispositif de **Suivi Evaluation Global Axé sur les Résultats (SEGAR)** sera basé sur une approche inclusive des différentes catégories d'acteurs et s'appliquera à deux niveaux interconnectés : (i) le niveau stratégique qui suit le cadre de planification stratégique du secteur (PNIASAN) et mesure le niveau de performance global et (ii) le niveau opérationnel qui assure le suivi et l'évaluation des performances de l'ensemble des programmes et des projets mis en œuvre sur le terrain et des ministères sectoriels. Enfin, Ce dispositif s'intègre harmonieusement dans une dynamique nationale et régionale (SAKSS et RESAKSS).

## 1. Introduction

---

### 1.1. La vision Guinée 2040 et le Plan National de Développement Economique et Social

---

La République de Guinée s'est dotée d'une vision Guinée 2040 qui ambitionne à l'horizon 2040, de construire un pays émergent et prospère, maître de son destin, assurant un niveau élevé de bien-être à ses populations et garantissant l'avenir des générations futures. Pour ce faire, le Pays se fixe comme finalités :

- de **mieux valoriser son capital humain** afin de se donner toutes les chances de progresser vers l'émergence ;
- de **diversifier son économie** afin de la rendre plus compétitive, créatrice d'emplois décents avec des pôles économiques, un secteur minier parfaitement intégré et un secteur privé moteur de croissance et de progrès ; et
- d'**améliorer significativement sa gouvernance économique** avec une administration publique performante au service du développement et de la population guinéenne.

Il s'agit de bâtir une Guinée ouverte, respectée, contribuant pleinement aux dynamiques et mutations à l'échelle sous régionale, régionale et mondiale. La concrétisation de cette Vision doit s'appuyer sur les politiques et sur une série de plan nationaux de développement qui traduiront les finalités de la Vision pour définir d'une manière opérationnelle les objectifs quantifiés, les priorités sectorielles, les moyens matériels et financiers à mobiliser, les plans d'action et les échéanciers de mise en œuvre.

Dans cette perspective, l'Etat guinéen s'est doté d'un **Plan National de Développement Economique et Social (PNDES)** qui vise à poser les bases de la transformation structurelle de l'économie nationale afin de mettre le pays sur la croissance créatrice de richesse et d'emplois et sur la trajectoire de l'émergence. Les principales orientations du PNDES pour le secteur agricole s'articulent autour de la promotion d'une agriculture durable et productive, garantissant la sécurité alimentaire. Ainsi, le PNDES fixe pour le secteur Agricole les cibles suivantes : (i) « la productivité du secteur primaire est accrue (doubler la productivité du secteur primaire entre 2014 et 2020) ; (ii) la sécurité alimentaire est assurée (baisser l'incidence de pauvreté alimentaire de 18,2% en 2012 à 9,7% en 2020) ; et (iii) l'agriculture durable est promue (maintenir la densité d'utilisation de pesticides agricoles à 0,3 kg/ha, réduire l'empreinte agricole sur l'environnement et faire baisser la proportion des superficies agricoles détruites par des catastrophes naturelles (inondations, sécheresse et attaque acridienne) de 0,11% en 2013 à 0% en 2020) ».

Dans le secteur Agricole, le gouvernement a donc entrepris une revue de la **Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA)** dont le processus a mobilisé les différents groupes d'acteurs concernés autour de l'élaboration du bilan-diagnostic des politiques et de la définition de nouvelles orientations.

La Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) fait l'objet d'un document spécifique qui développe

- Un bilan-diagnostic du secteur agricole en Guinée : cette partie comprend (i) un profil du secteur agricole en Guinée exposant les problèmes de développement agricole du pays, basé sur une description exhaustive et une analyse causale permettant de fixer les déterminants de la situation actuelle, (ii) les leçons tirées de la Politique Agricole mise en œuvre sur la période précédente (PNDA vision 2015) en matière de forces et de faiblesses et (iii) la description de l'évolution de l'environnement international en termes d'opportunités et de menaces pour le secteur Agricole guinéen.
- Les orientations nationales de développement Agricole en Guinée pour la période 2018-2025 : cette partie décline, à partir de la Vision, les objectifs et les axes stratégiques ainsi que le Cadre général de mise en œuvre de la PNDA (principes, instruments, système harmonisé de suivi évaluation etc.).

La mise en œuvre de la PNDA sera faite à travers son cadre de planification stratégique sur la période considérée (2018 – 2025).

## 1.2. Le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), la Déclaration de Malabo et les Objectifs de Développement Durable (ODD)

En adoptant « Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique » (NEPAD), les dirigeants africains ont doté le continent d'orientations stratégiques majeures pour son développement. Le volet agricole du NEPAD est traduit dans le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) qui sert de cadre de référence pour la conception et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement agricole dans l'ensemble des pays du continent. Il s'était fixé comme objectif global « d'aider les pays africains à atteindre un degré plus élevé de croissance économique grâce à un développement axé sur l'agriculture » pour ainsi contribuer à « éradiquer la faim et à réduire la pauvreté grâce à l'agriculture » (CAADP, 2013).

Le PDDAA bénéficie d'une volonté forte des chefs d'États africains et de gouvernement, clairement déclinée à travers la Déclaration de Maputo en 2003, notamment l'engagement de consacrer au moins 10% des dépenses publiques au financement du secteur agricole. Le PDDAA a retenu quatre piliers, pour accélérer la croissance agricole, réduire la pauvreté et atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle :

- Pilier 1 : Accroître de façon durable les superficies cultivées et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau.
- Pilier 2 : Améliorer les infrastructures rurales et les capacités commerciales pour faciliter l'accès aux marchés.
- Pilier 3 : Augmenter les approvisionnements alimentaires, réduire la faim, améliorer les réponses en cas d'urgence alimentaire.
- Pilier 4 : Améliorer la recherche agricole, la diffusion et l'adoption des technologies.

Le PDDAA encourage les pays membres de l'Union Africaine « à concevoir les stratégies nationales de développement agricole en prenant explicitement en compte les complémentarités et les échanges commerciaux régionaux ». C'est dans cet esprit que l'Union Africaine et ses dirigeants (Chefs d'États et de Gouvernement) ont adopté, en Juin 2014, **la Déclaration de Malabo** pour la mise en œuvre d'un programme de transformation agricole et de sécurité alimentaire en Afrique au cours de la décennie 2015-2025. Cette Déclaration est caractérisée par sept engagements qui devraient concourir à l'obtention, en 2025, d'un ensemble de résultats communs à tous les pays du continent. La Déclaration de Malabo intègre également, la mise en place de mécanismes de financement innovants et la participation du secteur privé dans le développement agricole du continent (voir encadré ci-après).

### 1. Le réengagement aux principes et valeurs du processus PDDAA

#### 2. Le réengagement à améliorer le financement des investissements dans l'agriculture :

- (a) Le respecter de l'objectif de 10% des dépenses publiques
- (b) L'opérationnalisation de la Banque africaine d'investissement

#### 3. L'engagement à éradiquer la faim d'ici à 2025 :

- (a) Au moins doubler la productivité (en mettant l'accent sur les intrants, l'irrigation, la mécanisation)
- (b) Réduire le PHL au moins de moitié
- (c) Nutrition : réduire le retard de croissance à 10%

#### 4. L'engagement à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2025, par à une croissance et une transformation agricoles inclusives :

- (a) Soutenir la croissance du secteur agricole dans le PIB annuel à moins 6%
- (b) Mettre en place et/ou renforcer les partenariats inclusifs entre les secteurs public et privé pour des chaînes de valeur d'au moins cinq produits agricoles prioritaires qui ont une forte liaison avec les petites exploitations agricoles

- (c) Créer des opportunités d'emploi pour au moins 30% des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles
- (d) Entrée et participation préférentiel des femmes et des jeunes dans l'agro-industrie lucrative et attractive

**5. La volonté de promouvoir le commerce intra-africain des produits agricoles de base et des services connexes :**

- (e) Tripler le commerce intra-africain des produits agricoles
- (f) Accélérer la Zone de libre-échange continental et la transition vers un système continental de tarif extérieur commun

**6. Engagement à renforcer la résistance dans les moyens de subsistance et les systèmes de production à la variabilité du climat et autres chocs connexes :**

- (g) S'assurer que d'ici à 2025 au moins 30% des ménages d'agriculteurs /d'éleveurs résistent à ces chocs
- (h) Augmenter les investissements pour des initiatives renforçant la résilience, y compris la sécurité sociale des travailleurs ruraux, et des autres groupes sociaux vulnérables, ainsi que les écosystèmes sensibles
- (i) Intégrer la gestion des risques et la résilience dans les politiques, stratégies et plans d'investissement

**7. Engagement à la responsabilité mutuelle par rapport aux actions et aux résultats :**

- (a) À travers le cadre des résultats du PDDAA - effectuer une procédure d'évaluation biennale des produits agricoles

**Source :** Union africaine, 22e Session ordinaire, 30-31 janvier 2014, Addis-Abeba, Éthiopie, note conceptuelle : « 2014, Année de l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, marquant le 10e anniversaire de l'adoption du programme de développement agricole (PDDAA) ».

*Figure 1 : Engagements et objectifs fixés par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis en 2014 à Malabo*

Par ailleurs, la Déclaration de Malabo prévoit l'adoption d'un système de suivi évaluation permettant de mesurer et publier les progrès réalisés, en se basant sur le Cadre de résultats du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA). **Ce cadre de résultats est intégralement repris dans la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) de la République de Guinée.**

L'année 2015, qui était l'échéance pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), a également été marquée par la définition de nouveaux objectifs de développement par la communauté internationale. En effet, malgré le fait que les OMD ont contribué à une accélération sans précédent de la diminution de la pauvreté dans les pays en développement, des limites ont été notées. Aussi, la communauté internationale a estimé que la vision des OMD ne répond plus aujourd'hui aux enjeux mondiaux, marqués par (i) l'accroissement des inégalités, (ii) une vulnérabilité croissante des populations face aux changements climatiques et (iii) l'épuisement des ressources de notre planète.

C'est à la lumière de ces nouveaux enjeux que le Sommet des Nations unies pour le développement durable, tenu en septembre 2015, a défini des **Objectifs de Développement Durable (ODD)** qui sont portés par l'Organisation des Nations Unies, et dont le but est le développement international. Il s'agit de 17 ODD, assortis de 169 cibles ou sous-objectifs, portant sur la période 2015-2030.

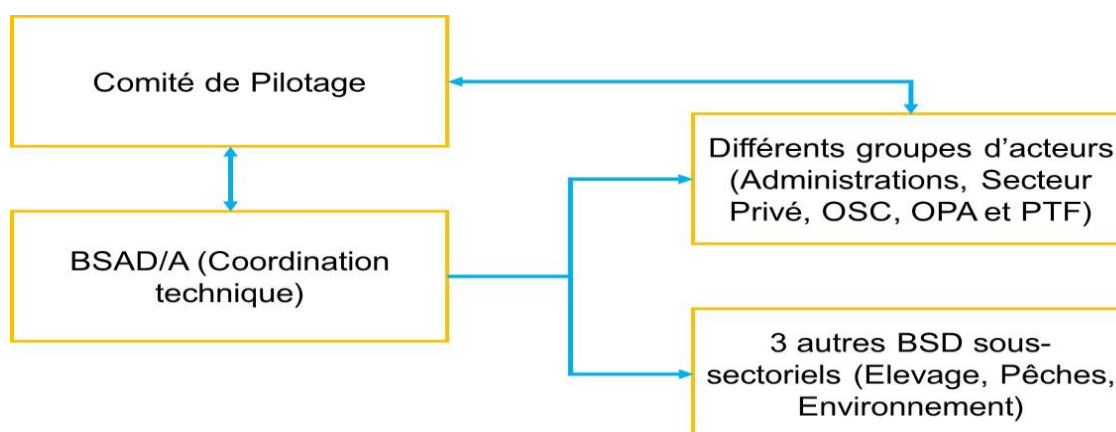
### 1.3. Le processus de formulation du PNIASAN en Guinée

Le processus de formulation du PNIASAN de la Guinée couplé à celui de la révision de la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) a mobilisé les acteurs du secteur Agricole sur une période qui s'est étalée sur près d'une année et demi. Les différentes étapes qui ont conduit à la validation sont synthétisées au tableau ci-après.

*Tableau 1 : Etapes de la formulation de la PNDA et du PNIASAN*

Activités	Période / Echéance
Atelier de lancement	Mars 2016
Bilan du PNIASA	Avril – mai 2016
Validation du Bilan du PNIASA	Juin 2016
Conception des instances (dispositif de formulation)	Juin 2016
Cadrage stratégique	Juin 2016
Atelier de planification stratégique	Juin 2016
Finalisation des rapports de bilan	Juillet 2016
Finalisation du document de cadrage stratégique (profil pays)	Juillet 2016
Renforcement des capacités des acteurs (y compris appropriation)	Septembre 2016
Ateliers thématiques	Septembre – octobre 2016
Rédaction des documents PNDA et PNIASAN	Février – juillet 2017
Partage des documents PNDA et PNIASAN avec les PTF	Juillet 2017
Partage des documents PNDA et PNIASAN et amendement avec les ANE	Août 2017
Validations régionales et préfectorales PNDA et PNIASAN	Octobre 2017
Tenue de l’atelier de validation	Décembre 2017

Suite à l’atelier de lancement, le processus a été initié par la création d’un Comité de pilotage de la formulation du PNIASAN a eu un ancrage multiple. En effet, il a été créé par un arrêté conjoint entre les quatre ministres en charge du secteur Agricole (MA, MEEF, MEPA et MPAEM), qui en ont assuré la présidence alternée. Ce comité de pilotage est composé (i) des administrations gouvernementales (y compris les ministres des autres secteurs), (ii) des organisations de la société civile (y compris les associations des producteurs) et (iii) des organisations du secteur privé (y compris les organisations professionnelles agricoles). Le schéma ci-dessous illustre le dispositif de formulation du PNIASAN.



*Figure 2 : Dispositif institutionnel de formulation de la PNDA/PNIASAN*

En vue d’une inclusion et de prendre en compte les spécificités propres à chaque acteur, des groupes de travail pluridisciplinaires et multisectoriels ont été créés pour travailler autour de six thèmes

prioritaires : (i) Développer l'accès aux marchés porteurs (y compris chaînes de valeurs et commerce intra régional, (ii) Augmenter la productivité, (iii) Améliorer la gouvernance du secteur agricole, (iv) Changements climatiques, Protection Sociale, Résilience, (v) Emploi jeunes et genre et (vi) Nutrition.

A l'échelle nationale, les ministères en charge du secteur agricole et les acteurs non gouvernementaux ont mobilisé des ressources financières pour abriter les travaux des groupes thématiques qui ont duré quinze jours avec une participation de plus de 80 personnes représentant les structures gouvernementales et les organisations de la société civile et du secteur privé. En plus de ces ressources internes, le gouvernement a bénéficié du soutien de différents PTF (FAO, USAID, IFPRI, HubRural et Banque Mondiale) qui ont mis à disposition des experts et financé la tenue de différents ateliers.

## 2. PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (PNDA)

---

Le diagnostic du secteur agricole en Guinée combiné à l'analyse de l'environnement international a clairement mis en exergue les principaux enjeux à relever en vue d'améliorer la contribution du secteur agricole au développement économique et social du pays, notamment en termes de sécurité alimentaire, d'équilibre de la balance commerciale agroalimentaire et de résilience des systèmes de production. Au regard de ces enjeux, d'importants défis sont à relever au cours des dix prochaines années : (i) un meilleur accès aux marchés porteurs, (ii) une amélioration significative de la productivité Agricole et (iii) une augmentation de l'efficacité de la Gouvernance sectorielle.

### 2.1. Bilan du PNIASAN de première génération et situation du secteur agricole

---

#### 2.1.1. Investissement agricole, croissance et réduction de la pauvreté

Le secteur agricole a porté la croissance économique pendant la période de mise en œuvre du PNIA. Cette croissance a contribué à une réduction substantielle de la pauvreté extrême, mais n'a pas été suffisante pour inverser la tendance à la hausse de la pauvreté globale.

Les dépenses agricoles publiques ont augmenté d'environ 3,9% en moyenne par an pendant la période de mise en œuvre du PNIA, ce qui représente 1,5 points de pourcentage de plus que le taux de croissance de la période avant PNIA. Cependant, la part de l'agriculture dans les dépenses publiques totales a baissé au cours de la période du PNIA par rapport à la période avant-PNIA.

La valeur ajoutée agricole par actif agricole et par hectare de terres arables était plus faible pendant la période PNIA comparé à la période de référence. Les niveaux de rendement et de production sont restés relativement constants entre les deux périodes pour les principales cultures. En revanche, la production agricole a légèrement augmenté tirée par l'augmentation de la production agricole non-alimentaire, et dans une certaine mesure, celle de la production du riz. Le taux de croissance de la valeur ajoutée totale a doublé pendant la période PNIA par rapport à la période avant PNIA.

Le taux de croissance de la valeur ajoutée agricole par habitant a augmenté rapidement, passant de 0,3% à 2,6% entre la période pré- et post-PNIA. La croissance du PIB global par habitant a stagné au cours des deux périodes. Ainsi, la croissance de l'économie a été portée par la croissance du secteur agricole. Cependant, une faible croissance des revenus entre la période de pré- et post PNIA a été constatée. La création d'emplois par an est plus élevée (29,8% en moyenne) pendant la post-PNIA comparé à celle de la pré-PNIA. Alors que l'incidence de la pauvreté extrême a chuté drastiquement de 59,7% à 35,3% ; le taux de pauvreté au seuil national de pauvreté a légèrement augmenté. La pauvreté rurale a également augmenté.

#### 2.1.2. Croissance inclusive et développement des chaînes de valeur

Les produits stratégiques identifiés pour la Guinée sont : **le riz, les palmiers, les arachides, le maïs, le manioc, les mangues, le fonio, les légumes, la viande de bovins, la canne à sucre, les plantains, les agrumes et le poisson**. Les prochaines discussions portent sur les cinq premiers produits prioritaires sus-énumérés.

Le riz est l'aliment le plus consommé en termes d'apport calorique. La Guinée importe le quart de sa consommation nationale de riz. Le riz est consommé sous diverses formes, mais le riz étuvé est la forme la plus importante avec une forte concentration en nutriments. Par ailleurs, la Guinée est fortement dépendante de l'extérieur en matière d'huile de palme. Les importations en la matière sont

largement supérieures à la production nationale, ce qui montre un écart à combler en termes d'autosuffisance dans cet oléagineux.

L'arachide est principalement consommée sous forme transformée (huile) et peut présenter un intérêt pour la politique agricole. Contrairement à l'huile de palme, les importations de maïs et d'arachide sont faibles.

Un examen des superficies ensemencées permet d'identifier les zones prioritaires d'intervention pour le développement de la chaîne de valeur. Les principales zones de culture sont les régions de Kankan et Nzérékoré. L'arachide, le maïs et le riz suivent des tendances similaires, avec Nzérékoré, Kankan, Faranah et Boké comme principales zones récoltées. Les régions où le riz est le plus largement cultivé sont Kankan, suivi par Nzérékoré et Boké, qui représentent 70% de la superficie plantée en céréales. Kankan est une région clé pour la production d'arachides, avec près de 28% de la superficie récoltée du pays. Le manioc reste la spécialité de la région de Nzérékoré.

Malgré sa superficie élevée (29% de la superficie récoltée en riz du pays), la région de Kankan représente un faible rendement pour le riz, soit environ 1,1 tonne à l'hectare, par rapport à d'autres localités telles que Kindia, Labé ou Mamou. La même observation peut également être faite pour le maïs, où le rendement dans la région de Kankan est faible. En ce qui concerne le manioc, la même remarque apparaît pour la région de Nzérékoré, en comparaison avec d'autres régions du pays.

En utiliser le pourcentage d'agriculteurs appartenant à une coopérative comme mesure de l'accès au marché, les conditions sont relativement bonnes pour l'ensemble des cultures. Les agriculteurs des régions de Nzérékoré et de Kindia ont les meilleurs accès. En revanche, les pires conditions d'accès au marché sont révélées pour les agriculteurs des régions de Labé et de Boké. En comparant les cultures, les producteurs de maïs semblent être bien connectés aux marchés par rapport aux autres, et les cultivateurs d'arachides semblent être moins connectés.

### 2.1.3. Commerce régional intra-africain

La Guinée a été un importateur net de produits agricoles au cours des périodes pré- et post- PNIA avec une augmentation du déficit commercial dans la dernière période. En effet, les importations nettes de produits agricoles en provenance des autres pays africains sont passées de 3,7 millions de dollars US en moyenne entre 2003-2007 à 83,2 millions de dollars US entre 2010-2014. Les importations du pays ont presque triplé entre les deux périodes, tandis que les exportations des produits agricoles n'ont progressé que 20% en moyenne entre les deux périodes. La Guinée importe les produits laitiers, la farine de blé, le tabac, les préparations à base de céréales, et les préparations pour soupes ou bouillons. Le pays exporte le café, les fruits, et le poisson.

La participation de la Guinée au commerce intra-africain des produits agricoles et alimentaires s'est relativement améliorée entre les périodes pré- et post- PNIA. En effet, la part des marchés africains dans les exportations guinéennes est restée stable entre 33,3% et 34,5%, tandis que l'origine africaine dans ses importations agricoles a gagné 5 points de pourcentage en passant de 15,2% entre 2003-2007 à 20,0% sur la deuxième période. Les marchés africains constituent une destination de choix pour les exportations de riz, de farine de blé, des produits laitiers, du tabac, et des viandes et abats comestibles. L'Afrique reste un partenaire privilégié de la Guinée pour ses importations des produits agricoles comme la farine de blé, les extraits et essences de café, et les préparations pour soupes ou bouillons.

*La Guinée a maintenu un avantage comparatif sur les périodes pré- et post PNIA pour des produits comme le café, le cacao, et le poisson.* En plus de ces produits, le pays présente un avantage comparatif pour les fruits comestibles sur la deuxième période. Par contre, la Guinée a enregistré un



recul en termes d'avantage comparatif sur la deuxième période pour les préparations pour soupes ou bouillons.

La volatilité des prix est une mesure indirecte d'intégration des marchés par le commerce. La moyenne de la volatilité des prix domestiques des denrées alimentaires de la Guinée est passée de 13,6 pendant la période de 2003 à 2007 à 5,2 pendant la période des PNIA. Ainsi, l'indice moyen a diminué de 61,5% entre les deux périodes. Ce qui montre que le prix des produits alimentaires a été plus stable pendant la période de mise en œuvre du PNIA. La Guinée dépend fortement des importations pour les produits comme la tomate et l'oignon. Le pays est moins dépendant du marché international pour le riz et l'huile de palme pour la satisfaction de ses besoins intérieurs. Les produits comme le maïs, le manioc, la patate douce, et les plantains dépendent exclusivement de la production locale.

#### 2.1.4. Genre en agriculture

Sur la base de l'Indice d'Autonomisation des Femmes dans l'Agriculture (IAFA), seul 0,5% des femmes actives en agriculture étaient considérées comme autonomisées dans l'agriculture en 2016. Les femmes représentent 53,3% de la main d'œuvre agricole et sont actives tout au long du processus de production agricole. Elles consacrent 80% de leur temps de travail à l'agriculture.

Malgré leur solide contribution à la production agricole, les femmes ont un accès limité aux ressources productives, tel que la terre, ce qui limite leur autonomie. Elles contrôlent rarement les ressources engagées dans la production.

Les hommes détiennent l'accès aux basses terres pendant la période de production de la saison des pluies. Pendant la saison des pluies, les femmes fournissent de la main d'œuvre pour la préparation des terres et l'entretien des cultures dans les champs en basses terres et en hautes terres dans lesquels les hommes cultivent des produits de base. Les femmes ont généralement accès aux zones de basses terres après la saison des pluies, une fois que le riz est récolté ; ce qui limite leur production à des légumineuses, de l'arachide et des légumes et fruits pendant la saison.

Les vergers fournissent des opportunités aux femmes pour une production à plus petite échelle et plus intensive de manioc, taro, feuilles de patate, gombo, gingembre et différents arbres fruitiers. Le contrôle de ces cultures peut offrir aux femmes des opportunités de commerce, ainsi que des opportunités de traitement des excédents de production, bien que ce type d'activités augmente généralement leur charge de travail.

Les femmes et les enfants sont généralement responsables de la gestion des petits ruminants du ménage et de la volaille. Cependant, si ce travail devient particulièrement lucratif (augmentation de la production ou des prix), les hommes en assument la responsabilité et la gestion.

Les femmes sont fortement représentées dans les activités de la pêche artisanale et maritime, mais gagnent moins que les hommes car elles n'assurent que la vente du poisson. Les femmes n'ont pas de moyen de production (pirogues ou bateaux). Leur rôle dans la pêche est promu à travers les organisations de commerce formelles qui sont de plus en plus reconnues au niveau national.

#### 2.1.5. Nutrition et sécurité alimentaire

La prévalence de la sous-alimentation (pourcentage de population en-dessous du niveau minimum de consommation énergétique journalière) a baissé pendant la période PNIA par rapport à la période pré-PNIA. Le taux de sous-alimentation s'est établi à 16,4% en 2016.

Les données anthropométriques des enfants de moins de 5 ans révèlent une faible baisse de la malnutrition entre les périodes pré- et post PNIA. En effet, la prévalence de l'insuffisance pondérale et du retard de croissance a baissé respectivement de 4 et 8 points de pourcentage. L'amaigrissement est resté relativement stable au cours des deux périodes. Toutefois, les taux d'insuffisance pondérale, de retard de croissance, et d'amaigrissement restaient élevés en 2016, respectivement à 18%, 32%, et 8%. La proportion d'enfants anémiés s'établissait à 77% en 2005 et 76% en 2012. Le pourcentage des enfants bénéficiant d'un régime alimentaire minimum acceptable a été estimé à 4% en 2015 et 2% en 2016.

En 2005, environ 14% des femmes présentaient un faible indice de masse corporelle (IMC), et une proportion identique était en surpoids. En 2012, 12% des femmes ont un faible IMC et 19% sont en surpoids. La prévalence de l'anémie parmi les femmes a baissé de 53% en 2005 à 49% en 2012.

#### 2.1.6. Agriculture intelligente face au climat

L'analyse des informations sur les zones de cultures de 2005 et les précipitations annuelles, il ressort que la vulnérabilité de la population rurale face au climat a augmenté de 77% entre les périodes 1991-2000 et 2006-2015. La Guinée passe d'une situation de faible vulnérabilité en 1991-2000 à une situation de moyenne vulnérabilité en 2006-2015 en termes d'exposition de la population rurale au choc climat.

Les cultures irriguées représentaient moins de 1% des terres cultivées en 2000. La culture de l'hévéa était la culture la plus irriguée (16% de la surface emblavée) suivie par le riz (2,2% de la surface emblavée). D'autres cultures irriguées incluent la banane (0,8%) et l'huile de palme (0,3%).

La Guinée ne dispose pas de lignes budgétaires pour répondre aux besoins en dépenses pour le renforcement de la résilience. Le taux de couverture sociale est estimé à moins de 3% de la population (DSPR, 2011-2012). L'indice de développement humain durable de la Guinée pour 2011 s'établit à 0,605. Le pays est classé 138<sup>ème</sup> sur 185 pays et territoires.

#### 2.1.7. Responsabilité mutuelle et arrangement institutionnel

La Guinée se classe parmi les pays disposant de plus faible niveau de capacité pour les méthodes et pratiques statistiques en Afrique selon l'Indicateurs de Capacité des Statistiques Agricoles développé par la BAD. Sur les périodes pré- et post-PNIA, la Guinée n'a pas atteint la cible d'investissement national d'au moins 1% du PIB agricole fixée par le NEPAD. Entre les périodes pré- et post-PNIA, une légère augmentation du ratio d'intensité des dépenses en R&D agricole a été noté. Cette amélioration serait due à la politique de production des semences au cours de la période post-PNIA en vue d'améliorer la productivité agricole.

Le nombre de chercheurs agricoles pour 100.000 agriculteurs a peu changé sur les deux périodes. Bien que l'Agence Nationale de Promotion Rurale et de Conseil Agricole (ANPROCA) favorise et appui la structuration des producteurs dans les différentes zones de production et leur assure un appui-conseil, seul 26% des agriculteurs ont accès aux services de conseils agricoles.

Le PNIA de la Guinée a été développé en 2010 et renforcé par le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) en 2012. Cependant, les instruments tels que le nœud SAKSS et la RCA qui accompagnent sa mise en œuvre ne sont pas encore fonctionnels. La composition et les activités du comité directeur pour la mise en œuvre des PNIA/PNIASA ont été



établies en Guinée, mais son fonctionnement reste un défi. Ainsi, les mécanismes et plateformes institutionnalisés pour la responsabilisation mutuelle et la revue par les pairs ont été inclusifs à 47,2%.

## 2.2. La vision de la PNDA

---

**La vision de la PNDA** consiste à **faire de la Guinée une puissance Agricole émergente en 2025 où les exploitants agricoles et autres entrepreneurs créent, gèrent et développent leurs affaires dans les différentes chaînes de valeurs Agricoles, dans une logique de développement durable**. Elle se fonde la prise en compte des disparités de genre et de capacités entre les différents groupes d'acteurs, mais aussi des spécificités sous-sectorielles et territoriales. Cette vision s'inscrit dans une dynamique de progrès durable et résilient, en l'ajustant à la vision Guinée 2040, au Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), à la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP), au Programme Détaillé de Développement e l'Agriculture Africaine (PDDAA) et aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

En parfaite cohérence avec la Loi d'Orientation Agricole (LOA) qui consacre le droit à la sécurité alimentaire pour tous, la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) vise à promouvoir un secteur Agricole moderne, durable et compétitif, fondé sur l'efficacité et l'efficience des exploitations Agricoles familiales ainsi que la promotion des entreprises Agricoles grâce à l'implication du secteur privé.

## 2.3. Les objectifs de la PNDA

---

**L'objectif général de la PNDA à l'horizon 2025 est accroître la contribution du secteur agricole à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la réduction de la pauvreté des populations guinéennes.** Cet objectif général passe par (i) la promotion économique et sociale des femmes, des jeunes et des hommes en milieu rural et péri urbain, (ii) la modernisation de l'Agriculture familiale et le développement de l'agro-industrie, (iii) la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, (iv) l'augmentation de la contribution du secteur rural à la croissance économique et (v) l'aménagement Agricole équilibré et cohérent du territoire.

Plus spécifiquement, la PNDA vise (i) la création d'emplois et la réduction de l'exode rural, (ii) l'amélioration du cadre et des conditions de vie en milieu rural, (iii) l'amélioration des revenus des producteurs, (iv) l'augmentation de la couverture forestière et herbacée, (v) la restauration et la préservation de la biodiversité, (vi) la maîtrise et la mobilisation des ressources en eau de surface et souterraine, (vii) la protection des exploitations Agricoles contre les risques Agricoles, (viii) la protection des exploitations de production Agricole contre les pratiques non soutenables ou contraire aux règles des marchés nationaux, sous régionaux et la structuration de la profession Agricole, (ix) l'amélioration de la qualité des produits agricoles, (x) la production des produits exportables et la conquête de marchés étrangers et (xi) l'utilisation de l'espace rural à des fins Agricoles en harmonie avec les autres usages.

Dans le cadre de l'augmentation de la productivité, il s'agira de porter les rendements des principales spéculations agro-sylvo-pastorales et halieutiques à des niveaux des pays africains les plus performants, pour induire ainsi une baisse des coûts de production, tout en améliorant la qualité et obtenir des gains de compétitivité.

En ce qui concerne l'amélioration de l'accès aux marchés porteurs, il sera mis en œuvre une stratégie intégrée qui combine le développement de systèmes d'information performants sur les marchés incluant l'intelligence économique, le développement des infrastructures de mise en marché et la structuration des chaînes de valeur.

En vue d'un meilleur pilotage sectoriel, l'Etat mettra en œuvre des réformes et des mesures politiques centrées sur l'efficacité de la coordination et du suivi évaluation et la promotion d'un environnement favorable au développement et à l'épanouissement des affaires dans le secteur Agricole.

De manière plus précise, dans les dix prochaines années, il est attendu une augmentation de 50% de la contribution du secteur agricole à l'économie nationale (formation du PIB), sous-tendue par une



croissance moyenne annuelle de 7% de la valeur ajoutée agricole, avec une hausse de 50% du commerce agricole dont 75% en direction des pays de la région. Cette évolution sera variable selon les sous-secteurs, dans la mesure où les opportunités ne sont pas partout identiques.

Ces résultats macroéconomiques reposeront sur des transformations du secteur traduites par l'augmentation des infrastructures agricoles dans les différents segments des chaînes de valeurs, la généralisation des contrats d'achat pour la commercialisation des principaux produits agricoles et un relèvement significatif des compétences et capacités des producteurs et de leurs organisations.

#### 2.4. Les axes stratégiques de la PNDA

---

En conséquence la PNDA s'articule autour de trois axes stratégiques essentiels :

- **Axe stratégique n°1 : Accroissement de la productivité des principales spéculations agricoles par l'amélioration des pratiques Agricoles et la modernisation des infrastructures et aménagements productifs.**
- **Axe stratégique n°2 : Amélioration de l'accès aux marchés porteurs et de la structuration des différents segments des chaînes de valeurs des principales filières Agricoles.**
- **Axe stratégique n°3 : Amélioration de la gouvernance du secteur Agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en termes de pilotage, de suivi-évaluation, de renforcement du capital humain nutrition, de résilience et d'adaptation aux changements climatiques.**

Enfin, la PNDA privilégie la promotion de partenariats et la création de marchés communs au sein des grands ensembles économiques sous régionaux, régionaux et internationaux. Elle veille scrupuleusement à sa cohérence avec la politique de décentralisation et celle de la politique Agricole commune de la CEDEAO (ECOWAP) qui constitue le cadre régional intégrateur.

La mise en œuvre de la PNDA sera faite à travers le **Plan National d'Investissement Agricole de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN)** sur une période de huit ans (2018 – 2025). Le PNIASAN succédera donc au PNIASA 2013 – 2017 et coïncidera avec les programmations nationale et continentale avec une échéance intermédiaire en 2020 et une échéance finale en 2025.

L'engagement du Gouvernement guinéen et de ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) doit se traduire par une augmentation continue de la part du budget national allouée au secteur, qui se situera à plus de 10 % en moyenne annuelle sur la période, conformément à la Déclaration de Malabo.

### 3. PRESENTATION DU PNIASAN 2018 - 2025

#### 3.1. Fonctions et champs couverts par le PNIASAN

Le PNIASAN 2018 – 2025 est défini comme étant le **cadre de planification et de coordination stratégique** de la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) à l’horizon 2025. Il prend en compte les besoins, les acquis, les besoins additionnels de financement (gap) à couvrir pour **l’investissement et le fonctionnement** du secteur de l’Agriculture<sup>2</sup> durable et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle sur une période de huit ans.

Le PNIASAN fédère l’ensemble des Projets et Programmes en cours et en perspective dans le secteur (Etat et Privés). Il prend en compte les ressources intérieures de l’Etat, les financements des Partenaires Techniques et Financiers ainsi que les contributions du secteur privé et de la société civile.

Sur la période 2018 – 2020, il vise notamment à mobiliser les ressources additionnelles nécessaires la mise en œuvre effective du **Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable de la Guinée**, (PASANDAD), dans une stratégie de territorialisation du développement Agricole.

Le PNIASAN génère les Cadres des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et les Budgets-Programmes du Ministère de l’Agriculture (MA), du Ministère de l’Elevage et des Productions Animales (MEPA), du Ministère de la Pêche, de l’Aquaculture et de l’Economie Maritime (MPAEM) et du Ministère de l’environnement, des Eaux et des Forêts (MEEF).

Il permet d’informer l’ensemble des parties prenantes sur les progrès accomplis dans une logique d’approche sectorielle et constitue un outil d’alignement et d’harmonisation de l’ensemble des interventions en cours d’exécution et en préparation.

Le PNIASAN prend particulièrement en compte les domaines transversaux tels que les dimensions genre, environnementale et sociale pour renforcer l’efficacité et la durabilité des actions à entreprendre.

Le PNIASAN est donc un outil de portée globale, formulé au cours d’un processus participatif et inclusif. Il est structuré en cinq programmes, 19 composantes et 88 actions (tableau 2).

*Tableau 2 : Structure du PNIASAN de la Guinée*

Programmes	Composantes
<p><b>PROGRAMME 1 :</b> Accroissement de la productivité des principales spéculations par l’amélioration des pratiques Agricoles et la modernisation des infrastructures et aménagements productifs</p>	<p><u>Composante 1.1</u> : Renforcement de la disponibilité et de l’accessibilité aux semences et plants de qualité (productions végétales, animales, halieutiques, forestières et fauniques)</p> <p><u>Composante 1.2</u> : Renforcement de l’accessibilité aux autres types d’intrants Agricoles (végétales, animales, halieutiques, forestiers et fauniques)</p> <p><u>Composante 1.3</u> : Développement d’une mécanisation adaptée et accessible des activités Agricoles</p> <p><u>Composante 1.4</u> : Promotion des aménagements hydro-agricoles, pastoraux, halieutiques, forestiers et fauniques</p> <p><u>Composante 1.5</u> : Développement des innovations technologiques et amélioration de l’accès aux connaissances professionnelles et aux résultats de la recherche</p>

<sup>2</sup> Conformément à la Loi d’Orientation Agricole (LOA) le terme « Agriculture » avec A majuscule se rapporte aux sous-secteurs de l’agriculture au sens large, notamment les productions végétales, animales, halieutiques et l’environnement et l’artisanat lié au secteur primaire.

Programmes	Composantes
<p><b>PROGRAMME 2 :</b> Amélioration de l'accès aux marchés porteurs et de la structuration des chaînes de valeurs des principales filières Agricoles</p>	<p><u>Composante 2.1</u> : Amélioration de la connaissance des marchés porteurs par le renforcement et la mise en place de systèmes d'informations sur les marchés (SIM)</p> <p><u>Composante 2.2</u> : Développement d'infrastructures adéquates pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché des productions Agricoles et des infrastructures de désenclavement</p> <p><u>Composante 2.3</u> : Renforcement de la structuration des différents segments des chaînes de valeurs des principales filières Agricoles</p> <p><u>Composante 2.4</u> : Amélioration du cadre institutionnel et réglementaire pour la valorisation des produits Agricoles guinéens</p>
<p><b>PROGRAMME 3 :</b> Renforcement de la résilience du secteur Agricole et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables</p>	<p><u>Composante 3.1</u> : Régénération, restauration et gestion durable des ressources naturelles</p> <p><u>Composante 3.2</u> : Promotion du Développement Durable et Adaptation au Changement Climatique</p> <p><u>Composante 3.3</u> : Renforcement de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle</p> <p><u>Composante 3.4</u> : Instauration d'un système de protection sociale dans le secteur Agricole</p>
<p><b>PROGRAMME 4 :</b> Développement du capital humain et promotion des jeunes et des femmes dans le secteur Agricole</p>	<p><u>Composante 4.1</u> : Formation professionnelle et professionnalisation des exploitations Agricoles de type familial</p> <p><u>Composante 4.2</u> : Promotion de l'employabilité des jeunes et des femmes dans le secteur Agricole et autonomisation des femmes rurales</p>
<p><b>PROGRAMME 5 :</b> Amélioration de la gouvernance et soutien au secteur Agricole</p>	<p><u>Composante 5.1</u> : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles des ministères sous-sectoriels au niveau central et déconcentré</p> <p><u>Composante 5.2</u> : Pilotage et gouvernance du secteur Agricole</p> <p><u>Composante 5.3</u> : Promotion de la sécurité foncière</p> <p><u>Composante 5.4</u> : Développement de mécanismes de financement Agricole</p>

### 3.2. Priorités de développement agricole pour la période 2018-2025

La formulation du PNIASAN 2018 – 2025 a été précédée d'une **modélisation** qui a permis d'identifier les filières Agricoles porteuses de croissance rapide pour accélérer la transformation de l'Agriculture nationale, lutter efficacement contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et contribuer efficacement au renforcement de la résilience des populations vulnérables.

Cette modélisation, dont les résultats sont détaillés dans le document de PNDA, a permis de confirmer les priorités de développement Agricoles du Programme Accéléré, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable (PASANDAD) à l'échéance 2020 et de les mettre en perspective à l'horizon 2025.

#### Domaines d'investissement prioritaires du PASANDAD

Le Président de la République a initié le Programme Accéléré, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable (PASANDAD) pour la période 2016-2020, avec sa particularité de l'adoption d'une approche multisectorielle et multidimensionnelle. Ce programme

intègre l'ensemble des secteurs agricoles et non agricoles qui concourent à la lutte contre l'insécurité alimentaire et pour la première fois contre aussi la malnutrition et la sous-alimentation.

Le PASANDAD vise, à l'horizon 2020, une croissance annuelle du secteur primaire de 6,5% et une réduction de l'incidence de la pauvreté alimentaire de 18,2% en 2012 à 9,1%. Ces objectifs doivent être atteints à travers : (i) la promotion de la mécanisation et l'intensification de l'agriculture vivrière, (ii) le renforcement des capacités des petites exploitations, (iii) la promotion de la transformation, de la conservation et de la commercialisation des produits agricoles, halieutiques, forestiers et d'élevage.

Sur le plan de la prise en charge des effets des changements climatiques, le programme vise notamment à maintenir le niveau d'utilisation des pesticides agricoles à 0,3 kg/ha, à réduire l'impact des activités agricoles sur l'environnement par : (i) un développement et une vulgarisation des normes environnementales dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ; (ii) le renforcement de la gestion des espaces pastoraux et de la transhumance, (iii) la promotion des techniques d'adaptation aux changements climatiques dans les activités agro-sylvo-pastorales.

En vue d'atteindre ces objectifs, le PASANDAD sera mis en œuvre à travers **une approche filière** qui va promouvoir simultanément l'ensemble des segments de la filière, de la production à la mise en marché avec une attention particulière aux activités de transformation des produits Agricoles.

Ce Programme est structuré en cinq composantes : (i) Amélioration de l'Environnement favorable aux développements des filières Agricoles, (ii) Dynamisation des filières Agricoles, (iii) Promotion de la nutrition et du genre, (iv) Gestion durable des ressources naturelles et (v) Gouvernance du PASANDAD.

L'intégralité des thématiques, des cibles et des coûts de mise en œuvre des différents volets Agricoles du PASANDAD correspondant à la période 2018 – 2020 a été intégré dans le PNIASAN 2018 -2025.

### Productivité et production des filières Agricoles aux horizons 2020 et 2025

A travers une analyse basée sur des critères pédoclimatiques et socioéconomiques, la modélisation a mise en exergue huit produits prioritaires : le riz, les fruits et légumes, les produits de l'élevage à cycle court (viande de mouton, de chèvre, de porc et de poulet, œufs), les produits de la production bovine (viande et lait), le poisson ainsi que les Produits Forestiers non Ligneux.

Les autres spéculations seront cependant également fortement appuyées au côté des filières prioritaires car elles contribuent significativement, mais à des degrés divers, à la croissance Agricole et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations guinéennes, tout en générant des revenus supplémentaires aux petits producteurs, et principalement aux productrices.

Le maïs, l'anacarde, le coton, l'huile de palme, le café et le cacao contribuent de manière non négligeable à la croissance de l'économie nationale. Certaines de ces filières constituent des filières locomotives pour les Pôles de Développement Agricole où elles sont le plus développées et constituent des sources potentielles de croissance pour les communes rurales.

Le fonio, le mil et le sorgho, l'igname et le manioc participent à la diversification de l'agriculture nationale, gage de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et justifient les appuis à apporter pour soutenir leur développement aux côtés des filières bénéficiant d'investissements plus significatifs.

Les tableaux 3 à 5 présentent les cibles visées à l'horizon 2020 et 2025 en matière de productivité et de production des principales filières végétales, animales, halieutiques et forestières.

*Tableau 3 : Objectifs de rendement et de production des principales productions végétales*

Spéculation	Rendement en kg par hectare			Production annuelle totale en tonnes		
	Référence 2015 (kg/ha)	Cible 2020 (kg/ha)	Cible 2025 (kg/ha)	Référence 2015 (tonnes)	Cible 2020 (tonnes)	Cible 2025 (tonnes)
Riz	1.170	1.865	3.000	2.100.586	3 072 938	4.635.462
Maïs	1.230	1.450	3.000	727.308	903.532	1.297.138

Fonio	780	825	900	473.334	502.306	554.586
Mangue	5.000	15.000	25.000	1.000	2.723	11.964
Aubergine	15.000	20.000	22.000	34.470	42.109	58.785
Choux	30.000	40.000	45.000	162.000	197.901	276.272
Pomme de terre	18.000	24.000	28.000	50.000	61.081	85.269
Piment	13.500	14.500	16.500	3.225	3.940	5.500
Tomate	26.000	30.000	35.000	467.675	597.356	898.219
Gombo	9.000	11.000	15.000	140.130	171.184	238.975
Manioc	7.910	9.000	15.000	1.506.659	2.550.670.	2.969.429
Igname	8.200	8.500	9.000	112.722	137.702	192.234
Oignon	20.000	25.000	28.000	20.880	24.171	30.849
Arachide	790	820	950	489.850	567.063	723.732
Ananas	30.000	50.000	60.000	11.280	38.070	83.376
Café	800	825	850	100.950	110.311	127.880
Cacao	500	525	600	3.000	3.375	4.106
Coton fibre	399	425	480	5.195	6.187	8.280
Anacarde	325	350	400	32.500	37.623	48.017
Palmier à huile	7.000	8.000	9.000	251.615	295.560	336.000

Source : Rapport ANASA 2015, PASADAD pour les cibles 2020, BES

Tableau 4 : Objectifs de productivité et de production des principales productions animales

Viande	Effectifs (têtes)			Productions de viande (tonnes)		
	Référence 2016	2020	2025	Référence 2016	2020	2025
Bovins	6.758.561	7.486.247	8.596.190	84.863	96.011	117.940
Ovins/caprins	5.231.536	6.781.628	8.086.863	23.105	28.067	38.817
Porcins	127.104	154.214	583.985	1.920	28.067	12.264
Volaille	30.115.978	38.020.729	61.738.395	14.583	29.243	41.982
<b>Total viande</b>	-	-	-	<b>124.471</b>	<b>181.389</b>	<b>211.002</b>

Production d'œufs (tonnes)	Référence 2016	2020	2025
Volailles locales	632	798	2.000
Pondeuses	22.170	49.132	78.413
<b>Total</b>	<b>22.802</b>	<b>49.930</b>	<b>80.413</b>
Production de lait (tonnes)	Référence 2016	2020	2025
<b>Total</b>	<b>192.001</b>	<b>198.974</b>	<b>253.947</b>
Production de miel (tonnes)	Référence 2016	2020	2025
<b>Total</b>	<b>3.839</b>	<b>27.644</b>	<b>77.748</b>

Source : BSD et DNPIA du MEPA 2017, TCP/GUI/3503 pour le miel

Tableau 5 : Objectifs de production des principales productions halieutiques

Type de production	Référence 2016	2020	2025
Pêche maritime (t)	82.000	94.925	121.151
Pêche continentale (t)	39.600	42.024	46.398
Pisciculture (t)	396	1.559	3.880
<b>Total (tonnes)</b>	<b>121.996</b>	<b>138.508</b>	<b>171.429</b>

Source : BSD MPAEM ; Rapport annuel du MPAEM 2016

*Tableau 6 : Objectifs du sous-secteur environnement et forêts*

Intitulé de la cible	Référence 2015	2020	2025
Taux de couverture forestière	25,9%	28,0%	30,5%
Réduire la proportion d'espèce végétales et animales menacées	5,4%	5,0%	4,0%
Superficie forestière mise en defens	5,0%	7,5%	10,0%
Population utilisant des foyers améliorés	5,0%	7,5%	15,0%
Nombre de permis de coupe de bois d'œuvre délivrés	100	150	200
Nombre cumulé de filières des Produits Forestier Non Ligneux (PFNL) structurées	1	5	10

*Source : BSD MEEF, 2017*

### Appuis aux Exploitations Agricoles Familiales et au secteur privé

Conformément à la Loi d'Orientation Agricole, la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) vise à promouvoir un secteur Agricole moderne, durable et compétitif, fondé sur l'efficacité et l'efficience des **Exploitations Agricoles Familiales** ainsi que la promotion des **entreprises Agricoles** grâce à l'implication du secteur privé.

L'Etat apportera son soutien aux Exploitations Agricoles Familiales (EAF) pour leur permettre d'aller vers une professionnalisation progressive. Il s'agira pour l'Etat de soutenir les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) afin de leur permettre de rendre des services économiques à leurs membres, notamment en termes de facilitation d'accès aux intrants et équipements de qualité, aux crédits et assurances Agricoles et aux informations sur le marché. Ces appuis aux Exploitations Agricoles permettront de renforcer leur **rôle central et essentiel pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle** du Pays et renforcer la résilience des populations vulnérables.

Le secteur privé devra s'investir dans la création des entreprises Agricoles et agro-alimentaires (y compris les Petites et Moyennes Entreprises - PME), pour améliorer le niveau de transformation des produits Agricoles et leur conférer plus de valeur ajoutée. Des investissements Agricoles structurants seront mis en place grâce au Partenariat Public-Privé (PPP).

La mise en œuvre de la PNDA s'appuiera donc à la fois sur les Exploitations Agricoles Familiales et sur le secteur privé (PME et entreprises agroalimentaires), en renforçant leurs complémentarités et en favorisant leur intégration dans les Chaînes de Valeurs inclusives et leurs connexions aux marchés. Pour ce faire, l'Etat doit améliorer l'environnement institutionnel, promouvoir la formation, la recherche, l'appui conseil, investir dans les grandes infrastructures structurantes (pistes de désenclavement, aménagements hydroagricoles, construction/rénovation des marchés, etc.) et faciliter l'accès à la terre et aux financements.

### Pôles de Développement Agricole et territorialisation de la PNDA

Il est attendu en Guinée que le processus de décentralisation soit accéléré pour déboucher, dans un proche avenir, sur des collectivités locales fortes et porteuses de responsabilités effectives dans la conception et la mise en œuvre d'actions de développement local. Dans cette perspective, la PNDA et son PNIASAN intègrent la prise en compte des initiatives locales de développement.

Toutefois, la territorialisation de la PNDA passera par la promotion des agropôles. Leur aménagement reposera sur des avantages comparatifs basés sur la combinaison des facteurs agronomiques, socioéconomiques et géographiques. Dans chaque agropole, une ou plusieurs des spéculations prioritaires sera/seront promue(s) et y servira/serviront de locomotive(s) du développement agro-sylvo-pastoral. Le développement des filières de la pêche et de l'aquaculture sera également pris en considération.

L'agropôle intègre, au-delà des aménagements de production, des installations de services (y compris des services de loisirs et de tourisme). Dans cette perspective, l'écotourisme deviendra un instrument central de promotion du développement agricole, notamment pour l'attractivité du secteur vis-à-vis des jeunes et des investisseurs.

Les différents pôles de développement agricole ainsi que leurs spéculations locomotives (liste non exhaustive) sont représentés à la figure 1.

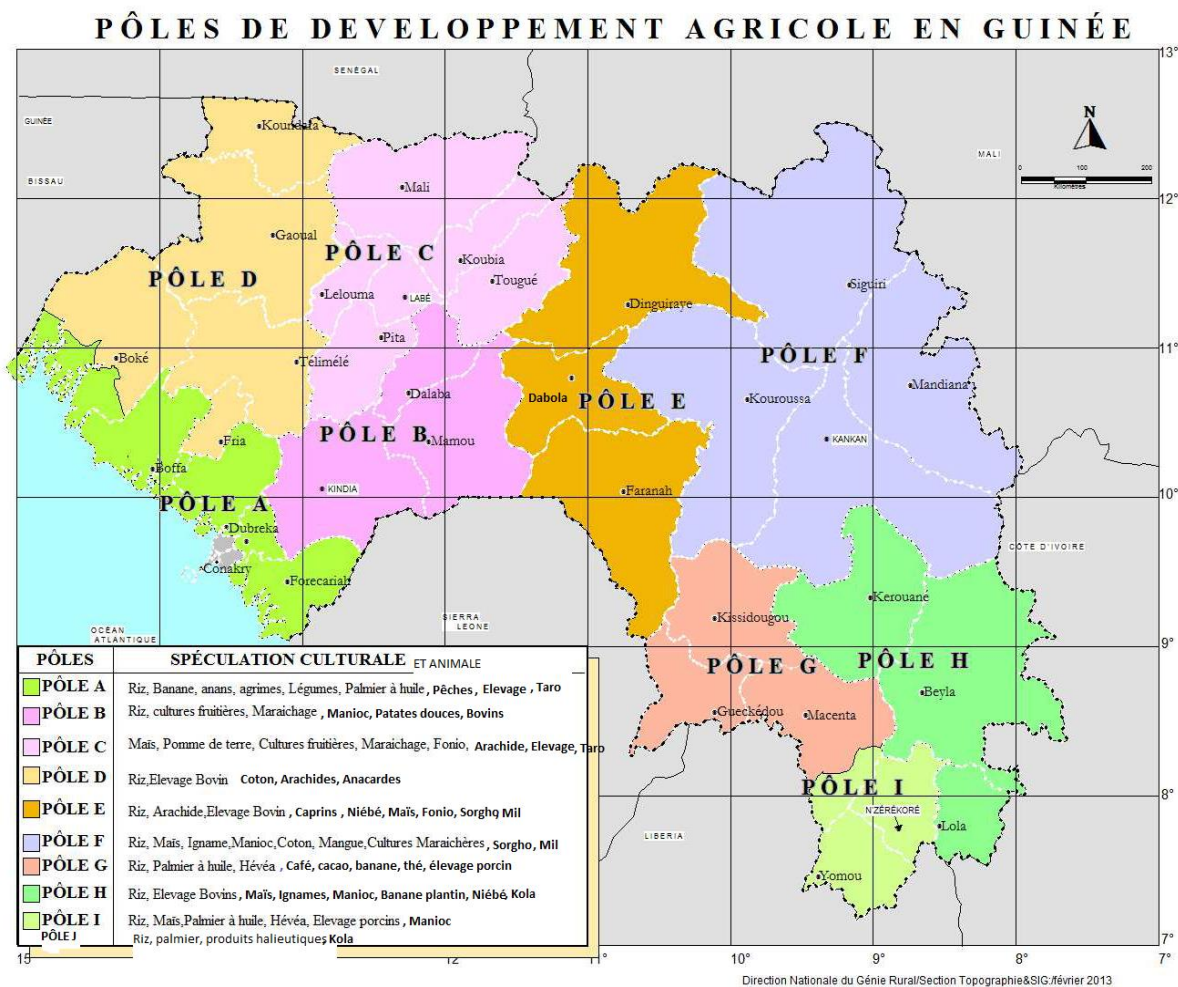


Figure 3 : Cartographie des Pôles de Développement Agricole en République de Guinée

### 3.3. Présentation détaillée du PNIASAN 2018-2025

---

#### PROGRAMME 1 : Accroissement de la productivité des principales spéculations Agricoles

Conformément aux orientations développées dans la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA), l'accroissement de la production et de la productivité s'effectuera par l'amélioration des pratiques Agricoles et la modernisation des infrastructures et aménagements productifs. Le programme comporte les cinq composantes suivantes : (i) renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences et plants de qualité, (ii) renforcement de l'accessibilité aux autres types d'intrants Agricoles, (iii) développement d'une mécanisation adaptée et accessible des activités Agricoles, (iv) promotion des aménagements hydro-agricoles, pastoraux, halieutiques, forestiers et fauniques et (v) développement des innovations technologiques et l'amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux résultats de la recherche.

#### Composante 1.1. Renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences et plants de qualité (productions végétales, animales, halieutiques, forestières et fauniques)

---

La disponibilité et l'accès aux semences de qualité constituent un des défis majeurs à relever afin d'atteindre les objectifs fixés par la PNDA. Dans ce cadre, les actions et mécanismes à mettre en œuvre pour garantir une disponibilité et une accessibilité permanentes à des semences végétales, animales, halieutiques, forestières et faunique à haut rendement et résistantes aux chocs climatiques sont déclinées pour chaque sous-secteur à travers les actions suivantes :

##### Action 1.1.1. : Appui à la production, à la disponibilité, à l'utilisation, à la conservation et au stockage des semences et plants améliorés des différentes productions végétales

Les semences végétales sont importantes dans la production de toutes les des spéculations agricoles pratiquées en Guinée, avec un accent particulier sur les filières prioritaires. Ainsi, pour faciliter leur disponibilité et accessibilité les activités suivantes peuvent être envisagées : (i) élaboration des plans de production de semences par variété au regard des recommandations techniques de la recherche agricole et des projections de besoins des filières prioritaires, (ii) production des semences de pré-base et de base par l'Institut de Recherches Agronomique de Guinée (IRAG) et dans les fermes semencières, (iii) organisation des circuits de distribution par le secteur privé et les OPA en fonction des différentes spéculations et zones géographiques concernées, (iv) identification et mise en œuvre de dispositions fiscales incitatives pour certains types de semences (par exemple les semences maraîchères importées), (v) vulgarisation des itinéraires techniques appropriés pour développer la demande en semences améliorées, et (vi) appui à l'installation et à l'équipement des infrastructures de conservation et de stockage des semences.

Dans le cadre de la production de semences et des fertilisants et produits phytosanitaires, l'Etat mettra en œuvre des dispositions qui faciliteront la création et le développement d'entreprises spécialisées, tout en assignant à la recherche un rôle fondamental.

##### Action 1.1.2. : Mise en œuvre de la stratégie pour la gestion des ressources génétiques animales (y compris l'appui à la production, à la disponibilité, à l'utilisation et au stockage des semences animales)

L'amélioration des productions et de la productivité animales, passe nécessairement par la mise en œuvre de programmes adaptés d'amélioration génétique des races locales. Vu que l'adaptation des races étrangères est souvent incertaine et coûteuse à maints égards, l'amélioration génétique des races locales doit constituer un axe prioritaire pour augmenter la productivité de l'élevage guinéen. A cet effet, l'amélioration génétique sera envisagée dans le double but d'augmenter la productivité des races locales à travers des croisements entre celles-ci et des races étrangères plus productives et de conserver en « races pures » les races endémiques rustiques et trypanotolérantes (bovins et petits ruminants). L'élaboration d'une Stratégie Nationale de conservation, de sélection et d'amélioration génétique des espèces animales autochtones sera effectuée avec l'appui du Bureau International des Ressources

Animales (BIRA) en collaboration avec les Pays limitrophes. Ainsi, les activités indicatives suivantes sont envisagées : (i) opérationnalisation du centre d'insémination artificielle pour l'obtention d'animaux performants par les producteurs en partenariat avec l'IRAG et les organisations professionnelles du sous-secteur de l'élevage, (ii) la mise en place d'un relais au travers des fermes privées d'élevage pour la démultiplication des activités de production de semences animales et géniteurs, (iii) la mise en place des aménagements conséquents et l'assainissement des fermes d'élevage et (iv) l'appui aux accoueurs privés pour le renforcement de leurs capacités de production locale de poussins d'un jour.

#### Action 1.1.3. : Appui à la production, à la disponibilité et à l'utilisation des alevins (y compris l'amélioration génétique)

La mise à disposition d'alevins de qualité est essentielle au développement effectif de la pisciculture et aux empoissonnements des milieux naturels. Les activités envisagées sont (i) la mise en place des fermes de production d'alevins performants en collaboration avec des pisciculteurs individuels et leurs organisations dans les zones propices à la pisciculture et/ou celles disposant de plans d'eau à empoissonner, (ii) la mise en place d'un système performant de stockage et de conservation et de sélection des souches d'espèces aquacoles en lien avec la recherche, (iii) la mise à niveau des éclosiers existants et/ou l'appui à l'installation de nouvelles éclosiers de grande capacité de production, (iv) l'appui au transport des alevins et (v) l'introduction de souches améliorées.

#### Action 1.1.4. : Appui à la production, à la disponibilité et à l'utilisation des semences et plants forestiers

Cette action porte sur les activités relatives à (i) l'appui aux pépiniéristes pour le renforcement des actions de reboisement et de restauration des écosystèmes dégradés, (ii) la promotion des espèces locales, (iii) la conservation des espèces forestières autochtones et (vi) la création d'une banque de semences locales.

#### Action 1.1.5. : Renforcement du processus de contrôle et de certification des semences végétales, animales, halieutiques, forestières et fauniques

En ce qui concerne la certification de la qualité des semences mises sur le marché, les activités suivantes ont été identifiées (i) pour les semences végétales (mise à jour du catalogue semencier ; amélioration du dispositif de contrôle au niveau de la production et de l'importation des semences ; renforcement du dispositif de certification, de commercialisation des semences végétales et des procédures de certification des distributeurs agréés ; mobilisation de la recherche pour la sauvegarde du patrimoine des espèces végétales guinéennes et l'adaptation des semences aux besoins des utilisateurs ; suivi de l'évolution de l'utilisation des OGM en Guinée et proposition de nouvelles mesures éventuelles ; mise au point des variétés adaptées aux technologies de transformation), (ii) pour les semences animales (renforcement de la surveillance sanitaire et épidémiologique au niveau national et amélioration du dispositif de contrôle en développant les capacités d'analyse des laboratoires vétérinaires et des organismes de certification ; poursuite des actions pilotes en matière d'introduction, d'adaptation, de multiplication et de diffusion de géniteurs bovins, ovins, caprins, volailles et porcins améliorés en liaison avec l'IRAG et les autres acteurs ; identification et mise en œuvre des mesures fiscales incitatives au profit des éleveurs et agro-éleveurs et mobilisation des outils financiers nécessaires pour l'importation de souches améliorées), (iii) pour les alevins il s'agira de concevoir et mettre en œuvre un processus de certification des alevins ainsi que (iv) pour les semences forestières et fauniques.

### Composante 1.2. Renforcement de l'accessibilité aux autres types d'intrants Agricoles (végétales, animales, halieutiques, forestiers et fauniques)

Le faible niveau d'équipement et la difficulté d'accès aux intrants Agricoles entravent la productivité et la compétitivité des systèmes de productions Agricoles. En vue de préserver la compétitivité des productions Agricoles nationales contre les distorsions du marché international, des subventions ou arrangements spécifiques sont accordés aux producteurs et au secteur privé Agricole pour l'acquisition

des facteurs de productions. Les conditions d'octroi des subventions ou à l'occurrence des arrangements, leur nature et leur ampleur sont déterminées par des textes règlementaires impliquant les ministères en charge du secteur Agricole, du commerce et des finances. L'Etat crée les conditions de compétitivité pour l'implantation par le secteur privé national d'unités industrielles et artisanales pour la production locale des équipements et des intrants Agricoles. Les matières premières entrant dans la production des équipements et des intrants Agricoles par les unités de production nationale bénéficient de mesures fiscales favorables à l'importation sous certaines conditions définies par voie réglementaire.

#### Action 1.2.1. : Appui à la production et à la distribution des engrais (organiques et minéraux) et produits phytosanitaires pour les filières végétales et renforcement de la protection phytosanitaire

L'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des intrants comportera les activités suivantes : (i) élaboration du plan d'approvisionnement et de distribution des intrants spécifiques au regard des recommandations techniques de la recherche agricole et des projections de besoins des filières prioritaires, (ii) amélioration de la disponibilité et de l'accès aux intrants par les producteurs, notamment ceux des zones enclavées par le biais de la mise en place de réseaux de distribution de proximité, à la charge du secteur privé, (iii) financement des campagnes agricoles pour permettre aux exploitants d'avoir les disponibilités voulues à bonne date pour l'adoption des intrants améliorés, (iv) promotion de l'information pour une meilleure connaissance des intrants, (v) appui à la production d'engrais spécifiques et autres intrants biologiques pour une gestion durable de la fertilité des sols et (vi) l'appui à l'installation et à l'équipement des infrastructures de conservation et de stockage des intrants agricoles.

#### Action 1.2.2. : Appui à la production et à la distribution des intrants d'élevage et des produits vétérinaires et renforcement de la santé animale et santé publique vétérinaire

Au-delà des mesures directes destinées à faciliter l'adoption des produits vétérinaires par les producteurs, l'Etat aura à (i) appuyer l'organisation des réseaux de distributeurs de façon à ce que les éleveurs aient accès à un approvisionnement de proximité, (ii) renforcer le corps d'inspecteurs chargés du suivi, de l'application des textes et de la sensibilisation/formation de tous les distributeurs de médicaments vétérinaires, (iii) renforcer les laboratoires de contrôle de qualité des médicaments vétérinaires de compétence nationale, (v) combler le vide juridique relatif à l'organisation de la filière des médicaments vétérinaires et (vi) harmoniser la législation pharmaceutique vétérinaire nationale avec la législation de la sous-région en la matière. Pour leur part, les vétérinaires distributeurs privés devront, par le biais de leurs familles professionnelles (i) s'assurer que les distributeurs agréés sont les seuls à avoir la charge de la distribution de médicaments vétérinaires, (ii) vérifier les sources d'approvisionnement en médicaments vétérinaires pour s'assurer de leur qualité et de leur traçabilité et (iii) aider les pouvoirs publics dans l'assainissement du marché des médicaments vétérinaires. Dans le souci d'intégrer aux systèmes d'élevage, les aliments et compléments alimentaires en tant que facteurs de production, les principales activités à mener sont (i) la mise au point par la recherche des itinéraires techniques adaptés aux cultures fourragères, (ii) l'élaboration et la diffusion de la nomenclature agréée des aliments et compléments alimentaires pour animaux aux plans national, sous régional et international et (iii) la professionnalisation des distributeurs.

#### Action 1.2.3. : Appui à la production et à la distribution des intrants de pêche et d'aquaculture (matériels, aliments et produits d'élevage de poisson)

Pour éviter l'importation des aliments de poissons avec des coûts élevés, les activités suivantes sont prévues : (i) le renforcement des capacités des structures productrices d'aliments poissons de qualité, (ii) la facilitation de l'accès des acteurs aux intrants aquacoles (équipements spécifiques), (iii) la facilitation de l'installation d'unités de production et (iv) la mise à disposition d'un catalogue des aliments et matériels contrôlés, testés et autorisés.

#### Action 1.2.4. : Appui à la production et à la distribution des intrants pour les produits forestiers ligneux et non ligneux et fauniques

Une stratégie spécifique de subvention à la production et à la distribution des intrants spécifiques au sous-secteur sera développée en lien avec les actions de gestion durable des ressources forestières et fauniques.

#### Action 1.2.5. : Réglementation et contrôle de la qualité des autres intrants, équipements et produits Agricoles

---

Les systèmes de productions Agricoles s'inscrivent dans une dynamique respectueuse de l'environnement. A cet effet, l'Etat met en place un système de suivi et de contrôle de la qualité et de l'utilisation rationnelle des équipements et des intrants afin de préserver l'environnement, notamment la qualité des eaux, des sols, et des produits Agricoles destinés au marché. Les activités porteront sur (i) l'actualisation et l'adoption des textes réglementaires et (ii) l'exercice effectif des missions régaliennes de contrôle par les services centraux et déconcentrés des quatre ministères du secteur Agricole (MA, MEPA, MPAEM et MEEF).

#### Composante 1.3 : Développement d'une mécanisation adaptée et accessible des activités Agricoles

---

En ce qui concerne la modernisation des outils de travail des exploitations agro-sylvo-pastorales et halieutiques, l'accent sera mis sur trois points clés : (i) la conception et l'opérationnalisation d'une Stratégie Nationale de Mécanisation Agricole, (ii) la disponibilité de matériels Agricoles adaptés à travers la production locale, l'importation et la distribution et (iii) la maintenance et la réparation du matériel Agricole.

#### Action 1.3.1. : Développement de la mécanisation agricole à différents niveaux des maillons des filières de production végétale

---

L'Etat développera des instruments et mettra en œuvre des mesures pour permettre aux différents acteurs des filières végétales d'acquiescer des équipements et matériels agricoles à des conditions favorables. Ces mesures porteront à la fois sur les facilités d'importations et sur l'encouragement d'initiatives locales de production d'équipements et d'outillage agricoles. La mécanisation sera fondée sur l'application d'un calendrier agricole rigoureux permettant de réaliser au moins trois cycles de production par an. En matière de disponibilité de matériels agricoles, l'approche vise à (i) suivre, tester, expérimenter et évaluer les matériels fabriqués localement en vue de leur amélioration, de leur homologation et de leur vulgarisation, (ii) rassembler les normes de travail pour chaque catégorie de matériel, (iii) procéder aux études technico-économiques subséquentes y compris les études d'impact environnemental, (iv) promouvoir les matériels et équipements agricoles et de transformation et les fabricants locaux, (v) faciliter l'acquisition des matières premières et des pièces importées destinées à la fabrication de matériel agricole au niveau local et (vi) rendre opérationnel le centre de montage des machines agricoles. En matière de maintenance et de réparation, il s'agira (i) d'assurer la formation spécifique des artisans dans le domaine de la production et de la maintenance des équipements agricoles, (ii) de développer les services de proximité et de (iii) faciliter l'acquisition des pièces de rechange pour le matériel importé.

#### Action 1.3.2. : Mécanisation et modernisation des exploitations d'élevage et promotion de la traction animale

---

Les activités porteront sur la subvention et l'acquisition de matériels permettant la mécanisation et la modernisation des exploitations d'élevage (automatisation des lignes d'alimentation et d'abreuvement, matériel de traite, silos etc.). La culture attelée reste essentielle dans la modernisation de l'agriculture familiale et l'intensification durable des systèmes de production. Les activités envisagées concernent (i) la réhabilitation et l'équipement et le fonctionnement de centres de culture attelée et (ii) le renforcement des capacités des structures privées pour la confection et la mise à disposition du matériel de culture attelée.

#### Action 1.3.3. : Modernisation et mécanisation des équipements et matériels appropriés de pêche et d'aquaculture

---

Pour le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture, les activités visent à (i) faciliter l'accès des acteurs aux équipements et au matériel approprié (de pêche, d'analyse d'eau et de transport de poisson) adaptés aux opérations de production, (ii) réaliser les études pour la stratégie d'introduction des outils de halage dans les communautés de pêches maritimes et (iii) la modernisation des matériels de pêche artisanales (pirogue motorisées notamment).

#### Action 1.3.4. : Modernisation et mécanisation des équipements et matériels de production forestière

Les activités porteront sur la subvention et l'acquisition de matériels permettant la mécanisation et la modernisation des exploitations forestières (tant pour les produits ligneux que non ligneux).

#### Composante 1.4 : Promotion des aménagements à vocation Agricole (hydro-agricoles, pastoraux, halieutiques, forestiers et fauniques)

L'une des contraintes majeures au développement durable de l'Agriculture et à la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle est la faiblesse des infrastructures qui permettent d'améliorer les productions Agricoles. L'état des lieux a montré que moins de 9,1% du potentiel des terres irrigables ont fait l'objet d'aménagement. Ce constat de faible valorisation du potentiel des ressources naturelles est valable pour les productions d'élevage et de pêche. Compte tenu du rôle de ces investissements dans l'accroissement de la productivité Agricole et de la forte demande des différents producteurs respectifs pour ces investissements, il est prévu de procéder à une augmentation sensible des aménagements hydro-agricoles, des pâturages, et des mares et étangs.

Le Schéma d'Aménagement du Territoire National, en fonction de la vocation des terres et des critères économiques de choix, définit l'occupation des sols, dont l'implantation des différents types d'aménagement à vocation Agricole. L'Etat, le secteur privé, les organisations de producteurs, les collectivités locales, sont les acteurs essentiels qui participent à la programmation et la prise en charge des coûts de réalisation et de maintenance des aménagements.

#### Action 1.4.1. : Développement et gestion durable des aménagements et infrastructures dans le sous-secteur de l'agriculture (infrastructures de mobilisation des eaux de surface, aménagement des plaines et bas-fonds, irrigation de proximité, grands périmètres irrigués)

Conformément aux différentes études réalisées dans le cadre de la formulation du PASASNAD notamment, le développement durable de l'agriculture irriguée se fera en conformité avec les différents systèmes de production : (i) les plaines en mangroves et arrières mangroves (essentiellement consacrée à la riziculture), (ii) les plaines alluviales fluviales à vocation maraîchère, (iii) les plaines alluviales fluviales à vocation rizicole, (iv) les bas-fonds et (v) les jardins maraîchers. Les types d'aménagement qui en résultent sont la confection de casiers suivant les courbes de niveau et planage avec ou sans ajout de drains pour évacuer les excès d'eau, comportant un réseau d'approvisionnement et de distribution d'eau combinée à une petite retenue d'eau permettant une maîtrise totale d'eau pendant toute l'année. Lors des aménagements, les aspects techniques, agricoles et environnementaux seront systématiquement pris en considération. Il s'agira notamment de l'élaboration d'un plan de gestion environnemental et social (PGES), de la formation des exploitants dans le domaine de la gestion des irrigations, de l'obligation faite pour tout périmètre de disposer d'un statut interne prévoyant la responsabilisation des exploitants dans la gestion, l'entretien et la maintenance des équipements collectifs et des réseaux primaires et de la réalisation d'une enquête foncière des terres à aménager. De manière indicative, il est planifié d'aménager au cours de la période 2018 – 2025, 24 000 hectares soit 14 000 hectares de nouveaux aménagements et 10 000 hectares de réhabilitation

#### Action 1.4.2. : Développement et gestion durable des aménagements et infrastructures dans le sous-secteur élevage

L'élaboration et la mise en œuvre du programme national d'aménagement et de gestion des espaces pastoraux mettra en cohérence les investissements réalisés. Les principales activités envisagées dans ce domaine concernent entre autres (i) l'appui à la réalisation d'aménagements d'hydraulique pastorale (micro-barrages en terre, mares aménagées par surcreusement et autres points d'eau), (ii) l'appui à

l'aménagement des aires de pâturage et des parcours naturels, (iii) l'installation de 5 000 ha de parcelles fourragères, (iv) l'aménagement et le balisage des couloirs de transhumance, (v) l'appui à la gestion concertée de la transhumance pour prévenir et gérer les conflits agriculteurs-éleveurs et (vi) la construction des postes de contrôle d'entrées des troupeaux transhumants. Au niveau de la promotion des filières avicoles il est également envisagé d'appuyer l'installation de centres avicoles privés.

#### Action 1.4.3. : Développement et gestion durable des aménagements et infrastructures dans le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture

---

Les activités envisagées dans cette action concernent (i) la construction d'un port de pêche industrielle et d'entrepôts frigorifiques, (ii) la mise en place d'une flotte nationale de pêche industrielle, (iii) la mise en place d'une centrale d'avitaillement en intrants de pêche, (iv) la valorisation des retenues d'eau, des mares, des barrages et des périmètres irrigués et (v) les différents aménagements d'étangs piscicoles et des fermes aquacoles.

#### Action 1.4.4. : Développement et gestion durable des aménagements et infrastructures dans le sous-secteur des productions forestières et fauniques

---

Le faible niveau d'aménagement des espaces d'exploitation forestière a clairement été identifié comme étant une entrave majeure à la gestion durable des ressources forestières et fauniques. L'action concernera (i) l'aménagement des aires protégées et forêts classées et communautaires, (ii) la mise en place et la gestion d'infrastructures de récolte, de layons de débardage, de pistes et moyens de transport ainsi que d'aires de dépôts et (iii) l'aménagement d'infrastructures écotouristiques et de conservation de la biodiversité.

### Composante 1.5 : Développement des innovations technologiques et amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux résultats de la recherche

---

La composante porte essentiellement sur la recherche agricole au service du développement et sur la promotion de d'appui conseil et le renforcement des capacités techniques des producteurs Agricoles.

#### Action 1.5.1. : Mise en œuvre du Plan Stratégique de la Recherche Agricole pour le Développement (PSRAD) et développement de la recherche dans les sous-secteurs de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture et des productions forestières et fauniques

---

Les axes constitutifs du PSRAD 2015 – 2022 sont dédiés (i) au renforcement des capacités des ressources humaines» à travers notamment le recrutement, la formation du personnel, (ii) à la production d'innovations agricoles et agroalimentaires», (iii) à la mise en œuvre des activités prioritaires de recherche organisées autour des technologies agroalimentaires, des écosystèmes et leurs interactions avec les sociétés rurales et périurbaines ainsi que les chantiers miniers, de la génétique et l'écophysiologie des productions végétales et animales, de l'intensification des productions végétales et animales et de la construction d'innovations techniques et organisationnelles, (iv) à l'amélioration durable de l'impact des innovations agricoles éprouvées sous l'angle de l'amélioration du niveau de diffusion et d'adoption des innovations agricoles éprouvées, (v) à la gestion des infrastructures et équipements de recherche et de communication pour le développement, (vi) à la stratégie du financement durable de la recherche agricole et (vii) à la gestion et mise en œuvre du PSRAD. Le Plan stratégique sera désagrégé en Plan de travail et budget annuel (PTBA) par les équipes chargées de la mise en œuvre pratique des programmes de recherche. Parallèlement, les ministères en charge de l'élevage, de la pêche et de l'environnement pourront contribuer au développement de la recherche dans leur sous-secteurs respectifs.

#### Action 1.5.2. : Appui conseil et renforcement des capacités techniques des producteurs des différentes filières végétales (respect du calendrier cultural, amélioration des itinéraires techniques etc.) et des capacités de gestion des exploitations agricoles

---

Les mesures d'accompagnement suivantes seront prises : (i) appui aux structures de recherche et de vulgarisation pour la mise au point et le transfert des spécifications techniques en termes de

fertilisation, de traitements phytosanitaires et de stockage, (ii) clarification du cadre réglementaire national en prenant pour base le cadre réglementaire sous régional aux fins d'identification et de mise en œuvre de dispositions fiscales incitatives, (iii) mise à disposition de la nomenclature agréée aux plans national, sous régional, régional et international aux acteurs des filières d'approvisionnement d'intrants, (iv) professionnalisation des distributeurs à travers leur formation, leur certification et la structuration de leurs familles professionnelles, (v) évaluation des effets et impacts des intrants sur l'environnement et la prise de mesures d'atténuation et (vi) développement et mise œuvre de mesures d'atténuation des impacts et promotion d'intrants biologiques.

#### Action 1.5.3. : Appui conseil et renforcement des capacités techniques de production des éleveurs des différents systèmes de production animale et des capacités de gestion des exploitations d'élevage

L'augmentation de la productivité passera par l'amélioration de l'offre de services à l'élevage consistera à : (i) renforcer les capacités des structures composant le dispositif d'appui-conseils, (ii) développer la recherche zootechnique sur la base des contraintes réelles identifiées dans les exploitations d'élevage, (iii) renforcer le système d'information de l'élevage et (iv) renforcer le dispositif de santé animale. En ce qui concerne le développement des élevages semi-intensifs, les actions porteront essentiellement sur le développement d'itinéraires techniques améliorés pour intensifier les productions à cycle court (ateliers de démonstration d'embouche de petits ruminants, formation des emboucheurs, formation des encadreurs des fermes avicoles, création de centres d'appui et formation aux différentes filières de l'élevage, formation d'agents communautaires de santé animale et d'élevage. Concernant le développement des élevages de bovins, il s'agira de : (i) renforcer les capacités des acteurs en leur fournissant des itinéraires techniques adaptés, (ii) développer des itinéraires techniques améliorés pour intensifier les systèmes de production (ateliers de démonstration d'embouche, formation d'emboucheurs, promotion de l'habitat amélioré), (iii) institutionnaliser l'approche « gestion de terroirs villageois » pour une gestion participative et équitable de l'espace rural en vue de réduire les conflits entre agriculteurs et éleveurs, (iv) promouvoir le système amélioré de production laitière (production de métis par croisement, mise en place de mini-laiteries et laiteries) et (v) mettre en œuvre des programmes de recherche et de transfert des innovations sur la filière.

#### Action 1.5.4. : Appui conseil et renforcement des capacités techniques des pêcheurs et pisciculteurs pour une gestion durable des ressources halieutiques et des capacités de gestion des exploitations

Le renforcement des capacités des OP de pêche vise l'amélioration durable de leurs conditions de vie à travers la performance des objectifs et actions spécifiques, l'adaptation à leur environnement dynamique, le développement des compétences individuelles et collectives pour le bon fonctionnement de leur organisation. Cela prend en compte l'alphabétisation, l'accès aux ressources financières et aux technologies et la responsabilisation environnementale et sociale.

#### Action 1.5.5. : Appui conseil et renforcement des capacités techniques des professionnels des produits forestiers ligneux, non ligneux et fauniques pour l'adoption généralisée des bonnes pratiques d'exploitation forestière et faunique et des capacités de gestion des exploitations

En Guinée, les forêts jouent un rôle important à la fois pour l'économie et pour la préservation des écosystèmes et la lutte contre le changement climatique. Cependant, depuis quelques années on assiste à une diminution progressive des forêts à un rythme inquiétant. Ceci a conduit les autorités nationales à placer les problèmes de l'environnement au centre de leurs préoccupations. Pour faire face à cette situation, les autorités ont pris un certain nombre de mesures à travers la mise en œuvre des politiques nationales et régionales. Ces mesures ont permis d'élaborer des outils de gestion qui ont eu une avancée significative en matière de gestion des forêts. Par ailleurs, la CEDEAO a aussi développé avec ses Etats membre un Plan de Convergence Forestier (PCF) qui fait la promotion des techniques les plus rentables facilement accessibles et dont l'impact potentiel est le plus élevé. Ce PCF prend en compte un certain nombre d'aspects transversaux : (i) approche participative en tenant compte des différences culturelles, (ii) gouvernance locale, (iii) recherche d'accompagnement, (iv) promotion de l'initiative privée, (v) approche écosystémique. La présente composante est initiée pour développer ces outils et poursuivre la lutte contre les problèmes environnementaux et les changements climatiques.

## PROGRAMME 2 : Amélioration de l'accès aux marchés porteurs et de la structuration des chaînes de valeurs des principales filières Agricoles

Le deuxième Programme du PNIASAN vise à améliorer l'accès aux différents marchés porteurs sur le plan national, régional et international et à mieux structurer les chaînes de valeur. Le Programme repose sur (i) l'amélioration de la connaissance des marchés porteurs par le renforcement et la mise en place de systèmes d'informations sur les marchés, (ii) le développement d'infrastructures adéquates pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché des productions Agricoles et des infrastructures de désenclavement, (iii) le renforcement de la structuration des différents segments des chaînes de valeurs des principales filières Agricoles et (iv) l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire pour la valorisation des produits Agricoles guinéens.

### Composante 2.1 : Amélioration de la connaissance des marchés porteurs par le renforcement et la mise en place de systèmes d'informations sur les marchés (SIM)

---

L'amélioration de la connaissance des marchés porteurs se fera essentiellement à travers le renforcement et la mise en place de systèmes d'informations sur les marchés dans chacun des sous-secteurs. Pour mettre en œuvre ces mesures relatives à l'amélioration ou la mise en place de ces systèmes d'informations, une étude d'envergure sera réalisée sous l'égide des ministères en charge du secteur rural. Celle-ci devra faire un diagnostic exhaustif et fournir des orientations appropriées pour le développement d'un système fiable et durable d'information sur les marchés.

#### Action 2.1.1. : Renforcement des capacités opérationnelles du SIPAG (Système d'Information sur Produits alimentaires en Guinée)

---

Les activités viseront à renforcer les capacités opérationnelles du SIPAG et étendre la collecte des données sur l'ensemble du territoire et sur une large gamme de spéculations agricoles particulièrement les produits stratégiques retenus dans la PNDA. Le SIPAG mettra à la disposition des acteurs des informations fiables et actualisées sur les marchés nationaux et internationaux en termes de volumes disponibles, de prix moyens pratiqués, de tendance mensuelle, de besoins faiblement satisfaits. La collecte et la diffusion des informations devront s'appuyer sur des innovations en matière de dispositifs et de canaux.

#### Action 2.1.2. : Renforcement des capacités opérationnelles du SIM-Bétail

---

Il s'agira de relancer le SIM-Bétail et l'étendre à l'ensemble des volets ciblés et aux divers produits animaux sur les marchés forains, ainsi qu'aux produits à l'importation et à l'exportation. Le SIM-Bétail doit permettre une meilleure connaissance des termes de l'échange à travers une alerte précoce et la transparence des prix. Il devra constituer spécifiquement pour les éleveurs un outil d'information sur la dynamique des marchés afin de leur permettre de saisir les opportunités, de se positionner par rapport à la demande et d'avoir les moyens de négocier face à leurs partenaires, intermédiaires et commerçants qui disposent de réseaux performants en la matière. Finalement, il devra permettre d'engager ces acteurs dans une voie de normalisation des circuits de commercialisation en vue de leur évolution vers des systèmes régionaux. Il fournira aux opérateurs de commercialisation, des informations sur les volumes, les prix des produits animaux, ainsi que les flux commerciaux intérieurs et extérieurs.

#### Action 2.1.3. : Mise en place du SIM-Pêche Aquaculture

---

Le sous-secteur de la pêche doit également posséder un système d'information spécifique. Le SIM-Pêche Aquaculture sera basé sur : (i) la maîtrise de la collecte des données et la production des statistiques, (ii) l'amélioration de la qualité des données et leur disponibilité et (iii) la fluidité des circuits d'informations. Il sera l'unique source d'information sur les filières de la pêche nationale, les besoins en ressources halieutiques, les opportunités et autres informations utiles.

#### Action 2.1.4. : Mise en place du SIM-Produits forestiers ligneux et non ligneux

---

Le sous-secteur des produits forestiers ligneux et non ligneux développera un système d'information intégrant les différentes spéculations et leurs produits dérivés et les informations relatives aux acteurs de chacune des filières.

### Composante 2.2 : Développement d'infrastructures adéquates pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché des productions Agricoles

---

Le défaut d'infrastructures de conditionnement et de distribution des produits Agricoles constitue une contrainte majeure à laquelle cette composante répondra en développant des actions portant sur le stockage, la conservation, la transformation, la commercialisation et la distribution des productions agrosylvopastorale, halieutique et forestières.

Parallèlement, le schéma d'aménagement du territoire national définit les routes et pistes rurales et les autres infrastructures stratégiques et structurantes pour faciliter l'accès aux marchés de la production Agricole nationale. La politique de développement des infrastructures rurales à vocation Agricole visant à faciliter, sécuriser et valoriser les productions Agricoles est élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs Agricoles qui participent à sa mise en œuvre.

#### Action 2.2.1. : Construction et réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation/distribution des productions agricoles

---

Les activités envisagées ont pour objectifs (i) d'améliorer les infrastructures marchandes collectives, comme les installations de collecte, d'emballage et de commercialisation (centres de collecte, tri et conditionnement, marchés de gros, magasins de stockage et de conservation, etc.) et (ii) d'appuyer la mise en place des petites et moyennes unités modernes de transformation des produits d'origine végétale.

#### Action 2.2.2. : Construction et/ou réhabilitation des infrastructures d'abattage, de conservation, de transformation, de commercialisation des produits animaux et d'origine animale

---

L'action vise une amélioration des infrastructures de commercialisation du bétail et de la viande pour une meilleure sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale. Les activités suivantes sont envisagées : (i) la réhabilitation des 33 abattoirs et 33 boucheries préfectorales, (ii) la construction de 50 aires d'abattage, 39 marchés à bétail dont 5 frontaliers, 7 marchés de petits ruminants dans les capitales régionales, 10 charcuteries de démonstration, (iii) la construction de 3 marchés de petits ruminants à Conakry, (iv) la construction de 7 marchés de volaille dans les capitales régionales, 10 aires de séchage de cuirs et peaux et 60 aires d'abattage de porcins en Guinée forestière et en Basse Guinée. Des activités spécifiques seront également menées pour la mise en place de réseaux de collecte du lait frais doté de mini-laiteries. Au niveau de l'apiculture, il s'agira d'appuyer l'installation de mielleries et de centres de traitement et de contrôle de qualité des produits de la ruche pour les organisations professionnelles d'apiculteurs.

#### Action 2.2.3. : Construction et/ou réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques

---

Cette action concernera la construction et/ou la réhabilitation (i) des quais de débarquement, (ii) de complexes frigorifiques (y compris les unités de production de glace), (iii) les aires de transformation (salage et fumage), (iv) les marchés à poisson ainsi que (vi) la construction d'infrastructures d'accueil et de ravitaillement en pêche artisanale et continentale.

#### Action 2.2.4. : Construction et/ou réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des produits forestiers ligneux et non ligneux

---

Il n'existe pas d'infrastructures de transformation des produits forestiers. Toutefois, des transformations artisanales, notamment de produits forestiers ligneux, se font à l'échelle familiale ou associative dont la qualité et la quantité ne favorisent pas un meilleur accès au marché international et ne satisfont pas les besoins nationaux. Il n'existe pas de système moderne de conservation longue

durée de ces produits forestiers non ligneux, outre la réfrigération dont la durée n'excède pas deux jours et subit les aléas des dessertes en énergie. Il n'existe pas non plus d'espaces spécifiques dédiés pour la commercialisation des produits forestiers, sauf le bois qui dispose de plusieurs marchés. Toutefois, on identifie, au sein de certains marchés, des points de vente notamment pour le karité, le miel, la viande de brousse. L'action comportera par conséquent des activités portant sur la construction et/ou réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des produits forestiers ligneux et non ligneux

#### Action 2.2.5. : Construction de plateformes intégrées d'échanges dans les régions frontalières

En plus de ces infrastructures spécifiques aux sous-secteurs, des plateformes intégrées d'échanges seront créées en fonction des besoins et des spécificités zonales notamment dans les régions frontalières. La construction de plateformes a pour objectif de promouvoir le commerce sous-régional avec les pays limitrophes à travers (i) une meilleure organisation de l'offre et de la demande, (ii) une plus grande diversification des produits et (iii) un meilleur contrôle de la qualité des produits Agricoles. Du point de vue de la promotion du commerce transfrontalier de bétail et de produits animaux, le marché régional de Gaoual (Kounsite) sera soutenu afin de renforcer les échanges. Les plateformes intégrées d'échange pourront être mises à profit pour formaliser les flux entre la Guinée, la Sierra Leone et le Libéria.

#### Action 2.2.6. : Réalisation et entretien des infrastructures de désenclavement

Les difficultés d'écoulement des produits et les coûts élevés de transport, des zones de production vers les centres de transformation et de consommation constituent des contraintes majeures au développement de toutes les filières Agricoles. Le désenclavement des zones de production par la construction de routes et la mise en place d'un système efficient et efficace de transport des produits est indispensable pour la promotion des filières Agricoles. Les activités porteront sur la construction, la réhabilitation et l'entretien des piste rurales et ouvrages de franchissement.

### Composante 2.3 : Renforcement de la structuration des différents segments des chaînes de valeurs des principales filières Agricoles

L'Etat, en collaboration avec les acteurs concernés, met en œuvre une politique de promotion des filières Agricoles basée sur une meilleure organisation de la production, de la conservation, de la transformation, de la commercialisation et des marchés, ainsi que la responsabilisation effective des principaux acteurs de la filière, l'augmentation et la sécurisation des revenus des exploitants Agricoles. La structuration des différents segments des chaînes de valeur des productions végétales, animales, halieutiques et forestières fera l'objet d'actions spécifiques, avec un modèle d'organisation de type « Agrégation », qui sera mise en œuvre sous la maîtrise d'ouvrage des quatre ministères sectoriels (MA, MEPA, MPAEM et MEEF). Il s'agira de promouvoir les activités de production, de commercialisation et de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, dans un cadre contractuel. Ceci à l'avantage (i) d'assurer l'existence d'une demande solvable, (ii) d'améliorer la qualité des produits offerts qui peut être spécifiée dans le cadre du contrat, (iii) de garantir la disponibilité de matières premières pour les unités de transformation, (iv) de permettre une répartition plus équitable des valeurs ajoutées et d'assurer ainsi la viabilité de la filière.

#### Action 2.3.1. : Structuration des Segments approvisionnement, production, transformation, commercialisation et consommation des chaînes de valeur des produits végétaux

Il s'agira pour les services compétents du Ministère de l'Agriculture (MA) de développer une large gamme d'activités en direction des organisations professionnelles en matière (i) de statut, (ii) d'organisation professionnelle, (iii) de capacités managériales, (iv) de marketing et de stratégies commerciales et de négociation.

#### Action 2.3.2. : Structuration des Segments approvisionnement, production, transformation, commercialisation et consommation des chaînes de valeur des produits animaux

De la même manière, il s'agira le Ministère de l'Élevage et des Productions Animales (MEPA) développera pour les acteurs du secteur de l'élevage des activités relatives (i) à la définition des statuts, (ii) à l'organisation professionnelle, (iii) au renforcement des capacités managériales et (iv) au développement des techniques de marketing et des stratégies commerciales et de négociation.

#### Action 2.3.3. : Structuration des Segments approvisionnement en intrants, production, transformation, commercialisation et consommation des chaînes de valeur des produits halieutiques

Le Ministère de de la Pêche, de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime (MPAEM) procèdera de même en direction des organisations professionnelles du secteurs de la pêche et de la pisciculture en matière (i) de statut, (ii) d'organisation professionnelle, (iii) de capacités managériales, (iv) de marketing et de stratégies commerciales et de négociation.

#### Action 2.3.4. : Structuration des Segments approvisionnement, production, transformation, commercialisation et consommation des chaînes de valeur des produits forestiers

Il s'agira pour les services compétents du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF) de développer une large gamme d'activités en direction des organisations professionnelles en matière (i) de statut, (ii) d'organisation professionnelle, (iii) de capacités managériales, (iv) de marketing et de stratégies commerciales et de négociation.

#### Action 2.3.5. : Renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs pour le renforcement des faîtières régionales, nationales et l'émergence des interprofessions (intégration entre les segments et développement de tables filières)

Il existe en Guinée plusieurs types d'organisations des acteurs des filières Agricoles, notamment, des Associations, Fédérations, Confédérations et Unions. Il s'agit notamment de la Fédération des producteurs de riz de la Guinée forestière (FEPRORI-GF), la Fédération des unions maraichères de la Haute Guinée (FUMA-HG), la Fédération régionale des producteurs de palmier à huile et hévéa (FEREPPAH), la Confédération nationale des éleveurs de Guinée (CONEG), l'Union nationale des aviculteurs de Guinée (UNAG), l'Union nationale de femmes fumeuses de poissons (UNFFP), la Fédération des entreprises de pêche industrielle (FEPI), l'Union nationale des pêcheurs artisans de guinée (UNPAG) etc. Le problème de ces organisations est qu'elles ne s'adressent généralement qu'à un segment de la filière, c'est-à-dire, la production.

La stratégie envisagée vise à opérer une transformation structurelle pour disposer des organisations reliées entre elles dans les différents segments. Il s'agira aussi de rendre les organisations plus fonctionnelles par des appuis financiers et la formation. Un décret pris en Conseil des ministres fixe les modalités de création et d'enregistrement des organisations professionnelles et interprofessionnelles Agricoles. Deux orientations majeures sont retenues : (i) le développement des organisations interprofessionnelles par produits stratégiques et (ii) la promotion de tables filières pour promouvoir un dialogue permanent entre les acteurs au sein du cœur de fonctionnement des chaînes de valeurs mais aussi entre ces acteurs et ceux des niveaux macro et méso.

#### Composante 2.4 : Amélioration du cadre institutionnel et réglementaire pour la valorisation des produits Agricoles guinéens

L'Agriculture guinéenne est soumise aux règles internationales du commerce mondial, particulièrement des produits Agricoles. Le marché est libre, compétitif et exigeant en niveau de qualité et de normes de sécurité, et de sécurité sanitaire. Toutefois l'Etat au besoin et en concertation avec la profession Agricole et les autres acteurs du secteur privé prendra des mesures appropriées conformément aux termes des clauses spéciales de sauvegarde de l'OMC pour protéger les marchés nationaux des produits Agricoles. La qualité des produits Agricoles, leur origine, leur mode de

production et leurs conditions de sécurité sanitaire doivent respecter les normes qui permettent notamment de déterminer leur traçabilité.

Il s'agira également de mettre en adéquation la réglementation nationale et l'acte uniforme de l'OHADA, notamment en ce qui concerne (i) le statut d'exploitation familiale de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) et celui d'entrepreneur de l'OHADA et (ii) le statut d'organisation des producteurs de la LOA et celui de la coopérative et de société coopérative de l'OHADA.

#### Action 2.4.1. : Promotion du processus de certification et de labellisation des produits Agricoles guinéens et renforcement du processus de certification des forêts et du bois

La promotion des produits Agricoles repose sur leur qualité, leur identification, leur sécurisation au plan sanitaire et sur des modes de production respectueux de l'environnement. L'Etat encourage donc la démarche qualité et la labellisation pour l'ensemble des produits alimentaires et agro-alimentaires mis sur le marché. Les services publics compétents définissent les modalités de labellisation, les normes des produits et les mécanismes d'information des consommateurs et cela, en collaboration avec les exploitants, les associations de défense des consommateurs et organisations interprofessionnelles Agricoles reconnues. Plus spécifiquement dans le sous-secteur des productions forestières, le MEEF renforcera le processus de certification des forêts et du bois en étroite collaboration avec les communautés locales et les opérateurs économiques des filières concernées.

#### Action 2.4.2. : Renforcement de la législation, des contrôles des normes phytosanitaires des végétaux et des produits végétaux

L'action portera sur l'aspect législatif et réglementaire mais également sur les capacités effectives du Ministère de l'Agriculture (MA) à contrôler les normes phytosanitaires des végétaux et produits végétaux. La mise en place d'un système efficace de contrôle des normes commerciales vise à améliorer la qualité des produits et leur condition sanitaire en vue du respect des normes du commerce international. La mesure connexe est le renforcement des capacités du laboratoire accrédité et des acteurs aux bonnes pratiques de production et de transformation.

#### Action 2.4.3. : Renforcement de la législation et des contrôles des normes sanitaires des établissements de production, de traitement, de transformation et de conservation des produits animaux

Le même type d'action sera développée par les services compétents du Ministère de l'Elevage pour assurer un meilleur contrôle des produits d'origine animale. Dans cette perspective, un accent particulier sera mis sur les laboratoires de contrôle.

#### Action 2.4.4. : Renforcement de la législation, des contrôles des normes sanitaires des établissements de production et de transformation des produits halieutiques

Le Ministère de la Pêche, de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime (MPAEM) mènera des actions aux objectifs analogues à ceux des autres ministères sectoriels, avec un renforcement spécifique de l'Office National de contrôle Sanitaire des produits de la Pêche et de l'Aquaculture ONSPA, notamment l'opérationnalisation du siège et du laboratoire.

#### Action 2.4.5. : Renforcement de la législation, des contrôles des normes sanitaires des établissements de production et de transformation des PFNL et fauniques

Les activités du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF) porteront sur le développement d'une législation spécifique relative aux Produits Forestiers Non Ligneux ainsi qu'au contrôle effectif des produits fauniques avec une attention particulière à la viande de brousse.

#### Action 2.4.6. : Renforcement du cadre législatif et réglementaire favorable à la mise en place et au développement des contrats de Partenariat Public Privé (PPP)

Dans le développement des chaînes de valeurs chaque acteur devra pleinement jouer son rôle afin que le PPP soit efficace et que chaque acteur y défende ses intérêts, en synergie avec les processus en

cours de l'Agence pour la Promotion des Investissements Privés (APIP). L'amélioration de l'environnement des affaires par la prise de mesures spécifiques (accessibilité et performance du système juridique, réduction des coûts et durée d'établissement des entreprises Agricoles, sécurisation des droits de propriété etc.) ainsi que le développement des politiques cohérentes de promotion des chaînes de valeur constituent la ligne directrice de cette activité. A cet effet, deux activités essentielles sont planifiées : (i) le renforcement du cadre réglementaire et législatif favorable à la mise en place et au développement et (ii) la prise de mesures incitatives complémentaires visant à appuyer le secteur privé. L'approche constituera un outil d'attraction de l'investissement privé tant national qu'international et un mécanisme d'intégration des exploitants familiaux dans les chaînes de valeurs agro-industrielles et agro-commerciales.

### PROGRAMME 3 : Renforcement de la résilience du secteur Agricole et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables

Conformément aux orientations de la LOA, l'Etat protège l'intégrité de l'espace naturel national dans les limites reconnues internationalement et préserve l'ensemble des ressources naturelles dans cet espace géographique. Il légifère sur les droits et obligations applicables aux différentes ressources naturelles, y compris ceux des individus membres des différentes communautés vivant sur le territoire national. A cet effet, toute utilisation des ressources naturelles à des fins Agricoles est conditionnée par un plan d'aménagement et de gestion de l'espace Agricole, en cohérence avec le schéma d'aménagement du territoire, dûment approuvé par les autorités compétentes

Parallèlement, ce troisième programme vise à renforcer la résilience des populations face aux crises alimentaires et nutritionnelles. L'analyse diagnostique des causes structurelles et conjoncturelles de la vulnérabilité des populations permettra de repérer les zones à risques et les groupes cibles les plus vulnérables.

Un système de protection spécifique sera mis en place pour doter d'une assurance les acteurs des chaînes de valeur Agricoles, notamment les plus vulnérables. Dans ce cadre, les initiatives en cours, telles que l'Alliance Globale pour les Initiatives de Résilience (AGIR), Programme des Filets Sociaux seront renforcés par la PNDA, tout en encourageant des initiatives complémentaires.

#### Composante 3.1 : Régénération, restauration et gestion durable des ressources naturelles

---

La gestion durable des ressources naturelles est une thématique transversale essentielle qui soutient toute la mise en œuvre de la PNDA. La viabilité et la durabilité des actions du PNIASAN reposent très largement sur la prise en compte effective des problématiques de gestion durable des terres et des écosystèmes aquatiques et terrestres. La composante repose sur cinq actions complémentaires : (i) la promotion des mesures de Gestion Durable des Terres (ii) l'amélioration de la gestion durable des espaces pastoraux (iii) le renforcement de la gestion durable des ressources halieutiques (iv) la gestion durable des ressources forestières et fauniques et la gestion de la biodiversité et (v) l'amélioration de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

##### Action 3.1.1. : Promotion des mesures de Gestion Durable des Terres et prise en compte de la GDT dans les processus de planification et de mise en œuvre des actions du secteur agricole

---

Les activités viseront à soutenir (i) la création d'un cadre institutionnel, juridique et politique propice à engager tous les acteurs dans la recherche et la mise en œuvre des actions efficaces de GDT, (ii) l'adoption de textes juridiques relatifs aux mécanismes visant à encourager la mise en œuvre des mesures de protection et de réhabilitation des sols, (iii) la mise en place des mécanismes institutionnels durables pour assurer la coordination et l'harmonisation des interventions de GDT et (iv) la mise en place d'un système d'information et de communication dynamique et accessible sur la GDT.

##### Action 3.1.2. : Amélioration de la gestion durable des espaces pastoraux et à la gestion concertée de la transhumance

---

Cette action vise à développer des zones pastorales sécurisées à travers le pays pour permettre une sédentarisation de l'élevage des ruminants, la réduction de la divagation des animaux et la création des conditions durables pour l'amélioration de la productivité du bétail. Ces zones pastorales permettront de sécuriser l'élevage et réduire de façon significative les conflits récurrents d'occupation de l'espace rural, notamment entre les éleveurs et les agriculteurs. Il est prévu de réaliser au sein de ces espaces des aménagements pastoraux composés d'infrastructures d'hydraulique pastorale et de pâturages améliorés. Des comités de gestion de ces infrastructures et des comités de gestion de conflits seront mis en place pour assurer d'une part l'entretien des infrastructures et régler au niveau communautaire les conflits éventuels qui naîtront entre les différents utilisateurs des espaces aménagés.

#### Action 3.1.3. : Renforcement de la gestion durable des ressources halieutiques (y compris la promotion des pratiques de gestion durable et le renforcement des capacités de surveillance)

L'objectif est de promouvoir la gestion durable des ressources en s'appuyant sur une approche écosystémique : (i) identification et analyse des enjeux majeurs (ii) amélioration de la base de connaissances sur les ressources, (iii) surveillance renforcée des zones de pêche maritimes et continentales, (iv) meilleure application des dispositions réglementaires et législatives, politiques et institutionnelles et (v) développement d'approche institutionnelle relative à l'aménagement des pêcheries, au suivi, contrôle et surveillance de l'effort de pêche, à l'évaluation et au rapportage à l'échelle des deux grands écosystèmes marins qui couvrent les côtes guinéennes (Grand Ecosystème Marin du Golfe de Guinée et Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries). Il s'agira également de faire la promotion de techniques appropriées de pêche avec un ensemble d'actions visant à pratiquer la pêche dans le respect de la réglementation en vigueur, du temps de pêche, des normes autorisées pour les engins de pêche et de la taille minimale autorisée des captures. Des activités porteront également sur (i) le renforcement du système de gestion de déchets des localités situées sur les côtes marines, (ii) la promotion d'un transport maritime et d'une pêche propre, (iii) le renforcement des capacités institutionnelles, juridiques et humaines en matière de gestion des écosystèmes marins et (iv) le renforcement du système de gestion des aires marines protégées et écosystèmes marins.

#### Action 3.1.4. : Gestion durable des ressources forestières et fauniques et gestion de la biodiversité

Il s'agira notamment d'entreprendre un renforcement des mesures (i) de reboisement des zones dégradées (en particulier des zones minières), des têtes de sources, des berges des cours d'eau et des bassins versants, mise en défens des zones classées (forêts et aires protégées), (ii) de protection des ressources en produits forestiers non ligneux, (iii) de promotion d'aires protégées, y compris les aires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC) et (iv) de renforcement de la lutte contre les feux de brousse. Parallèlement, l'élaboration des plans d'aménagement des forêts et aires protégées en vue de leur gestion durable et la surveillance des ressources forestières et fauniques seront également essentielles.

#### Action 3.1.5. : Amélioration de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)

La Guinée a développé depuis quelques années sa feuille de route de GIRE sous la maîtrise d'ouvrage du Ministre de l'Hydraulique et de l'Energie, dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Eau (en cours d'élaboration) et de son plan d'action de développement (PAGIRE). Les ministères du secteur Agricole pourront intervenir dans le cadre de ce partenariat dans les domaines d'intervention qui leur sont spécifiques.

### Composante 3.2 : Promotion du Développement Durable et Adaptation au Changement Climatique

Sur le plan de la prise en charge des effets des changements climatiques, le programme vise notamment à maintenir le niveau d'utilisation des pesticides agricoles à 0,3 kg/ha, à réduire l'impact des activités agricoles sur l'environnement par : (i) un développement et une vulgarisation des normes environnementales dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ; (ii) le renforcement de la gestion des espaces pastoraux et de la transhumance, (iii) la promotion des techniques d'adaptation aux changements climatiques dans les activités agro-sylvo-pastorales. Cinq actions majeures sont prévues :

### Action 3.2.1. : Intégration des questions environnementales dans les référentiels de planification publics et privé

---

Il s'agira de concrétiser l'engagement pris par la Guinée de mettre en œuvre, entre autres, les trois conventions du Sommet de la Terre : la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (UNCBD), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), et la convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUDCC). Il s'agira également de renforcer les capacités juridiques, institutionnelles et opérationnelles en matière de gestion durable de l'environnement.

### Action 3.2.2. : Plaidoyer et mobilisation de la finance climat

---

Le PNIASAN intégrera les obligations de la COP22 ainsi que les ODD afférent à la protection de la diversité biologique, au changement climatique et à la lutte contre la dégradation des terres. Des activités spécifiques seront développées afin de mobiliser des financements conséquents au niveau du Fond vert pour le climat.

### Action 3.2.3. : Veille environnementale

---

Les activités envisagées porteront sur (i) la réalisation des travaux d'inventaire forestier et faunique en vue de connaître les ressources disponibles dans toutes les régions naturelles, (ii) la promotion de techniques d'exploitation forestières appropriées, (iii) le suivi rapproché de la protection des espèces rares et la promotion des espèces peu ou pas connues pour éviter l'écrémage des écosystèmes, (iv) la promotion de la protection de la faune sauvage et de la réglementation de la chasse, (v) l'observation des règles et des normes de sécurité, de diamètre de coupe, de pente de terrain, de protection des cours d'eau, d'habitat de la faune et (vi) l'appui à l'organisation, à la formation et à l'équipement des professionnels du bois et des PFNL.

### Action 3.2.4. : Promotion des pratiques d'adaptation aux changements climatiques et d'Agriculture intelligente face au climat

---

Les activités humaines sont le principal moteur des processus de dégradation des terres et de changement climatique. Bien qu'elles soient extrêmement complexes et difficiles à prévoir, les interactions entre les changements climatiques et la dégradation des terres affecteront probablement diverses fonctions de l'écosystème et les services qu'elles fournissent. Elles auront une incidence importante sur la production alimentaire, les moyens de subsistance et le bien être humain. Les activités retenues dans cette action concernent (i) la réalisation d'un inventaire des techniques endogènes d'ACC, (ii) la capitalisation des bonnes des pratiques endogènes d'adaptation aux changements climatiques et (iii) la diffusion des techniques modernes et des bonnes pratiques endogènes d'ACC.

La promotion de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) revêt une importance particulière. A cet effet, les principales activités à mener sont (i) l'élaboration d'une stratégie nationale de promotion de l'AIC, (ii) la promotion du transfert des pratiques et technologies de l'AIC entre la recherche et les utilisateurs et (iii) la mise en place et le développement d'une plateforme des acteurs de l'AIC.

### Action 3.2.5. : Promotion de l'éducation environnementale

---

Il s'agira, dans le cadre de la veille environnementale, de procéder (i) au renforcement des capacités techniques et humaines en matière de protection de l'environnement, (ii) au développement d'un système efficace d'éducation environnementale et (iii) à la promotion de la conformité environnementale.

## Composante 3.3 : Renforcement de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle

---

Cette composante est essentielle dans l'atteinte des objectifs assignés la Politique Nationale de Développement Agricole. La composante comporte deux actions couvrant la dimension conjoncturelle

de la sécurité alimentaire et quatre actions plus spécifiquement orientées sur la lutte contre la malnutrition chronique.

En ce qui concerne les activités de lutte contre la malnutrition, les différentes actions se feront en étroite collaboration et sous la supervision du Ministère de la Santé.

#### Action 3.3.1. : Contribution à la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (CNSAN) et opérationnalisation du système d'information et d'alerte précoce

Le PNIASAN s'inscrit pleinement dans l'opérationnalisation des mécanismes, instruments et initiatives validés par la CEDEAO, le CILSS et leurs partenaires et auxquels la Guinée a souscrit. Les activités portent sur la participation active des ministères sectoriels au Conseil National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CNSAN) et aux sessions du Cadre Harmonisé d'analyse et d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest (CH) dans le cadre du cycle de veille du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA) et du Dispositif régional de prévention et de gestion des crises alimentaires (PREGEC).

#### Action 3.3.2. : Gestion des stocks de sécurité alimentaire et contribution à la conception et à la mise en œuvre des plans de contingence et des plans nationaux de réponse (PNR)

Les activités concernent la constitution des stocks alimentaires nationaux en nature et en numéraire ainsi qu'à la contribution aux stocks régionaux. Il s'agira également de procéder à l'institutionnalisation des plans de contingence et des plans nationaux de réponse (PNR) pour faire face aux éventuelles menaces d'insécurité alimentaire et nutritionnelle identifiées par le Cadre Harmonisé.

#### Action 3.3.3. : Favoriser l'adoption des bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles par l'éducation nutritionnelle

Les activités envisagées sont relatives à (i) la diffusion des technologies appropriées de conservation et de transformation des produits agricoles visant à optimiser leurs valeurs nutritionnelles, (ii) l'appui à la mise en œuvre et la pérennisation de la stratégie d'iodation universelle du sel, (iii) la sensibilisation des vendeuses des produits agro-alimentaires et des aliments de rue sur l'observance des bonnes pratiques d'hygiène et de distribution, (iv) l'appui à l'installation des jardins familiaux pour l'autoconsommation, (v) l'appui à l'élevage des espèces animales à cycle court dans les ménages pour l'autoconsommation, (vi) l'appui au développement des jardins dans les écoles à cantine et (vii) l'adoption de bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles par des campagnes d'information, d'éducation et de communication (IEC) à destination des groupes vulnérables.

#### Action 3.3.4 : Renforcement de la production et de la promotion de spéculations riches en nutriments

La promotion de la production, de la conservation et du stockage des aliments riches en micronutriments nécessite (i) la vulgarisation des techniques de production, (ii) l'amélioration des techniques de conservation et des technologies de transformation, des infrastructures de stockage et de commercialisation et des techniques culinaires. La vulgarisation des techniques d'enrichissement des aliments locaux en micronutriments en intensifiant la production des aliments vecteurs et en créant des unités de biofortification, notamment en fer, en vitamine A et en zinc.

#### Action 3.3.5. : Amélioration du cadre de vie (hygiène et assainissement)

L'amélioration du cadre de vie est une action primordiale dans l'atteinte de la sécurité nutritionnelle des populations guinéennes. L'action correspond à (i) la gestion de la Pollution et des nuisances, (ii) la promotion de l'hygiène et de l'assainissement et (iii) à la gestion des déchets. Cette action correspond à un programme spécifique du MEEF.

#### Action 3.3.6. : Prise en compte des actions de lutte contre la malnutrition dans les processus de planification et de mise en œuvre des actions du secteur Agricole

La Guinée a souscrit à l'initiative REACH et au mouvement SUN en 2013 avec pour objectif de voir sa politique nationale d'alimentation et de nutrition intégrer de manière évidente l'approche multisectorielle comme stratégie de base pour répondre à la problématique de lutte contre la malnutrition. C'est au regard de ce choix stratégique, conforme à l'objectif faim zéro de l'initiative AGIR, que la PNDA intègre la dimension nutrition dans ses programmes et projets pour contribuer à la prévention et à l'éradication de la malnutrition dans le pays. Les activités concernent ; (i) la participation aux réunions de planification et (ii) le plaidoyer en direction des élus et décideurs politiques. En ce qui concerne les questions liées à la lutte contre la malnutrition, le PNIASAN préconise une prise en compte de ces activités dans chaque nouvelle intervention, à travers l'inclusion systématique des indicateurs nutrition (assortis de valeurs cibles) dans la logique d'intervention des nouveaux projets et programmes.

### Composante 3.4 : Instauration d'un système de protection sociale dans le secteur Agricole

Face aux défis de protection sociale et au regard des apports du secteur Agricole dans le développement socioéconomique du pays, le PNIASAN intègre la dimension de la protection sociale pour assurer une contribution plus significative du secteur à la croissance nationale, et accélérer l'éradication de l'extrême pauvreté.

#### Action 3.4.1. : Promotion des filets sociaux productifs de sécurité au profit des personnes vulnérables

Cette action aura pour activité principale l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de filets sociaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle en faveur des couches vulnérables. Ceci permettra d'une part de garantir le seuil de survie pour les plus pauvres et assurer ainsi leur intégration dans le système productif et d'autre part de garantir le seuil de protection pour les pauvres par le renforcement de leur résilience, en protégeant leurs moyens de production et en favorisant leur promotion sociale et économique.

#### Action 3.4.2. : Développement des assurances Agricoles

L'atteinte de l'objectif d'une Agriculture moderne passe par la mise en place de mécanismes assurantiels pour assurer et sécuriser les acteurs du secteur (producteurs, institutions de financement, etc.) contre les risques inhérents à l'exercice des activités de production (risques liés aux aléas naturels). Il conviendra par conséquent de promouvoir la culture d'assurance dans le secteur Agricole. Les activités envisagées dans cette action concernent essentiellement les études de faisabilité pour la mise en place et l'opérationnalisation d'une Structure nationale d'assurances Agricoles.

#### Action 3.4.3. : Développement d'un fonds de calamités

Un fonds de gestion des calamités naturelles sera mis en place par l'Etat pour permettre la gestion des risques Agricoles non assurables par les institutions d'assurance Agricole (inondations, invasion des criquets pèlerins, épizooties et autres catastrophes). Pour ce faire, il s'agira de mener les activités suivantes : (i) mise en œuvre d'une étude sur le fonds de gestion des calamités, (ii) mise en place et opérationnalisation du Fonds de Gestion des Calamités Agricoles et prise d'actes administratifs pour le processus de création du fonds et (iii) accompagnement financier (subvention et crédit) des groupes ayant subis des chocs climatiques.

### **PROGRAMME 4 : Développement du capital humain et promotion des jeunes et des femmes dans le secteur Agricole**

La faiblesse du système de formation agricole a clairement été identifiée comme étant une contrainte majeure à la modernisation et à la professionnalisation des exploitations Agricoles. Les déficiences concernent principalement l'inadéquation des curriculums et la faible diversité de l'offre de formation agricole. Il existe cependant un système de formation agricole allant des écoles nationales (d'agriculture, d'élevage et eaux et forêts) aux instituts universitaires Agronomiques. Les formations diplômantes qui y sont données mettent plus l'accent sur les aspects théoriques que pratiques (à



l'exception des écoles des eaux et forêts), et bien souvent en décalage avec les besoins de l'Agriculture guinéenne. Le programme « développement du capital humain » a donc pour objectif d'améliorer, de renforcer et de diversifier le dispositif actuel, en le rendant plus efficace.

Selon la FAO, « en Afrique sub-saharienne, les femmes représentent près de la moitié de la main d'œuvre agricole. Mais, compte tenu des discriminations qu'elles subissent sur les plans social, culturel, etc., elles n'ont pas souvent accès à la terre, aux connaissances, aux biens de production, aux intrants, aux technologies et aux instances décisionnelles nécessaires pour accroître la productivité agricole et les revenus ». Ce quatrième programme du PNIASAN vise par conséquent à renforcer spécifiquement l'entreprenariat féminin et l'autonomisation des femmes dans le secteur Agricole.

#### Composante 4.1 : Formation professionnelle et professionnalisation des exploitations Agricoles de type familial

---

Le dispositif de formation professionnelle agricole et rurale actuel comprenant une Ecole Nationale des Agents Techniques des Eaux et Forêts (ENATEF), un Centre d'Education à l'Environnement pour le Développement (CEED) et quatre écoles nationales d'agriculture et d'élevage (ENAE).

La composante repose sur quatre actions visant à améliorer et renforcer les différents centres de formation et une action visant plus spécifiquement la professionnalisation des exploitations Agricoles familiales.

##### Action 4.1.1. : Amélioration et renforcement des dispositifs de formation Agricole

---

A l'image du Cadre stratégique pour la formation agricole et le renforcement des compétences (AESIF) élaboré par l'Union Africaine suite à la Déclaration de Malabo sur le PDDAA, la PNIASAN 2018-2025 s'appuiera sur une Stratégie de transformation conséquente de l'Education et de la Formation Agricole dans le but de rehausser en nombre et en qualité la main d'œuvre nécessaire pour la modernisation de son secteur agricole. Pour évoluer vers cet objectif, le dispositif national de formation professionnelle actuel du pays sera mis à contribution.

##### Action 4.1.2. : Amélioration et renforcement du dispositif de formation en élevage et en médecine vétérinaire

---

Les activités porteront sur (i) l'appui au CFEL de Labé, (ii) l'appui aux centres d'appui à l'élevage, (iii) l'appui aux instituts supérieurs et (iv) l'opérationnalisation d'un centre de formation pour les apiculteurs.

##### Action 4.1.3. : Amélioration et renforcement du dispositif de formation dans le sous-secteur EEF

---

Les activités envisagées porteront essentiellement sur (i) la création de l'Ecole Nationale des conservateurs de la nature et (ii) la réhabilitation du centre de formation Niokolo-Badiar.

##### Action 4.1.4. : Mise en place d'un Centre de formation piscicole et d'un Centre de formation des pêcheurs artisans professionnels

---

Les besoins en formation professionnelle dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture sont également très importants pour assurer la professionnalisation et la modernisation du sous-secteur. Les activités porteront donc sur la conception et l'opérationnalisation (i) d'un centre de formation piscicole et (ii) d'un Centre de formation des pêcheurs artisans professionnels.

##### Action 4.1.5. : Professionnalisation des Exploitations Agricoles Familiales (EAF) et appui aux OP

---

La professionnalisation des exploitations agricoles de type familial apparaît aujourd'hui comme la meilleure option pour la croissance et la réduction de la pauvreté. Ainsi, pour assurer un véritable changement structurel au niveau du secteur Agricole, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre des activités susceptibles d'amener une masse critique d'exploitations agricoles de type familial dans une dynamique de professionnalisation qui assure la bonne planification, la bonne gestion financière, la

bonne gestion des risques, la bonne organisation et la bonne négociation orientée marché. Les différentes activités spécifiques aux quatre sous-secteurs seront mises en œuvre par chaque ministère du secteur Agricole (MA, MEPA, MPAEM et MEEF).

#### Composante 4.2 : Promotion de l'employabilité des jeunes et des femmes dans le secteur Agricole et autonomisation des femmes rurales

---

Au-delà des difficultés ressenties par l'ensemble des populations rurales, la femme reste spécifiquement confrontée à de multiples contraintes liées essentiellement à son accès limité aux ressources productives et à l'emploi, son très faible niveau d'éducation/formation, sa faible participation aux organes de prise décision et la méconnaissance de ses droits. Ces contraintes limitent l'autonomisation des femmes et de leurs exploitations agricoles. Quatre actions complémentaires ont été donc définies afin lever les principales contraintes.

Le Gouvernement a initié dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale Industrielle, la mise en place de Plate-forme Multifonctionnelle (PTFM). La PTFM est une forme d'organisation qui se présente comme un levier important pour l'amélioration des conditions de vie à travers l'autonomisation des femmes et l'employabilité des jeunes.

##### Action 4.2.1. : Renforcement des structures d'appui à l'entrepreneuriat Agricole des jeunes

---

Une synergie avec le secteur privé qui sera développée à travers son implication dans la définition de la stratégie et des programmes de formation en fonction notamment des besoins des entreprises évoluant dans le secteur agricole. Il est également envisagé (i) la mise en place de mécanismes de financement innovants et durables de la formation et de formation et d'installation des jeunes cadres formés dans le secteur Agricole et (ii) la mise en place de mécanismes et de mesures d'accompagnement favorisant l'auto-emploi et l'entrepreneuriat des jeunes formés dans le secteur Agricole.

##### Action 4.2.2. : Renforcement des structures d'appui à l'entrepreneuriat Agricole des femmes rurales

---

Les PTFM seront également un levier important pour l'amélioration de la visibilité économique de la femme, à travers l'émergence d'un entrepreneuriat féminin et la consolidation des activités génératrices de revenus par la mise en œuvre de mesures particulières qui favorisent l'accès des femmes au crédit. Elle apparaît comme l'un des principaux outils adaptés à la promotion féminine à travers ses dimensions : (i) l'accès à la force motrice pour l'allègement des travaux féminins et (ii) la création de micro entreprises génératrice d'emploi et de revenu adapté aux conditions féminines.

##### Action 4.2.3. : Amélioration de l'accès des femmes aux ressources et aux connaissances

---

Les activités identifiées visent à (i) renforcer les programmes d'éducation et de formation professionnelle des femmes rurales, (ii) promouvoir davantage la scolarisation et la formation durable des filles en milieu rural, (iii) promouvoir le développement et le transfert des technologies appropriées en faveur des femmes, (iv) développer l'information et la communication en faveur des femmes rurales pour un changement social et (v) renforcer les capacités d'organisation des femmes rurales et leur participation au sein des organisations paysannes.

##### Action 4.2.4. : Renforcement des capacités d'action des jeunes et femmes rurales

---

De plus, il s'agira également de développer un environnement institutionnel et juridique favorable en (i) assurant la prise en compte de l'approche genre dans tous les processus de planification, budgétisation, exécution et suivi-évaluation des projets et programmes initiés dans le secteur, (ii) assurant l'appui institutionnel requis pour rendre l'Agriculture accessible, attrayante et rémunératrice pour les femmes rurales, (iii) soutenant l'émergence des femmes rurales et leur participation aux prises de décisions et (iv) en apportant un appui à l'amélioration du statut juridique des femmes rurales.

## PROGRAMME 5 : Amélioration de la gouvernance et soutien au secteur Agricole

Ce programme transversal de soutien aux différentes structures et services du secteur Agricole repose sur quatre composantes prioritaires : (i) la gestion des ressources humaines, financières et matérielles des quatre ministères du secteur Agricole, (ii) le pilotage et la gouvernance du secteur Agricole, (iii) Promotion de la sécurité foncière et (iv) le développement de mécanismes de financement Agricole.

### Composante 5.1 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles des ministères sous-sectoriels au niveau central et déconcentré

Cette composante regroupe les titres T2. Personnel/traitement & salaires, T3. Fonctionnement/Bien et services et T4. Subventions & Transferts courants, liés au fonctionnement des ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'environnement :

Action 5.1.1. : Fonctionnement institutionnel du MA

Action 5.1.2. : Fonctionnement institutionnel du MEPA

Action 5.1.3. : Fonctionnement institutionnel du MPAEM

Action 5.1.4. : Fonctionnement institutionnel du MEEF

### Composante 5.2: Pilotage et gouvernance du secteur Agricole

Le Pilotage et la Gouvernance sectorielle portent essentiellement sur la construction d'un cadre inclusif de dialogue politique sur le développement du secteur Agricole. Ce cadre implique trois niveaux : (i) un dialogue sous-sectoriel, (ii) un dialogue sectoriel (entre les acteurs des quatre sous-secteurs) et (iii) un dialogue intersectoriel (entre le secteur agricole et les autres secteurs). Dans les trois niveaux, le dialogue reposera sur la participation effective des principaux groupes d'acteurs : Gouvernement (tous les services techniques de l'état, y compris ceux décentralisés et déconcentrés), Société Civile et Acteurs Non Etatiques (y compris les associations des producteurs à but non lucratif), Secteur Privé (y compris les organisations professionnelles agricoles, notamment les fédérations structurées autour de la chambre nationale d'agriculture) et Partenaires Techniques et Financiers. Cette composante repose sur (i) le dispositif national de statistiques, (ii) les dispositifs de communication et d'information, (iii) les dispositifs de suivi-évaluation des sous-secteurs, (iv) le renforcement la gestion, de la coordination du secteur Agricole et (v) la mise en œuvre des réformes et de la LOA.

Action 5.2.1. : Appui au dispositif national de statistiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques

Les statistiques représentent un instrument primordial pour permettre un suivi et une évaluation fiable des progrès réalisés dans le secteur Agricole. L'évaluation des politiques, stratégies et des différentes actions engagées dans la mise en œuvre de la PNDA et de son PNIASAN nécessite la disponibilité de ces données. Afin d'offrir une meilleure visibilité à l'Agriculture guinéenne et réaliser des projections pour l'avenir, plusieurs activités sont nécessaires et méritent d'être opérationnalisées sous l'autorité de l'Agence Nationale des Statistiques Agricoles et Alimentaires (ANASA). Il s'agit de (i) la réalisation du Recensement National de l'Agriculture, (ii) la réalisation annuelle des enquêtes statistiques agricoles (végétal, animal et halieutique), (iii) l'élaboration annuelle des comptes économiques du secteur Agricole, (iv) la mise en place d'un Système d'Information Géographique Agricole et (v) le renforcement de l'unité de collecte de données de la pisciculture et de la pêche maritime et continentale.

Action 5.2.2. : Communication et information sur le secteur Agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (gestion des connaissances, TIC etc.)

Dans ce cadre, l'Etat mettra en œuvre des mesures d'optimisation des opportunités offertes par la pénétration des nouvelles technologies, particulièrement la téléphonie mobile dont le taux de pénétration se situerait, selon le rapport 2016 de l'ARTP, à 97 %, avec un total de 10,71 millions d'abonnés (en 2016) avec une couverture d'internet d'environ 32 %.

Action 5.2.3. : Renforcement des dispositifs de suivi et évaluation des sous-secteurs

Conformément aux dispositifs décrits dans le Manuel de Suivi Evaluation du PNIASAN axé sur les résultats, il s'agira de permettre aux BSD et aux services déconcentrés des quatre ministères d'exercer pleinement leurs prérogatives de suivi et d'évaluation des projets et programmes et d'opérationnaliser les outils de suivi de performance liés à la GAR et à la mise en place des Budgets-Programmes ministériels.

#### Action 5.2.4. : Renforcement de la gestion, de la coordination et du suivi-évaluation du secteur Agricole

---

Le suivi évaluation global orienté vers les résultats du secteur Agricole est une action de première importance pour offrir aux décideurs les éléments d'information et de réorientation de la PNDA. Le dispositif de suivi évaluation s'adosse au dispositif national de statistiques Agricoles et s'applique au niveau stratégique (évaluation annuelle du cadre de résultats du PNIASAN) et opérationnel, au niveau des projets et programmes du secteur Agricole et des structures des ministères sectoriels. Le dispositif de suivi évaluation inclut les différentes catégories d'acteurs étatiques et non étatiques. Il constitue un élément central dans la démarche de Gestion Axée sur les Résultats et dans la reddition des comptes. La poursuite de l'organisation des revues participatives du secteur en impliquant activement tous les acteurs y compris les autres ministères sectoriels sera spécifiquement renforcée.

#### Action 5.2.5. : Mise en œuvre de la LOA et renforcement/harmonisation des législations sous-sectorielles

---

Pour permettre à l'arsenal juridique, réglementaire et institutionnel de jouer véritablement son rôle, il faudra adopter et promulguer la Loi d'Orientation Agricole (LOA). Celle-ci vise à tracer les nouvelles perspectives d'une Agriculture moderne, durable et compétitive et créer les conditions d'émergence d'un Agro-business soutenu principalement par la production Agricole nationale. Elle recherche finalement dans un environnement concurrentiel et un climat des affaires assaini, à promouvoir la souveraineté et la sécurité alimentaires du pays, ainsi que la réduction de la pauvreté dans un esprit d'équité. Une harmonisation des législations sous-sectorielles est nécessaire afin de renforcer la législation/réglementation du secteur à travers la relecture des lois, codes et textes d'application, notamment le code de l'Élevage et des produits animaux, le code pastoral, le code de l'environnement, le code de l'eau, les codes de la pêche maritime, continentale et de l'aquaculture et le code des collectivités. Il s'agira également de veiller à leur mise en application et prendre en compte les accords multilatéraux et régionaux dans la mise en œuvre de la PNDA.

### Composante 5.3 : Promotion de la sécurité foncière

---

La réforme du foncier agricole et rural est l'une des priorités du PNIASAN. L'objectif est de créer un cadre favorable à une valorisation sécurisée et durable des ressources agricoles, pastorales, halieutiques et forestières pour la sécurité alimentaire et la prospérité économique du Pays. Le forum national sur le foncier agricole et rural organisé en juillet 2016 a permis de valider, par un consensus large associant tous les groupes d'acteurs concernés, le cheminement à suivre pour avancer vers une réforme du foncier agricole et rural. La composante comporte les deux actions suivantes :

#### Action 5.3.1. : Mise en œuvre de la feuille de route du foncier rural et développement des outils de sécurisation foncière

---

Cette action, déjà entamée, sera développée durant la période 2018 – 2020 conformément aux activités identifiées dans la feuille de route du foncier rural. Les différents outils de sécurisation foncière seront conçus, validés et opérationnalisés au cours des différentes phases : (i) phase institutionnelle, visant à mettre en place le comité de pilotage et le comité technique, (ii) phase opérationnelle immédiate, destinée à traiter des sujets urgents, ne pouvant attendre la future législation foncière, (iii) phase préparatoire, au cours de laquelle des études complémentaires seront menées et visant à aider les acteurs à entrer dans les débats, (iv) phase d'élaboration de la politique foncière, pendant laquelle seront mis en débat les grandes orientations et principes de la réforme foncière, à travers des ateliers au niveau intercommunal, régional et national

#### Action 5.3.2. : Mise en œuvre de la Loi Foncière Rurale

---



La phase d'élaboration de la loi foncière permettra de traduire les choix affirmés dans la politique foncière en outils et instruments législatifs (loi, décrets d'application). Les premières étapes de la mise en œuvre et du suivi permettront ensuite de tester des dispositifs et d'évaluer la mise en œuvre de la loi à travers des projets pilotes, afin d'apporter les ajustements nécessaires.

#### Composante 5.4 : Développement de mécanismes de financement Agricole

Le financement du secteur Agricole reste une préoccupation transversale pour le développement agricole. Elle s'exprime tout au long des segments des chaînes de valeurs des différentes filières Agricoles (approvisionnement en intrants de production, production, conservation, transformation, transport, mise en marché, etc.). La réalisation de cette composante comporte les cinq actions suivantes :

##### Action 5.4.1. : Mise en place du Fonds de Développement Agricole (FDA)

Différentes études seront menées lors de la période 2018-2020 afin de définir plus précisément les modalités techniques, juridiques et financières. La pertinence de maintenir de nombreux fonds de financement sous-sectoriels ou de les réunir dans un Fonds unique doté de différents guichets sera débattue avec l'ensemble des parties prenantes

##### Action 5.4.2. : Opérationnalisation du Fonds de Développement Agricole et du Fonds d'Appui au secteur privé de la Pêche et de l'Aquaculture (FASPA)

Le Fonds National de développement Agricole a pour objet (i) le financement des activités de recherche Agricole, de renforcement des capacités à travers l'appui conseil et la formation en matière Agricole, (ii) l'installation des femmes et des jeunes exploitants Agricoles, (iii) le financement des activités de préservation de l'environnement, d'intensification et de diversification des productions Agricoles, (iv) la facilitation de l'accès aux crédits Agricoles, (v) l'appui à la promotion de la commercialisation, de la transformation et des exportations des produits Agricoles et (vi) la participation à la protection des exploitants Agricoles contre les risques auprès des agences d'assurance et de réassurance.

En ce qui concerne les autres sous-secteurs, les actions suivantes sont envisagées :

##### Action 5.4.3. : Mise en place du Fonds de Développement de l'Elevage

##### Action 5.4.4. : Opérationnalisation du Fonds de Développement de l'Elevage

##### Action 5.4.5. : Opérationnalisation du Fonds Forestier National et du Fonds de sauvegarde pour l'Environnement

## 4. EVALUATION DES COÛTS ET DES BESOINS ADDITIONNELS DE FINANCEMENT DU PNIASAN

L'évaluation des coûts a été réalisée grâce à l'implication des acteurs étatiques (Bureaux de Stratégie et Développement - BSD, IRAG et directions centrales des quatre ministères), des acteurs non étatiques et du secteur privé dont les besoins de financement ont été intégrés dans le PNIASAN. Plusieurs d'ateliers ont ainsi été organisés afin de prendre en considération l'ensemble des besoins prioritaires de chaque partie prenante correspondants aux objectifs définis dans la PNDA.

Le chiffrage s'est effectué en trois étapes successives : (i) l'estimation détaillée des besoins (coûts) de mise en œuvre par catégorie d'acteurs (Etat, PTF, Privés et autres acteurs non étatiques), (ii) l'estimation des financements acquis (budget intérieur et financement extérieur) et (iii) le calcul des besoins additionnels de financement (gaps) nécessaires à l'atteinte des objectifs sectoriels à l'horizon 2025.

### 4.1. Estimation des coûts de mise en œuvre du PNIASAN

La méthode utilisée pour le chiffrage a été la planification par objectif sans contrainte budgétaire. L'estimation des coûts nécessaires à la mise en œuvre détaillée de l'ensemble des actions et activités a été réalisée, sur la base des coûts unitaires moyens des activités, en deux phases successives.

Dans une première étape, l'évaluation du coût des activités a été effectuée en prenant en considération (i) le chiffrage détaillé réalisé lors de la formulation du PASANDAD, (ii) les chiffreages renseignés dans les plans d'action et stratégies sous-sectorielles, et (iii) les éléments renseignés dans les lois de finance 2016 et 2017 pour les coûts de personnel et de fonctionnement. Les données manquantes ont fait l'objet d'évaluations spécifiques réalisées par les quatre BSD.

La deuxième étape a consisté à définir des coûts unitaires annuels moyens pour chaque action sur la base des coûts détaillés des activités correspondantes définis lors de la phase précédente. Des cibles ont ensuite été planifiées année par année jusqu'en 2025 pour chaque action afin d'atteindre les objectifs sectoriels.

Les besoins de financement relatifs à chaque maître d'ouvrage ont été définis pour toutes les actions afin de bien différencier les coûts incombant à l'Etat (MA, MEPA, MPAEM et MEEF) de ceux qui relèvent du secteur privé (Exploitations Familiales Agricoles, entreprises agricoles, opérateurs de transformation et de commercialisation, fournisseurs d'intrants, ONG etc.).

Enfin, les calculs ont été réalisés pour agréger les coûts des actions par composante et définir le coût estimatif global des cinq Programmes pour atteindre les objectifs du secteur Agricole à l'horizon 2025 (tels que définis lors du travail de modélisation pour atteindre les cibles du PDDAA).

En tenant compte d'un taux d'inflation moyen de 2,5 %, le coût global du PNIASAN, incluant les contributions (investissement et fonctionnement) de l'Etat, des PTF et du secteur privé, pour la période 2018 - 2025 a ainsi été estimé à **36 270 milliards de Francs Guinéens** (voir tableau 6 exprimé en Millions de GNF).

*Tableau 7 : Coûts de mise en œuvre du PNIASAN par catégorie d'acteur (en Millions de GNF)*

Programme	Global	MA	MEPA	MPAEM	MEEF	Privés
Productivité	26.776.871	9.987.461	1.140.421	999.626	1.048.927	13.600.436
Accès au marché	2.559.753	1.369.976	278.670	178.898	173.897	558.312
Résilience et SAN	2.625.317	296.810	92.717	408.632	1.816.238	10.920
Capital humain	460.356	131.042	113.915	111.385	104.014	0
Gouvernance	3.847.909	2.225.661	410.241	347.679	864.327	0
<b>Total PNIASAN</b>	<b>36 270 206</b>	<b>14 010 949</b>	<b>2 035 964</b>	<b>2 046 220</b>	<b>4 007 404</b>	<b>14 169 669</b>
Proportion	100%	38,6%	5,6%	5,6%	11,0%	39,1%

Par ailleurs, la répartition des coûts du PNIASAN montre que les besoins des quatre ministères du secteur sont de l'ordre de 22 100 soit 61 % (38,6 % pour le MA, 5,6% pour le MEPA, 5,6% pour le MPAEM et 11% pour le MEEF) tandis que la contribution potentielle des opérateurs privés est de près de 14 170 milliards de GNF, soit 39 % (voir figure 4).

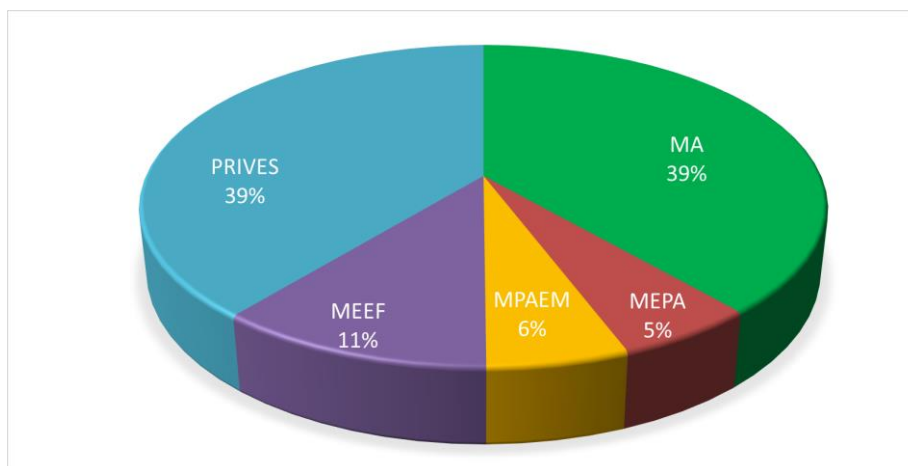


Figure 4 : Répartition des coûts globaux du PNIASAN par catégorie d'acteur

Le coût global de plus de 36 000 milliards de GNF peut paraître important ; néanmoins, s'il est réparti sur la population totale (13 610 959 habitants à l'horizon 2025), il ne représente que 2 665 000 GNF par habitant, soit environ 333 000 Francs guinéens par personne et par an.

La répartition du budget global (figure 5) montre clairement que l'essentiel des financements (26 777 milliards de GNF– 74 %) est requis pour le Programme 1 portant sur l'amélioration de la productivité des filières Agricoles. Ceci s'explique aisément par l'ampleur des besoins en investissement pour les infrastructures structurantes (aménagement hydro-agricoles, pastoraux et aquacoles etc.) et pour les intrants (principalement les semences et les engrais). Il faut également souligner qu'une part significative de ces coûts sera financée par le secteur privé (51 %) et que l'état ne financera que les mesures d'accompagnement dans le cadre du recentrage sur ses missions.

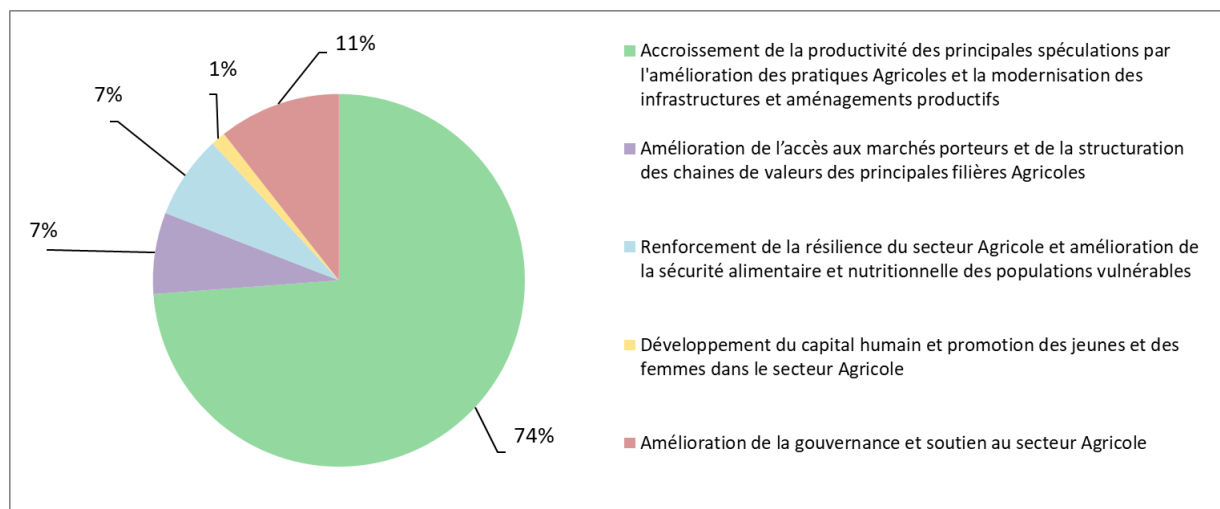


Figure 5 : Répartition des coûts globaux du PNIASAN par Programme

Le Programme 5 « Amélioration de la gouvernance et soutien au secteur Agricole » représente 11 % du coût total (3 848 milliards de GNF). Ce Programme intègre les besoins de fonctionnement (salaires, charges sociales, équipements, etc.) de l'ensemble des quatre ministères sectoriels tant au niveau central qu'au niveau déconcentré et des organismes sous-tutelle. Ce programme est donc supporté à 100 % par l'Etat dans la mesure où il couvre essentiellement les missions régaliennes de ces départements.

Le Programme 2 portant sur l'amélioration de l'accès aux marchés porteur et de la structuration des chaînes de valeur requiert un financement de 2 560 milliards de GNF, financés à près de 22 % par le secteur privé.

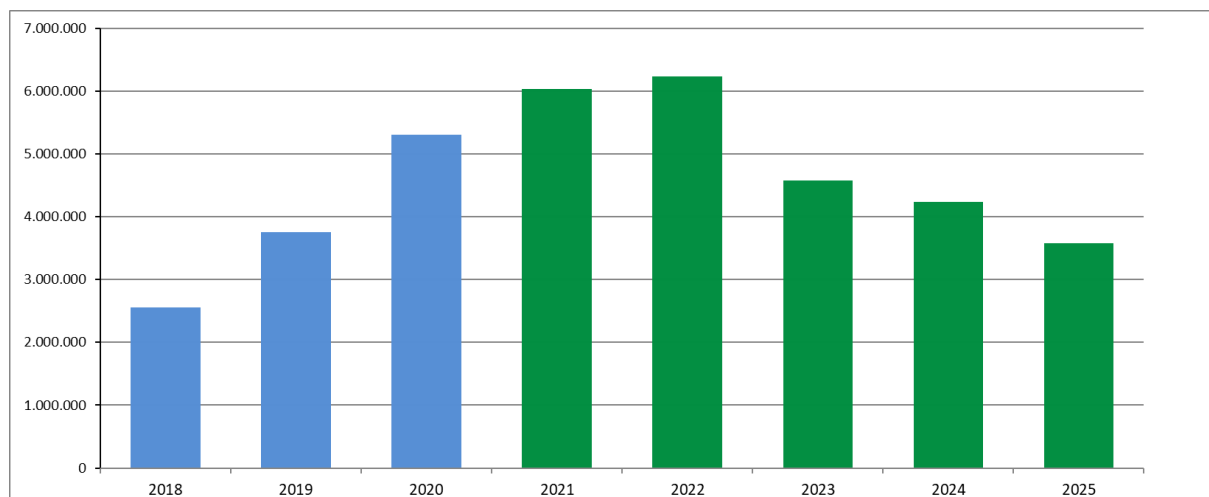
Le renforcement de la résilience et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (Programme 3) représente 7 % des besoins totaux (2 625 milliards de GNF), essentiellement financé par l'Etat.

Enfin le Programme 4 visant le développement du capital humain est chiffrée à 460 milliards de GNF, entièrement comptabilisée sur le budget de l'Etat.

La ventilation des coûts annuels incombant au quatre ministères (MA, MEPA, MPAEM, MEEF) et aux acteurs privés est détaillée au tableau 7. La planification a été effectuée de 2018 à 2025 en prenant en considération la nécessaire progressivité des investissements. Les volumes de financement programmés pour les années 2018 et 2019 sont moins importants et correspondent aux phases de mobilisation des ressources et de réalisation des études préliminaires à la mise en place d'investissements massifs. La portion la plus importante de l'effort de financement est, par conséquent, programmée pour les années 2020 à 2022 avant de diminuer légèrement sur les trois dernières années de mise en œuvre (figure 2).

**Tableau 8 : Coûts annuels de mise en œuvre du PNIASAN par acteur (en Millions de GNF)**

Acteur	Année							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
MA	1.057.730	1.617.727	2.226.020	2.519.927	2.610.881	1.956.615	1.796.500	1.415.326
MEPA	128.371	184.678	245.131	280.280	287.579	238.380	219.273	173.601
MPAEM	154.163	205.320	252.662	281.943	293.642	247.580	234.838	197.173
MEEF	384.356	436.080	494.181	526.283	541.400	495.762	491.282	469.627
Privés	834.978	1.311.373	2.080.118	2.427.322	2.497.153	1.638.768	1.497.989	1.318.194
<b>TOTAL</b>	<b>2.559.598</b>	<b>3.755.178</b>	<b>5.298.112</b>	<b>6.035.755</b>	<b>6.230.655</b>	<b>4.577.105</b>	<b>4.239.882</b>	<b>3.573.921</b>



**Figure 6 : Répartition des coûts annuels globaux du PNIASAN en Millions de GNF**

#### 4.2. Intégration des financements en cours et en perspective

L'inventaire a été réalisé en deux étapes afin d'avoir une estimation réaliste des financements intérieurs et extérieurs acquis et en perspective dans le secteur Agricole. La première étape s'est attachée à faire une projection des financements intérieurs sur base de la moyenne des budgets 2016 et 2017 des quatre ministères (MA, MEPA, MPAEM et MEEF). Ensuite, il a été réalisé un inventaire des financements extérieurs (FINEX), c'est-à-dire des projets et programmes financés par les PTF) afin de chiffrer le volume global de financement effectivement disponible sur la période 2018 à 2025.

## Répartition et projection du financement intérieur de l'Etat

Pour les acquis en termes de financements intérieurs, les estimations se basent sur la moyenne des budgets 2016 et 2017. A cet effet, les titres suivants ont été pris en considération : T2. Personnel/traitement & salaires, T3. Fonctionnement/Bien et services, T4. Subventions & Transferts courants et T5. Investissement/Dépenses en capital du BND.

Il a ensuite été appliqué le taux d'accroissement annuel de 8 % en prix courants entre 2018 et 2021 correspondant à l'atteinte des objectifs de Malabo tels que fixés dans la PNDA. Sous réserve de disponibilité de trésorerie, les financements intérieurs cumulés pour la période considérée peuvent être estimés à 5 045 milliards de GNF (tableau 8). La répartition des financements intérieurs entre les cinq Programmes du PNIASAN a été calculée sur la base d'une clé indicative de répartition (tableau 9).

*Tableau 9 : Projections du budget intérieur (Titres 2 à 5) des ministères du secteur Agricole (en Millions de GNF)*

<b>Total des ministères sectoriels sur la période 2018-2025</b>	<b>5.045.042</b>
Total des ministères sectoriels sur la période 2018-2020	1.539.795
Total des ministères sectoriels sur la période 2021-2025	3.505.247
<b>Total du ministère de l'agriculture (MA) sur la période 2018-2025</b>	<b>3.387.118</b>
Total du ministère de l'agriculture sur la période 2018-2020	1.033.781
Total du ministère de l'agriculture sur la période 2021-2025	2.353.337
<b>Total du ministère de l'élevage (MEPA) sur la période 2018-2025</b>	<b>197.121</b>
Total du ministère de l'élevage sur la période 2018-2020	60.163
Total du ministère de l'élevage sur la période 2021-2025	136.958
<b>Total du ministère de la pêche (MPAEM) sur la période 2018-2025</b>	<b>418.423</b>
Total du ministère de la pêche sur la période 2018-2020	127.707
Total du ministère de la pêche sur la période 2021-2025	290.716
<b>Total du ministère de l'environnement (MEEF) sur la période 2018-2025</b>	<b>1.042.381</b>
Total du ministère de l'environnement sur la période 2018-2020	318.145
Total du ministère de l'environnement sur la période 2021-2025	724.236

*Tableau 10 : Estimation des financements intérieurs cumulés des quatre ministères sectoriels par Programme du PNIASAN (en Millions de GNF)*

Programmes du PNIASAN	Budgets prévisionnels	Répartition
P1 : Productivité	1.935.121	38,4%
P2 : Accès au marché	436.762	8,7%
P3 : Résilience et SAN	504.504	10,0%
P4 : Capital humain	150.639	3,0%
P5 : Gouvernance	2.018.017	40,0%
<b>PNIASAN 2018 -2025</b>	<b>5.045.042</b>	<b>100 %</b>

En tenant compte des niveaux actuels des dépenses et pour donner plus de réalisme aux prévisions, trois hypothèses ont été formulées concernant les taux annuels d'exécution des budgets, sur la base des taux moyens des ministères du secteur Agricole sur la période 2013-2015 qui se situe à 68,5 % (Source : MB/DNB/DNSI /MEF/DNIP/DAF/consultant ; juillet 2016).

La première hypothèse (dite hypothèse basse) considère un taux d'exécution budgétaire de 50%, la deuxième (hypothèse intermédiaire) envisage un taux de 75 % tandis que la troisième (hypothèse haute) mise sur un taux théorique de 100 %. Les ressources internes vraisemblablement disponibles varient donc de **2 522 à 5 045 milliards de GNF** sur la période 2018 à 2025 en fonction de ces trois hypothèses, avec un objectif clairement affiché de s'approcher au plus près du taux maximum (tableau 10).

**Tableau 11 : Estimation des ressources internes annuelles en fonction des taux d'exécution budgétaire (en millions de GNF)**

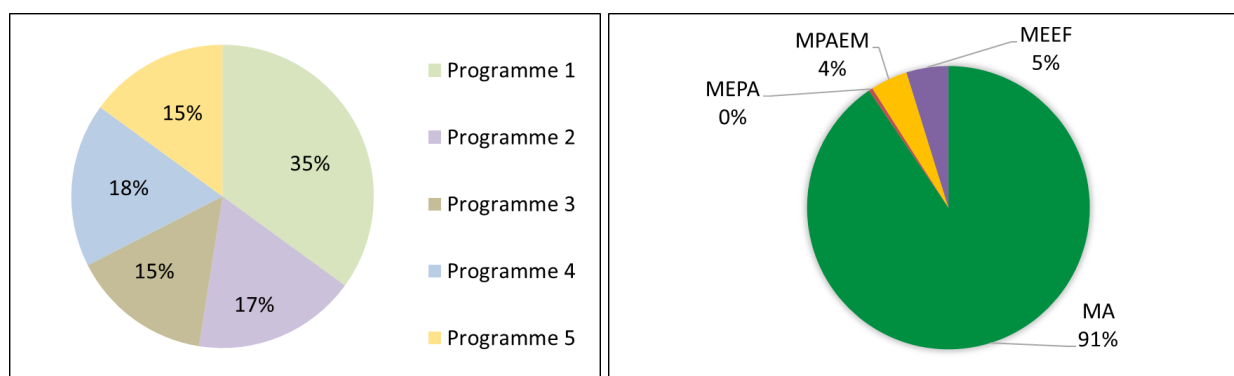
Taux d'exécution budgétaire	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Cumul 2018 à 2025
Hypothèse basse 50 %	237.154	256.127	276.617	298.746	322.646	348.457	376.334	406.441	<b>2.522.521</b>
Hypothèse basse 75 %	355.731	384.190	414.925	448.119	483.969	522.686	564.501	609.661	<b>3.783.782</b>
Hypothèse haute 100 %	474.308	512.253	553.233	597.492	645.291	696.915	752.668	812.881	<b>5.045.042</b>

### Estimation des financements extérieurs des projets et programmes en cours

Le recensement des projets et programmes s'est essentiellement basé sur les informations fournies par les BSD des quatre ministères du secteur Agricole. L'analyse des objectifs, résultats et activités a concerné les 23 projets en cours d'exécution (14 projets rattachés MA, 1 projet au MEPA, 4 projets au MPAEM, 3 projets rattachés au MEEF et 1 projet rattaché au Ministère du commerce). Elle a permis de répartir les montants des financements acquis sur la période 2018 - 2025 entre les cinq Programmes du PNIASAN. Il en résulte que les financements sur **ressources externes actuellement acquis s'élèvent à 2 213,5 milliards de GNF**. Aucune hypothèse liée aux taux d'exécution budgétaire n'a été prise en compte pour les projets et programmes car les taux finaux des projets sont généralement proches de 100 %.

**Tableau 12 : Répartition des projets du secteur Agricole par Programme du PNIASAN (en Millions de GNF)**

Programme du PNIASAN	Total secteur 2018-2025	MA	MEPA	MPAEM	MEEF	Autres ministères
P1 : Productivité	<b>903.936</b>	856.764	7.500	16.314	21.107	2.250
P2 : Accès au marché	<b>677.042</b>	628.371	0	16.314	21.107	11.250
P3 : Résilience et SAN	<b>205.920</b>	157.627	0	26.436	21.107	750
P4 : Capital humain	<b>193.563</b>	154.046	1.500	16.910	21.107	0
P5 : Gouvernance	<b>233.052</b>	192.690	1.000	17.505	21.107	750
<b>Total 2018 -2025</b>	<b>2.213.513</b>	<b>1.989.499</b>	<b>10.000</b>	<b>93.479</b>	<b>105.536</b>	<b>15.000</b>



**Figure 7 : Répartition du volume de financement des projets par Programme et par Ministère (en %)**

L'analyse de la répartition des financements acquis sur la période d'exécution du PNIASAN indique que les projets et programmes couvrent essentiellement le Programme 1 relatif à la productivité des filières Agricoles, avec 35 % des financements. Une répartition équilibrée entre les quatre autres Programmes peut être observée (tableau 11 et figure 5). Cette répartition entre les différents Programmes du PNIASAN doit cependant être interprétée de manière très indicative du fait de l'extrême variabilité des logiques d'intervention des projets en cours.



**Le cumul des financements extérieurs et intérieurs acquis** (en millions de GNF) ainsi que leur répartition par Programme du PNIASAN est présenté au tableau 12. Le financement total acquis se situe dans une fourchette comprise entre **5 045 et 7 258 milliards de GNF** suivant les hypothèses liées aux taux d'exécution budgétaire.

*Tableau 13 : Estimation du budget acquis des Ministères sectoriels par Programme du PNIASAN (en Millions de GNF)*

Programme du PNIASAN	Projets et Programmes	Budget intérieur		Total budgets acquis	
		Hyp. 75%	Hyp. 100%	Hyp. 75%	Hyp. 100%
P1 : Productivité	903.936	1.451.341	1.935.121	2.355.276	2.839.056
P2 : Accès au marché	677.042	327.571	436.762	1.004.614	1.113.804
P3 : Résilience et SAN	205.920	378.378	504.504	584.299	710.425
P4 : Capital humain	193.563	112.979	150.639	306.542	344.202
P5 : Gouvernance	233.052	1.513.513	2.018.017	1.746.565	2.251.069
<b>Total 2018-2025</b>	<b>2.213.513</b>	<b>3.783.782</b>	<b>5.045.042</b>	<b>5.997.295</b>	<b>7.258.556</b>

#### 4.3. Evaluation des besoins en financements additionnels (gaps)

Sur la base de l'estimation des financements acquis et des coûts de mise en œuvre, les besoins additionnels (gaps de financement) des quatre ministères du secteur Agricole ont été calculés par Programme du PNIASAN sur la période 2018-2025 (tableau 14), en prenant en compte deux hypothèses liées au taux d'exécution budgétaire.

*Tableau 14 : Estimation des gaps de financement des Ministères du secteur Agricole (en Millions de GNF)*

Programmes du PNIASAN	Besoins Ministères sectoriels	Total budgets acquis		Budgets additionnel (gap)	
		Hyp. 75%	Hyp. 100%	Hyp. 75%	Hyp. 100%
P1 : Productivité	13.176.434	2.355.276	2.839.056	10.821.158	10.337.378
P2 : Accès au marché	2.001.441	1.004.614	1.113.804	996.827	887.637
P3 : Résilience et SAN	2.614.397	584.299	710.425	2.030.099	1.903.973
P4 : Capital humain	460.356	306.542	344.202	153.814	116.154
P5 : Gouvernance	3.847.909	1.746.565	2.251.069	2.101.344	1.596.840
<b>Total</b>	<b>22.100.537</b>	<b>5.997.295</b>	<b>7.258.556</b>	<b>16.103.242</b>	<b>14.841.982</b>

**Les besoins totaux additionnels de financement des Ministères du secteur Agricole se situent entre 16 103 et 14 841 milliards de GNF** et représentent respectivement 44,4 % et 40,9 % du coût du global du PNIASAN 2018-2025. Les besoins de financement concernent essentiellement le Programme 1 couvrant la Productivité (avec les infrastructures structurantes et l'amélioration de l'accès aux intrants).

L'ampleur des besoins additionnels doit être mise en relation avec le volume de financement des Projets et Programmes en préparation (près de 1 300 milliards de GNF) ainsi qu'avec les perspectives futures de financement actuellement en préparation avec les principaux Partenaires Techniques et Financiers de l'Etat guinéen pour près de 8 000 milliards de GNF.

Notons enfin que, dans le même temps, **la contribution potentielle du secteur privé est évaluée à plus de 14 169 milliards de GNF** (figure 8).

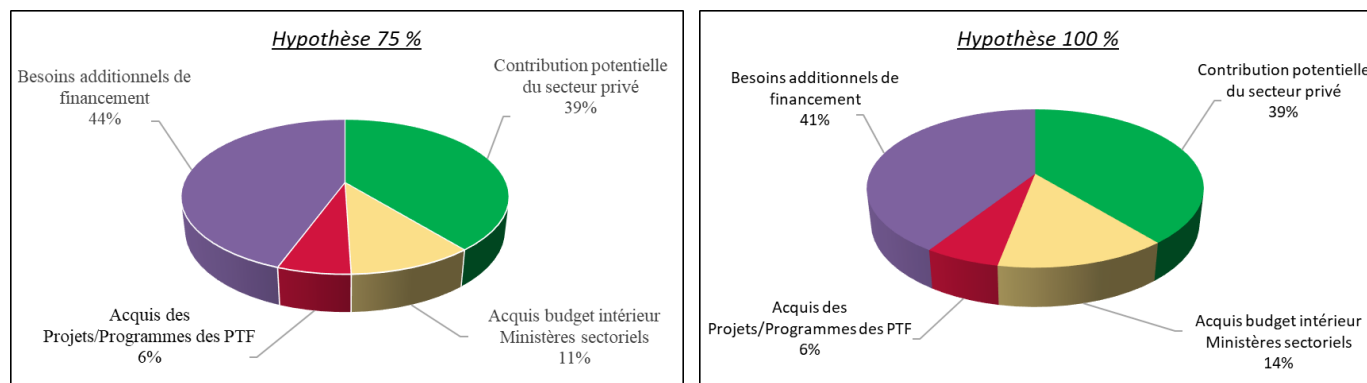


Figure 8 : Proportion du Gap de financement du PNIASAN

L'ensemble des calculs (coûts, acquis des projets/programmes, projections budgétaires, gaps, objectifs de production, valorisation des productions, cadre de résultats) a été programmé dans une matrice spécifique PNIASAN. Cette matrice doit faire l'objet d'actualisations régulières par le Comité de Pilotage et d'Orientation du PNIASAN et les BSD des quatre ministères sectoriels pour intégrer les nouvelles données (budgets exécutés, nouvelles conventions de financement etc.), corriger les informations incomplètes et constituer ainsi un outil central de suivi du secteur.

#### 4.4. Stratégie de mobilisation des ressources

La stratégie de mobilisation des ressources additionnelles nécessaires reposera sur trois piliers majeurs :

- A. **L'amélioration des taux de consommation budgétaire :** le gap de financement varie de 16 103 à 14 841 milliards de GNF en considérant les hypothèses de 100% et 75% de taux d'exécution budgétaire. Le gap réel se situera entre ces deux valeurs et les efforts du Gouvernement en termes d'amélioration de la gestion des finances publiques devra s'intensifier afin de tendre vers un taux supérieur à 90%.
- B. **L'amélioration de l'attractivité du secteur pour inciter des investissements privés :** la contribution potentielle attendue du secteur privé, chiffrée à plus de 14 800 milliards de GNF. L'amélioration du climat des affaires et du cadre juridique et réglementaire s'avère donc être déterminants pour l'exécution du PNIASAN.
- C. **La mobilisation de financement auprès des mécanismes innovants.** Le Fonds vert pour le climat est un mécanisme financier de l'Organisation des Nations unies, rattaché à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il a pour objectif de réaliser le transfert de fonds des pays les plus avancés à destination des pays les plus vulnérables afin de mettre en place des projets pour combattre les effets des changements climatiques

Cette stratégie de mobilisation des ressources doit être soutenue par un **Plan de Communication** permettant d'améliorer la visibilité et la lisibilité des actions menées au sein du secteur Agricole d'une part et l'accès des usagers à toutes les informations sur le secteur Agricole par différents canaux multimédias d'autre part (devoir d'information et de redevabilité).

## 5. IMPACTS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Les impacts attendus du PNIASAN sont axés sur des objectifs de la déclaration de Malabo, portant sur la réduction de la pauvreté et l'élimination de la faim ; sur l'accélération de la croissance économique et des revenus ; sur l'emploi. De même, il a été procédé à une estimation des productions Agricoles brutes et des valeurs de production cumulées générées sur la période 2018 à 2025. Parallèlement, il a également été estimé le niveau de couverture des populations guinéennes par rapport aux principaux produits Agricoles.

### 5.1. Impact sur la réduction de la pauvreté

La mise en œuvre du PNIASAN contribuerait à réduire de moitié l'incidence de la pauvreté, c'est-à-dire la proportion de la population sous le seuil de pauvreté national. Dans cette perspective, l'incidence de la pauvreté passerait de 56% à 28% entre 2015 et 2025, soit une baisse de 50% entre les deux périodes. En absence du PNIASAN, l'incidence de la pauvreté s'établirait à 50% en 2025, soit une baisse de 11% entre 2015 et 2025.

Avec l'accroissement de la population entre 2015 et 2025, le faible recul de l'incidence de la pauvreté ne sera suffisant pour réduire le nombre de personnes affectées par le phénomène. En effet, le nombre de pauvres augmenterait d'environ 1,5 million en absence du PNIASAN. En revanche, près de 2 millions de personnes sortirait de la pauvreté au cours de la même période avec la mise en œuvre du PNIASAN.

Avec la mise en œuvre du PNIASAN, la réduction de la pauvreté toucherait majoritairement la population rurale, avec 76% des personnes qui sortiraient de la pauvreté entre 2015 et 2025. Il faut noter que les ruraux ont une forte contribution à la pauvreté à l'année de référence 2015, avec 72% des personnes touchées par la pauvreté.

*Tableau 15 : Variation de l'incidence de la pauvreté 2015-2025 (%)*

	Scenario sans PNIASAN	Scenario avec PNIASAN
National	-11.1	-50.0
Rural	-8.7	-47.6
Urbain	-18.8	-56.6

*Tableau 16 : Variation du nombre de pauvre 2015-2025*

	Scenario sans PNIASAN	Scenario avec PNIASAN
National	1 521 063	-1 968 494
Rural	847 014	-1 486 302
Urbain	674 049	-482 192

### 5.2. Impact sur l'éradication de la faim

La mise en œuvre du PNIASAN devrait contribuer à éradiquer la faim en 2025. Environ 18% de la population serait touchée par la faim en année de référence (2015), soit un peu plus de 2 millions de personnes. Dans la continuité, c'est-à-dire en absence du PNIASAN, la faim toucherait davantage de personne en 2025, soit 1,8 millions de personnes en milieu rural et 0,5 million de personnes en milieu urbain. Ainsi la population rurale serait majoritairement concernée par la réduction de l'extrême pauvreté et la faim entre 2015 et 2025, soit 79% des personnes qui sortent de la situation de famine.



*Tableau 17 : Variation de l'incidence de la faim 2015-2025 (%)*

	Scenario sans PNIASAN	Scenario avec PNIASAN
National	-17.2	-99.0
Rural	-13.4	-98.9
Urbain	-30.0	-99.3

*Tableau 18 : Variation du nombre de personne touchée par la faim 2015-2025*

	Scenario sans PNIASAN	Scenario avec PNIASAN
National	278 803	-2 041 563
Rural	198 331	-1 606 837
Urbain	80 471	-434 726

### 5.3. Impact sur la croissance économique et les revenus

La réduction de moitié de la pauvreté et l'éradication de la faim résulteraient d'une accélération de la croissance économique de 5,0% en moyenne annuelle entre 2015 et 2025. Avec la mise en œuvre du PNIASAN, la croissance serait tirée par le secteur agricole avec un taux annuel de 8,6% en moyenne au cours de la période 2015-2025. Le secteur agricole contribuerait à hauteur de 35% à la création de richesse au cours de la période indiquée. L'agriculture générerait une richesse additionnelle d'environ 8 600 milliards de GNF, en valeur constante de 2015, comparé au scénario sans PNIASAN.

Le revenu par habitant (PIB par habitant) atteindrait 4,9 millions de GNF en 2025 avec le PNIASAN, contre 3,7 millions en absence du PNIASAN, soit un accroissement de 31%.

L'accélération de la croissance économique de 5% en moyenne annuelle avec la mise en œuvre du PNIASAN ne suffirait pas pour éliminer la faim en 2025. Cette dernière nécessiterait une croissance plus inclusive à travers l'extension de l'assistance sociale à environ 1,1 million de personnes touchées par la faim (soit 7% de la population) entre 2015 et 2025. L'assistance sociale serait destinée principalement à la population rurale pour 82% des bénéficiaires.

*Tableau 19 : Croissance du PIB (annuel %)*

	Scenario sans PNIASAN	Scenario avec PNIASAN
Economie nationale	2.3	5.0
Agriculture	3.6	8.6
Non-agriculture	1.4	4.8

### 5.4. Impact sur l'emploi

La mise en œuvre du PNIASAN contribuerait à la création d'emplois tant dans le secteur agricole que ceux non-agricoles. Le taux d'emploi de la force de travail, c'est-à-dire, la population de plus de 15 ans, passerait de 72% à 88%. La création d'emplois pourrait doubler dans l'ensemble de l'économie, et atteindre presque quatre fois son niveau sans PNIASAN dans l'agriculture.

*Tableau 20 : Niveau d'emploi en 2025*

	Scenario sans PNIASAN	Scenario avec PNIASAN
Taux d'emploi (%)	71.5	87.7
Nombre d'emplois créés par an, économie nationale,	202 655	389 941

dont :

○ Agriculture	7 766	29 382
○ Agroalimentaire	10 610	16 816

### 5.5. Estimation des productions générées

Les productions des principales spéculations concernées ont été calculées à partir des objectifs de rendement et/ou de production sur base des études de modélisation réalisées lors de la formulation de la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA).

Les productions cumulées sur les huit années du PNIASAN ont été valorisées en prenant comme prix unitaire les prix moyens du marché pratiqués dernières années. Ces valeurs constituent des **ordres de grandeur** et sont des valeurs brutes qui ne prennent pas en compte les valeurs ajoutées des autres maillons des filières considérées. Elles ne tiennent pas compte non plus des pertes post-récoltes ou post-production. Les valeurs obtenues sont présentées pour les périodes 2018 - 2020 et 2021 – 2025.

#### Estimation des valeurs brutes cumulées des productions végétales

Les tableaux 15 et 16 présentent les prix moyens des marchés, les productions cumulées et leurs valeurs brutes estimées sur les périodes 2018-2020 et 2021 – 2025.

*Tableau 21 : Productions cumulées et valeurs brutes des productions végétales sur la période 2018-2020.*

Spéculation	Prix moyen marché (GNF/tonne)	Production cumulée 18-20 (en tonnes)	Valeur production cumulée (en Francs Guinéens)
Riz	2.500.000	7.705.766	19.264.415.725.686
Maïs	4.822.000	2.525.884	12.179.811.987.687
Fonio	5.000.000	1.477.563	7.387.816.005.360
Mangue	750.000	5.473	4.104.375.000
Aubergine	2.000.000	118.348	236.696.700.770
Choux	2.000.000	556.206	1.112.412.692.916
Pomme de terre	6.843.000	171.669	1.174.728.403.954
Piment	7.500.000	11.073	83.044.697.561
Tomate	6.000.000	1.655.342	9.932.053.610.456
Gombo	6.000.000	481.118	2.886.710.938.117
Manioc	8.500.000	5.172.922	43.969.833.523.818
Igname	8.500.000	387.017	3.289.641.235.656
Oignon	6.676.000	69.115	461.414.477.160
Arachide	4.500.000	1.621.465	7.296.591.290.625
Ananas	1.520.000	80.370	122.162.400.000
Café	10.000.000	321.387	3.213.871.456.500
Cacao	10.000.000	9.739	97.393.920.000
Coton fibre	11.250.000	17.531	197.225.213.850
Anacarde	5.500.000	107.579	591.684.843.750
Palmier à huile	9.049.000	754.845	6.830.592.405.000
<b>Total PV</b>	-	-	<b>112.615.309.521.268</b>

Source : Estimations, Matrice PNIASAN, 2017

*Tableau 22 : Productions cumulées et valeurs brutes des productions végétales sur la période 2021-2025.*

Spéculation	Prix moyen marché	Production cumulée 21-25	Valeur production cumulée
-------------	-------------------	--------------------------	---------------------------

	(GNF/tonne)	(en tonnes)	(en Francs Guinéens)
Riz	3.000.000	19.202.921	57.608.761.924.807
Maïs	5.786.400	5.641.675	32.644.988.405.199
Fonio	6.000.000	2.666.300	15.997.800.556.450
Mangue	900.000	39.402	35.461.625.977
Aubergine	2.400.000	258.350	620.040.983.794
Choux	2.400.000	1.214.179	2.914.030.733.235
Pomme de terre	8.211.600	374.747	3.077.270.417.828
Piment	9.000.000	24.171	217.540.488.766
Tomate	7.200.000	3.840.421	27.651.028.225.120
Gombo	7.200.000	1.050.265	7.561.909.752.744
Manioc	10.200.000	11.292.311	115.181.575.182.999
Igname	10.200.000	844.844	8.617.409.458.795
Oignon	8.011.200	140.239	1.123.484.703.575
Arachide	5.400.000	3.290.048	17.766.258.123.734
Ananas	1.824.000	319.425	582.630.857.453
Café	12.000.000	603.225	7.238.695.415.225
Cacao	12.000.000	19.009	228.107.927.179
Coton fibre	13.500.000	36.971	499.111.961.584
Anacarde	6.600.000	218.284	1.440.676.234.048
Palmier à huile	10.858.800	1.258.075	13.661.184.810.000
<b>Total Prod. végétales</b>	-	-	<b>298.838.886.855.700</b>

Source : Estimations, Matrice PNIASAN, 2017

Sur la période 2018-2025, la valeur cumulée brute de la production des principales filières de production végétale s'élève à environ **411.454 milliards de GNF**. La valeur brute cumulée du manioc arrive en première position, même si cette valeur doit être fortement relativisée du fait de l'importance significative des pertes post récolte. Le riz arrive en deuxième position suivi du maïs et des productions maraichères.

#### Estimation des valeurs brutes cumulées des productions animales

En ce qui concerne les productions animales, la valeur brute cumulée des productions de viande, de lait, d'œufs et de miel s'élève à environ **76 604 milliards de GNF** dont 44 159 milliards (58 %) pour la viande (tableaux 17 et 18). Ces valeurs brutes n'ont pas pris en compte les prélèvements familiaux et les pertes post-production.

Tableau 23 : Productions cumulées et valeurs brutes des productions animales sur la période 2018-2020

Spéculation	Prix moyen marché (GNF/tonne)	Production cumulée 18-20 (en tonnes)	Valeur production cumulée (en Francs Guinéens)
Viande bovine	26.100.000	276.580	7.218.726.428.772
Viande ovine/caprine	35.000.000	79.025	2.765.876.137.819
Viande porcine	25.000.000	19.081	477.025.000.000
Viande de volaille	38.000.000	61.086	2.321.284.674.400
<b>Sous total viande</b>	-	<b>435.772</b>	<b>12.782.912.240.991</b>
Lait	12.500.000	588.974	7.362.175.000.000
Œufs	23.400.000	119.930	2.806.362.000.000
Miel	21.000.000	55.644	1.168.524.000.000
<b>Total</b>	-	-	<b>22.951.449.240.991</b>

Source : Estimations, Matrice PNIASAN, 2017

Tableau 24 : Productions cumulées et valeurs brutes des productions animales sur la période 2021-2025

Spéculation	Prix moyen marché (GNF/tonne)	Production cumulée 21-25 (en tonnes)	Valeur production cumulée (en Francs Guinéens)
Viande bovine	31.320.000	544.038	17.039.282.184.711
Viande ovine/caprine	35.000.000	171.194	5.991.773.205.191
Viande porcine	25.000.000	56.260	1.406.498.271.458
Viande de volaille	38.000.000	182.594	6.938.567.700.496
<b>Sous total viande</b>	-	<b>954.086</b>	<b>31.376.121.361.856</b>
Lait	12.500.000	1.154.430	14.430.372.499.430
Œufs	23.400.000	335.310	7.846.263.530.820
Miel	21.000.000	277.748	5.832.708.000.000
<b>Total</b>	-	-	<b>53.652.757.392.106</b>

Source : Estimations, Matrice PNIASAN, 2017

### Estimation des valeurs brutes cumulées des productions halieutiques

En huit années, la production totale cumulée de poissons provenant de la pêche et de la pisciculture est de 398 239 tonnes pour une valeur brute d'environ **19 392 milliards de GNF**, dont seulement 199 milliards pour les produits de la pisciculture (Clarias et Tilapia). Cette valeur ne prend pas en compte les pertes post-capture (tableaux 18 et 19).

*Tableau 25 : Productions cumulées et valeurs brutes des productions halieutiques sur la période 2017-2021*

Productions halieutiques	Prix moyen marché (GNF/tonne)	Production cumulée 18-20 (en tonnes)	Valeur production cumulée (en Francs Guinéens)
Pêche maritime	14.500.000	271.430,3	3.935.738.625.000
Pêche continentale	14.500.000	123.615,7	1.792.427.313.600
Pisciculture	10.000.000	3.192,8	31.927.500.000
<b>Total</b>	-	<b>398.239</b>	<b>5.760.093.438.600</b>

Source : Estimations, Matrice PNIASAN, 2017

*Tableau 26 : Productions cumulées et valeurs brutes des productions halieutiques sur la période 2021-2025*

Productions halieutiques	Prix moyen marché (GNF/tonne)	Production cumulée 21-25 (en tonnes)	Valeur production cumulée (en Francs Guinéens)
Pêche maritime	17.400.000,0	550.748,0	9.583.015.621.162,9
Pêche continentale	17.400.000,0	223.067,6	3.881.376.397.855,9
Pisciculture	12.000.000,0	13.924,0	167.087.733.120,0
<b>Total</b>	-	<b>787.740</b>	<b>13.631.479.752.139</b>

Source : Estimations, Matrice PNIASAN, 2017

### Estimation des valeurs brutes cumulées de l'ensemble des productions Agricoles

La valeur brute de toute la production Agricole (végétale, animale et halieutique) s'élève à **environ 507 450 milliards de GNF sur la période de mise en œuvre du PNIASAN 2018-2025**. L'essentiel de cette valeur brute provient de la production végétale avec 81,1 % du total, suivie des productions animales avec 15,1 % et des productions halieutiques avec 3,8 % de la valeur totale (tableau 20).

*Tableau 27 : Synthèse des productions cumulées et valeurs brutes sur la période 2018-2025*

Type de production	Valeurs brutes (milliards de GNF)	Proportion
Productions végétales	411.454	81,1 %
Productions animales	76.604	15,1 %
Productions halieutiques	19.392	3,8 %
<b>Total Général</b>	<b>507.450</b>	<b>100 %</b>

**Bien qu'elle ne soit qu'indicative, cette valeur cumulée de 507 450 milliards de GNF peut utilement être mise en relation avec le coût estimatif global de la mise en œuvre du PNIASAN 2018 – 2025 qui est de 36 270 milliards de GNF.**

Enfin, il faut souligner que cette valeur ne tient pas compte de la valeur ajoutée des différentes filières et que les données disponibles n'ont pas permis d'avoir une estimation des valeurs générées par les productions forestières (ligneuses et non ligneuses) et fauniques alors qu'elles peuvent également contribuer significativement à la création de la richesse nationale.

## 5.6. Impacts sur la souveraineté alimentaire

La population guinéenne est estimée à 10 751 336 habitants en 2015 (valeur RGPH 3, 2014, officialisée par le Décret du 31/12/2015). Cette population est majoritairement jeune (jeune, avec 86,33% qui ont moins de 45 ans et 44,9% ont moins de 15 ans et féminine (52 %), avec un taux de croissance moyen de 2,9% (RGPH 2014, PNDES). Elle est essentiellement rurale (84%). Comme cela a été souligné dans la PNDA, cette croissance démographique rapide accroît les besoins sociaux (éducation, santé, etc.) et alimente les problèmes liés à l'autosuffisance alimentaire et à l'insertion sur le marché du travail.

Les productions de denrées alimentaires d'origine végétale, animale et halieutique, prévues par le PNIASAN vont contribuer à couvrir les besoins alimentaires et nutritionnels de la population ainsi que les besoins des unités de transformation agro-industrielle nationales. L'excédent fera l'objet d'exportation notamment vers les pays limitrophes, notamment vers la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Mali, la Sierra Leone et le Libéria.

Les éléments pris en compte pour estimer les taux de couverture sont la production brute totale, l'estimation des pertes post-récoltes/production/capture et les habitudes et/ou normes de consommation. Les calculs ont également tenu compte des projections issues des résultats officiels du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 3) de 2014 (tableau 22).

*Tableau 28 : Projection démographique de la population guinée sur la période 2018-2025*

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Population</b>	<b>11.798.094</b>	<b>12.140.238</b>	<b>12.492.305</b>	<b>12.854.582</b>	<b>13.227.365</b>	<b>13.610.959</b>	<b>13.610.959</b>	<b>13.610.959</b>

*Source : RGPH 3, 2014 Décret du 31/12/2015 et PNDES (2,9%)*

### Couverture des besoins des populations en denrées alimentaires d'origine végétale

Pour les principales denrées alimentaires d'origine végétale, les taux de couverture des besoins par la production utile en 2020 et en 2025 apparaissent dans le tableau 23.

*Tableau 29 : Taux de couverture des besoins en denrée alimentaires d'origine végétale*

Produit	2020			2025		
	Consommation annuelle par pers. (kg)	Disponible annuel par pers. (kg)	Taux de couverture	Consommation annuelle par pers. (kg)	Disponible annuel par pers. (kg)	Taux de couverture
Riz blanc	125	127,9	102,4%	125	203,7	162,9%
Maïs	25	56,6	226,5%	25	78,9	315,6%
Tomate/oignon/gombo	60	41,2	68,7%	60	72,9	121,6%
Manioc	50	95,8	191,5%	50	151,0	302,0%

*Source : Estimations, Matrice PNIASAN, 2017*

Avec la mise en œuvre des actions prévues dans le PNIASAN, les taux de couverture des besoins de consommation vont être globalement très largement couverts et permettront de dégager d'importants surplus pour les agro-industries, pour l'alimentation animale et pour l'exportation. En effet :

- le taux de couverture des besoins de consommation du riz (sur une base de 125 kg de riz blanc par personne et par an) passera de 85,7% en 2015 à 162,9 % en 2025. Cette amélioration renforce la souveraineté alimentaire du pays pour cette denrée alimentaire qui a pris au fil des années une importance grandissante dans les habitudes alimentaires des populations, notamment celles des centres urbains. Combinée à une amélioration continue de la qualité de la production telle que prévue dans la PNDA, la production rizicole permettra également améliorer la balance commerciale ;
- le taux de couverture des besoins de consommation en maïs passera de 193 % en 2015 à 315 % en 2025. Cette augmentation considérable du disponible est la résultante de l'augmentation de productivité et de la réduction des pertes après récolte qui passeront de 15 à 8 % en 2025. Les surplus seront utilisés à d'autres fins comme la fabrication de provende pour les animaux, l'industrie agroalimentaire et exportés dans les pays de la sous-région, notamment ceux du Sahel où la demande est soutenue;
- le taux de couverture des principaux légumes (tomate, du gombo et oignon) passe de 53% en 2015 à 121 % en 2025 (sur une base de 60 kg par personne et par an avec un taux de pertes après récolte de 30 %) , renforçant en conséquence la souveraineté alimentaire pour cette filières prioritaires. Cette amélioration du taux de couverture des besoins en cultures maraîchères va contribuer à diminuer les importations saisonnières et alimenter les petites unités de transformation et de valorisation des produits maraichers ; et
- le taux de couverture des besoins de consommation du manioc passe de 153 % en 2015 à 302 % en 2025, permettant ainsi de dégager davantage de surplus de production pour l'exportation et le secteur agro-industriel.

Ces projections théoriques confortent clairement la vision de la PNDA de faire du secteur Agricole guinéen un important moteur de l'économie nationale.

### Couverture des besoins des populations en denrées alimentaires d'origine animale

A l'instar de la production végétale, l'amélioration de la productivité et de la production des denrées alimentaires d'origine animale va également permettre de réduire les sorties de devises pour l'importation desdites denrées et par conséquent de rééquilibrer la balance commerciale. Mais l'un des objectifs essentiels de cette amélioration de la production des denrées alimentaires d'origine animale est la sécurité alimentaire et nutritionnelle, compte tenu de l'importance des protéines animales. C'est pourquoi, les taux de couverture des besoins des populations en ces denrées ont été calculés par rapport aux normes de la FAO et de l'OMS, en tenant compte des projections démographiques (tableau 21) et en considérant des taux de perte post production de 7,5 % pour la viande, 5 % pour les œufs et 20 % pour le lait.

Le tableau 24 présente, de manière indicative, l'évolution des taux de couverture des besoins des populations en denrées alimentaires d'origine animale aux horizons 2020 et 2025.

*Tableau 30: Taux de couverture des besoins( normes FAO, OMS) en denrées d'origine animale*

Produits	2020			2025		
	Besoins alimentaires (kg/hbt/an)	Disponible annuel par pers. (kg)	Taux de couverture	Besoins alimentaires (kg/hbt/an)	Disponible annuel par pers. (kg)	Taux de couverture
Viande	20	12,08	60,4%	20	14,34	71,7%
Lait	50	12,74	25,5%	50	14,93	29,9%
Œufs	2	3,80	189,9%	2	5,61	280,6%

*Source : Estimations, Matrice PNIASAN, 2017*

Le choix des filières viande, lait et œufs ainsi que toutes les mesures d'amélioration de la productivité et de la production de ces filières est très pertinent du fait des nombreux défis à relever pour atteindre les objectifs sectoriels. Néanmoins, en dépit de la mise en œuvre des actions prévues, il convient de souligner que :

- le taux de couverture des besoins alimentaires en viande de la population guinéenne par la production nationale passera de 51 % en 2018 à 71 % en 2021. Toutefois, cette progression très significative ne permettra pas de totalement satisfaire les besoins et nécessitera de poursuivre l'importation de viande ;
- le taux de couverture des besoins de la population en lait par la production nationale passera de 25,5 % en 2018 à 30% en 2025, représentant un peu moins du tiers des besoins. Des efforts conséquents devront être consentis pour réduire les taux de perte post production. A terme, les importations de lait seront encore nécessaires pour combler la différence à l'horizon 2025 ; et
- le taux de couverture des besoins de la population en œufs par la production nationale passera de 51,5% en 2017 à 280 % en 2025, c'est-à-dire une couverture de près de trois fois les besoins nationaux. Il faut souligner ici que la production d'œufs de l'aviculture traditionnelle est également prise en compte. Cette production importante devra donc nécessairement être exportée vers les pays limitrophes ou, à défaut être sérieusement revue à la baisse au profit de la production de poulet de chair.

### Couverture des besoins des populations en denrées alimentaires d'origine halieutique

En ce qui concerne les produits d'origine halieutique, les taux de couverture des besoins de la population par la production nationale aux horizons 2020 et 2025 sont renseignés dans le tableau 25.

*Tableau 31 : Taux de couverture des besoins (normes FAO) en denrées d'origine halieutique*

Produits	2020			2025		
	Besoins alimentaires (kg/hbt/an)	Disponible annuel par pers. (kg)	Taux de couverture	Besoins alimentaires (kg/hbt/an)	Disponible annuel par pers. (kg)	Taux de couverture
Pêche maritime artisanale	NA	6,84	NA	NA	8,01	NA
Pêche continentale	NA	3,03	NA	NA	3,07	NA
Pisciculture	NA	0,11	NA	NA	0,26	NA
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>9,98</b>	<b>49,9 %</b>	<b>20</b>	<b>11,34</b>	<b>56,7 %</b>

*Source : Estimations, Matrice PNIASAN, 2017*

Malgré les objectifs ambitieux inscrits dans la PNDA pour passer les niveaux de production en pisciculture de moins de 400 tonnes en 2016 à près 3 900 tonnes en 2025, le taux de couverture des besoins de la population par la production nationale (pêche et pisciculture) passera de 49,2% en 2016 à 56,7% en 2025, en tablant sur un taux moyen de perte post capture de 10 %. Dans la mesure où il n'est pas envisagé d'accroître la pression sur le stock halieutique national, les marges de progression ultérieures reposeront donc essentiellement sur le développement de l'aquaculture et la réduction des pertes post capture.

### 5.7. Impacts environnementaux

La mise en œuvre des actions de restauration et gestion durable des terres (GDT) ainsi que la promotion de l'agroforesterie vont augmenter la séquestration du carbone. Néanmoins, certaines actions spécifiques pourraient avoir un impact négatif sur l'environnement. Il s'agit des projets et actions d'aménagements hydro agricoles, des constructions d'infrastructures rurales (pistes ou de voies d'accès, magasins de stockage), de la mécanisation de l'Agriculture et de l'utilisation plus importantes de produits phytosanitaires. L'augmentation des superficies agricoles, consécutive à la création de nouvelles zones de cultures, l'aménagement de nouvelles plaines agricoles et le développement des cultures irriguées sont susceptibles d'entraîner la déforestation et la destruction de formations végétales qui constituent des réservoirs importants pour la biodiversité. Les aménagements hydro agricoles et le développement de l'agriculture irriguée pourront conduire à la perturbation du régime des cours d'eau et à l'érosion des berges et bassins versants si les mesures appropriées ne sont pas prises (voir mesures GIRE). Il faudra aussi considérer l'éventualité d'une

contamination et d'une pollution des eaux de surface et souterraines induites par l'utilisation intensive d'engrais et de pesticides. Dans le souci de préserver l'environnement, des dispositions sont envisagées pour diminuer la pression sur les ressources naturelles et **promouvoir de bonnes pratiques agroécologiques**.

Conformément aux exigences des textes sur l'environnement, lorsque cela est requis, il sera réalisé avant leur mise en œuvre, une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) assortie d'un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) ou une Notice d'impact Environnemental selon les cas. Les projets/programmes devront se doter d'un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES).

## 5.8. Impacts sociaux

La mise en œuvre de la PNDA et de son PNIASAN aura des impacts positifs sur les niveaux de pauvreté et la promotion de l'emploi en milieu rural ainsi que sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations guinéennes.

En effet, l'accroissement de la productivité et de la production, la structuration des chaînes de valeurs Agricoles, l'introduction de petites unités de transformation agroalimentaires (notamment les PTFM), la réalisation des infrastructures hydro-agricoles et de désenclavement, la construction des infrastructures marchandes auront pour effets immédiats une réduction de la pénibilité des travaux Agricoles et de transformations agroalimentaires, la création d'emplois en milieu rural surtout en faveur des jeunes, une augmentation des revenus des ménages ruraux, une amélioration de l'accès aux services sociaux (éducation et santé). Il en résultera une amélioration des conditions de vie et une réduction de l'incidence de la pauvreté.

L'approche du PNIASAN préconise des appuis spécifiques aux femmes et aux jeunes pour leur permettre d'avoir un meilleur accès aux ressources productives et aux marchés. Les éventuels effets négatifs au niveau social de la mise en œuvre du PNIASAN seront pris en compte dans les PGES.

## 5.9. Risques, menaces et mesures d'atténuation

Il existe un certain nombre de risques susceptibles d'entraver l'opérationnalisation du PNIASAN. Ces risques sont d'ordre et de nature très divers. Les risques liés aux changements climatiques sont les plus évidents dans la mesure où ils se manifestent de manière continue à travers les inondations et les périodes de sécheresse qui occasionnent périodiquement des pertes de récoltes importantes. Les mécanismes d'atténuation des risques indiqués existent et leur mise en œuvre va nécessiter de mobiliser des ressources humaines et financières. Les actions inscrites dans le Programme 3 ainsi que les actions de maîtrise de l'eau (Programme 1) pour limiter les effets des aléas climatiques sont à inscrire au titre des mécanismes d'atténuation des risques climatiques. Plus spécifiquement, la promotion des pratiques de l'Agriculture Intelligente face au Climat doit permettre d'atténuer les impacts négatifs des changements climatiques et améliorer significativement la résilience des ménages ruraux.

Il convient également de citer un certain nombre de menaces potentielles à la bonne mise en œuvre de la PNDA et à l'opérationnalisation du PNIASAN.

Risques	Mesures d'atténuation
Conflits sur le foncier	Mise en place d'un dispositif de sécurisation foncière, basée sur un aménagement du territoire agricole du pays, avec des mécanismes de gestion des terroirs et une mutualisation des ressources entre propriétaires terriens et investisseurs
Aléas climatiques	Mise en œuvre de stratégie de gestions des risques agricoles, assortie d'un dispositif institutionnel et organisationnel pour la gestion des risques agricole (mécanismes d'anticipation, renforcement des capacités des acteurs sur l'utilisation des TIC

Risques	Mesures d'atténuation
	<p>pour rendre disponibilité de l'information climatique, promotion de l'assurance agricole ; mise en œuvre de plan de contingence) Développement de techniques appropriées de maîtrise de l'eau.</p>
<p>Défaillance des services étatiques liés à un défaut de compétences mais aussi à des divergences entre groupes d'obédience différente</p>	<p>Implication des structures étatiques et de toutes les parties prenantes dans le processus de mise en œuvre de la PNDA (Instances de pilotages, exécution de certaines actions), fondée sur des questions techniques et non politiques. Mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités, basée sur les missions des différentes structures. Adoption du principe de la subsidiarité pour une meilleure distribution des rôles</p>
<p>Retard dans la mobilisation des ressources pour le paiement des prestataires, pouvant influencer sur les délais de réalisation des actions</p>	<p>Élaboration d'une stratégie appropriée de financement, assorti d'un plan de mobilisation des ressources. À cela s'ajoute des dispositions particulières pour l'efficacité dans les comptes rendus financiers, anticipation des demandes de provisions</p>
<p>Défaillance dans les marchés agricoles nationaux et internationaux</p>	<p>Promotion de (i) l'approche chaîne de valeur pour une meilleure intégration des différents segments, mais aussi des différents acteurs des trois niveaux (Macro, Méso et Micro), (ii) une approche marché pilotée par la demande (sur la base d'un marché et d'une clientèle ciblée d'avance).</p>
<p>Insuffisances des prestataires de services, pouvant entraîner des retards dans les délais de réalisations</p>	<p>Rigueur dans la sélection des prestataires (appel d'offre, cahier de prescriptions techniques, etc.). Planification rigoureuse dans la gestion des contrats.</p>
<p>Conflits au sein des communautés ;</p>	<p>Application de principe d'équité dans la Responsabilisation des communautés dans les choix d'action, de transparence dans la gestion des réalisations des futurs projets.</p>
<p>Pollution et nuisance environnementales des actions du PNIASAN (Intoxication liée à l'utilisation des produits chimiques)</p>	<p>Evaluation de l'Impact Environnemental et mise en œuvre de plan de gestion environnementale + Mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion de la fertilité des sols et de contrôle phytosanitaire et de contrôle post récolte (vérification des résidus).</p>
<p>Volatilité des cours mondiaux des produits agricoles et envahissement par des produits extra africains subventionnés</p>	<p>Augmentation du taux de transformation des matières premières et amélioration de la compétitivité de la production locale.</p>
<p>Faible capacité de mobilisation des ressources financières externes</p>	<p>Mise en place d'une stratégie de mobilisation des ressources basée sur (i) la mobilisation de financement auprès des mécanismes innovants, (ii) l'organisation d'une table ronde (business meeting) autour du PNIASAN et du PASANDAD et (iii) l'amélioration de l'attractivité du secteur pour inciter des investissements privés étrangers.</p>
<p>Non coordination des interventions et non harmonisation des procédures des PTF dans leur appui au développement</p>	<p>Développement d'un cadre cohérent de planification et de suivi évaluation du PNIASAN favorisant toutes les modalités de mise en œuvre et organisation des revues sectorielles annuelles conjointes des acteurs du secteur.</p>

## 6. OPERATIONALISATION DU PNIASAN ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE

L'opérationnalisation du PNIASAN exige la cohérence des politiques sectorielles qui impactent le secteur Agricole. Les principes fondamentaux pour sa mise en œuvre seront basés sur : (i) la participation et l'inclusion de toutes les parties prenantes, (ii) la décentralisation et la territorialisation des actions ; (iii) le dialogue avec les partenaires intervenants dans le secteur et (iv) la bonne gouvernance et l'équité ainsi que la reddition des comptes.

Le PNIASAN, cadre de planification stratégique de la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA), procède d'une démarche qui s'inscrit dans la durée et qui se fonde sur un certain nombre d'actions structurantes et d'instruments institutionnels, de pilotage et de financement. Le PNIASAN sera donc opérationnalisé (figure 9) à travers la mise en œuvre d'une large gamme d'actions concrètes qui se répartissent entre :

1. le programme d'investissement agricole prioritaire du Gouvernement, c'est-à-dire le Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable (PASANDAD) ;
2. le portefeuille de projet et programmes en cours d'exécution des quatre ministères du secteur Agricole (MA, MEPA, MPAEM et MEEF), ainsi que les projets et programmes sous tutelle d'autres ministères qui ont un impact significatif sur le secteur Agricole ;
3. les missions devant être remplies par les Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de l'Environnement, qui accompagnent l'ensemble des acteurs ;
4. les actions de production, de transformation, de commercialisation relevant des acteurs du secteur privé (Exploitations Agricoles Familiales, PME/PMI Agricoles, grandes entreprises, opérateurs agroalimentaires etc.) ; et
5. les infrastructures structurantes communautaires pour lesquelles les Collectivités Locales (communes) ont un rôle déterminant en exerçant leur mission de maîtrise d'ouvrage du développement local.

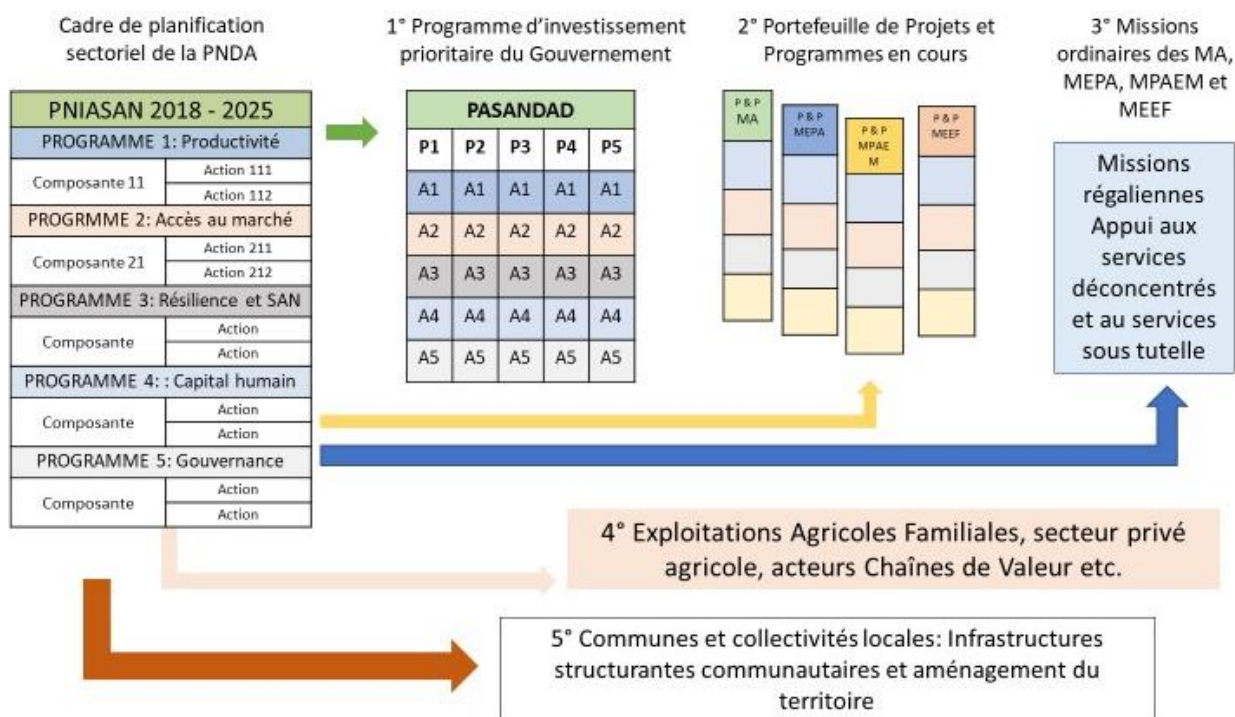


Figure 9 : Schéma d'opérationnalisation du PNIASAN

## 6.1. Programme accéléré de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de développement agricole durable (PASANDAD)

Le PASANDAD 2016 -2020 est mis en œuvre à travers une approche filière qui va promouvoir simultanément l'ensemble des segments de la filière, de la production à la mise en marché avec une attention particulière aux activités de transformation des produits agricoles. Ce Programme est structuré en cinq Composantes :

- 1) Composante Amélioration de l'Environnement favorable aux développements des filières Agricoles : le but de cette composante est de réaliser des investissements structurants (maîtrise de l'eau, mécanisation, desserte en eau-électricité, désenclavement, etc.) dont l'insuffisance est à l'origine des problèmes de développement des filières et du manque de compétitivité des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. La Composante concerne aussi l'amélioration du cadre institutionnel pour la bonne marche des affaires (amélioration du commerce, amélioration des industries, amélioration du foncier rural).
- 2) Composante Dynamisation des filières Agricoles : il s'agit ici d'améliorer le mode de fonctionnement des acteurs des filières Agricoles en les restructurant, en les agrégeant tout au long des différentes chaînes de valeur, en faisant la promotion de la contractualisation dans la réalisation des activités ; la Composante prend aussi en charge les besoins de promotion de l'intensification de la production des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques durant chacune des campagnes de 2016 à 2020 (intrants et équipements agricoles) ; elle prend en charge la promotion des activités de commercialisation de conservation, de stockage et de transformation. La Composante prend également en charge le renforcement des capacités des acteurs et des services d'encadrement et de recherche, aussi bien en termes de formation qu'en terme d'appuis institutionnels.
- 3) Composante Promotion de la nutrition et du genre : la Composante porte sur (i) l'amélioration de l'état nutritionnel de la population par la prévention, la lutte contre les maladies nutritionnelles, la protection nutritionnelle en situation d'urgence et l'amélioration du système d'information sur la nutrition et (ii) sur la promotion du genre, le Programme va d'une part accorder une attention particulière à la promotion de la performance des filières dans lesquelles opèrent les femmes et les jeunes et d'autre part améliorer le statut de la femme par des actions de plaidoyer et de communication, en vue de promouvoir leur rôle les prises de décision et leur propriété foncière.
- 4) Composante Gestion durable des ressources naturelles : cette Composante vise à promouvoir le développement durable des écosystèmes forestiers et fauniques à travers : la promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable, la gestion des écosystèmes terrestres et la gestion des océans et des ressources marines.
- 5) Composante Gouvernance du PASANDAD : le programme est placé sous l'autorité du Ministre du Plan et de la Coopération Internationale (MPCI) avec un cadre institutionnel comprenant (i) le Comité d'orientation et de Pilotage (COP) et (ii) des structures d'exécution.

Le coût total du Programme est estimé à 16 122 Milliards de GNF dont environ 10 000 milliards de GNF pour les volets Agricoles sur la période 2018 2020.

## 6.2. Autres projets Agricoles en cours et en perspective

Le tableau 27 présente la liste des 23 projets Agricoles qui sont mis en œuvre pour un budget acquis de 2 213 milliards de GNF sur la période 2018 - 2025 (tableau 27).

*Tableau 32 : Liste des projets en cours de mise en œuvre (en Millions de GNF)*

Titre du projet	PTF	Budget 18 -25
Ministère de l'Agriculture (MA)		
Réhabilitation pistes rurales (Ebola)	Banque Mondiale	27.028
Désenclavement des pistes des domaines de la Rizipisciculture en Guinée Forestière et de la Riziculture en Basse Guinée	AFD	180.000

Titre du projet	PTF	Budget 18 -25
Projet d'aménagement hydroagricole de 200 ha et 300 ha	Maroc	28.193
Projet régional de lutte et de contrôle des mouches des fruits	AFD, UE	29.375
Projet développement Riz en Basse Guinée Saritem	AFD	180.000
Projet de partenariat pour le Développement de système rizicole durable en Afrique Subsaharienne (GCP/RAF/489/VEN)	Vénézuela/FAO	1.021
Programme National d'appui à la filière Agricole (PNAFA) Basse Guinée et Faranah	FIDA. OFID	181.976
Projet de Développement Rural Intégré (Horticulture et Forages) dans les Régions de Kindia, Mamou, Faranah et Kankan	BADEA. OFID	368.000
Programme d'Appui au Développement du Pole G (PADAG)	Abou Dhabi	276.000
Projet d'Appui au Développement Agricole zone Kindia et Mamou (DAKMA)	Belgique	49.998
Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (WAAPPAAO- GUINEE)	Banque Mondiale	208.300
Projet Services Agricoles Guinée (Feed the future)	USAID	276.000
Recensement National de l'Agriculture et de l'Elevage	AFD. FAO	46.000
Projet d'Appui au Secteur Agricole de Guinée (PASAG)	Banque Mondiale	100.808
<b>Ministère de l'Elevage et des Productions Animales (MEPA)</b>		
Projet régional santé animale	FAO	10.000
<b>Ministère de la Pêche, de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime (MPAEC)</b>		
Grand Ecosystème marin du courant des Canaries (CCLME)	10 bailleurs	11.908
Projet de rizipisciculture en Haute Guinée et en Guinée forestière	AFD/UE	22.800
Projet d'aménagement de deux points de débarquement Bonfi et Téminetaye	Royaume du Maroc	11.271
Programme Régional des Pêche en Afrique de l'Ouest - Guinée (PRAO - Guinée)	Banque Mondiale	47.500
<b>Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts (MEFF)</b>		
Renforcement de la résilience des moyens d'existence des communautés agricoles face au Changement Climatique des Préfectures de Gaoual, Koundara et Mali	FEM/PNUD	8.699
Création d'un marché pour le développement et l'utilisation des ressources de biogaz en Guinée	FEM/PNUD	18.478
Adaptation basée sur les Écosystèmes des communautés vulnérables de la région de la Haute Guinée	FEM/PNUD	78.359
<b>Ministère du Commerce</b>		
Programme de Développement de la filière mangue (PRODEFIMA)		15.000

Enfin, d'autres projets sont mis en œuvre sous la tutelle d'autres ministères, par des ONG ou encore directement par les PTF. Cette liste de projet est appelée à évoluer considérablement au cours de la période 2018 – 2025 avec des financements extérieurs très conséquents.

### 6.3. Mise en œuvre des actions par le secteur privé

Le secteur privé, constitué d'exploitations agricoles familiales regroupées au sein des OPA, de PME/PMI Agricoles, d'unités agroalimentaires et de grandes exploitations agricoles, **sont les acteurs majeurs pour l'atteinte des résultats du PNIASAN**. En effet, les exploitations familiales et les grandes exploitations agricoles sont celles qui consentent les investissements productifs en capital et en travail nécessaires à la mise en œuvre des actions inscrites dans le PNIASAN.



Le secteur privé couvre une gamme très variée d'activités dans le domaine de la production et de la productivité, parmi lesquelles il convient de citer : (i) le renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences et plants de qualité (tant pour les productions végétales qu'animales, halieutiques et forestières), (ii) le renforcement de l'accessibilité aux autres types d'intrants Agricoles, (iii) le développement de la mécanisation des activités Agricoles, (iv) la promotion des aménagements hydro-agricoles, pastoraux, halieutiques, forestiers et fauniques et (v) le développement des innovations technologiques et l'amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux résultats de la recherche.

Dans le domaine de la structuration et de la promotion des chaînes de valeur, le secteur privé intervient fortement dans (i) le développement d'infrastructures pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché des productions Agricoles, (ii) l'entretien des infrastructures de désenclavement, (iii) la structuration des différents segments des chaînes de valeurs des filières Agricoles et (iv) la mise en place et le développement des Partenariats Public Privé (PPP).

Enfin, dans le domaine du développement du capital humain, le secteur privé doit être fortement impliqué dans la formation professionnelle, la professionnalisation des exploitations Agricoles et la promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes. Leur implication dans les différents mécanismes de financements prévus sera également un élément clé.

Les différents acteurs du secteur privé bénéficieront des mesures d'accompagnement de l'Etat dans le cadre de l'opérationnalisation de la PNDA

#### 6.4. Mise en œuvre des mesures d'accompagnement par l'Etat

---

Au-delà de ses missions régaliennes, l'Etat aura donc un rôle de catalyseur pour faciliter les investissements privés et rendre attractif le secteur. A cet effet, il met en place les mesures pour faciliter l'accès aux intrants de qualité (semences, engrais, pesticides), faciliter l'accès aux financements agricoles (garantie et bonification des taux d'intérêt), sécuriser l'accès au foncier et plus généralement toutes les mesures d'amélioration du climat des affaires.

Sur le plan politique, les réformes cherchent à engager l'Etat dans un rôle d'impulsion de la transformation du secteur agricole. Ainsi, l'ensemble des mesures ci-après entre dans le cadre global de l'amélioration du Climat des affaires dans le secteur agricole. Dès 2018, six réformes politiques seront mise en œuvre, permettant de créer les fondements de la transformation du secteur agricole et d'une Guinée Puissance agricole en 2025 : (i) Réforme politique 1 : Statut des entreprises agricoles, (ii) Réforme politique 2 : opérationnalisation de la LOA, (iii) Réforme politique 3 : Sécurisation foncière et des investissements Agricoles, (iv) Réforme politique 4 : Protection sociale des ruraux, (v) Réforme politique 5 : Assurance Agricole et (vi) Réforme politique 6 : Financement du secteur agricole.

#### 6.5. Rôle des collectivités locales

---

Le Code des collectivités locales définit les domaines de compétences propres de celles-ci, notamment dans le secteur Agricole et le régime foncier des collectivités locales en adéquation avec le code foncier. L'Etat procédera au transfert de ressources et de compétences en matière de gestion des ressources forestières, fauniques, ichtyologiques et floristiques aux collectivités locales comme prévu par le code des collectivités locales. A ce titre, elles sont responsables de la gestion des ressources naturelles dans leur ressort territorial. A ce titre, elles veillent à la gestion durable des ressources naturelles en rapport avec les autres acteurs agricoles. Les collectivités locales sont parties prenantes de la conception et de l'élaboration de la politique nationale de développement Agricole, à ce titre, elles assurent la maîtrise d'ouvrage des investissements Agricoles planifiés dans leurs Programmes de développement local. Elles participent au financement des activités Agricoles au moyen de fonds qui leur sont propres dont les impôts établis par la loi à leur profit.



## 7. DISPOSITIF D'ORIENTATION, DE PILOTAGE ET DE SUIVI EVALUATION

---

### 7.1. Cadre institutionnel d'orientation et de pilotage du PNIASAN

---

Le cadre institutionnel de mise en œuvre du PNIASAN, constitue un cadre privilégié où tous les acteurs **privés et publics** pourront se retrouver, échanger et s'assurer que chacun joue efficacement son rôle. L'organisation de ce cadre porte essentiellement sur la construction d'un dispositif inclusif de dialogue politique sur le développement du secteur Agricole, **tant au niveau régional qu'au niveau national**. Ce cadre de dialogue implique trois niveaux : (i) un niveau sous-sectoriel, (ii) un niveau sectoriel (entre les acteurs des quatre sous-secteurs) et (iii) un niveau intersectoriel (entre le secteur agricole et les autres secteurs). Dans chaque niveau, l'inclusion du dialogue reposera sur la participation effective des principaux groupes d'acteurs : (i) Etat, (ii) Société Civile et Acteurs Non Etatiques, (iii) Secteur Privé Agricole (y compris les Organisations Professionnelles Agricoles, notamment les fédérations structurées autour de la chambre nationale d'agriculture) et (iv) Partenaires Techniques et Financiers. En plus de ce cadre de dialogue, la gouvernance du secteur s'appuiera sur trois mécanismes :

4. Une **Communication conjointe trimestrielle** des ministres en charge du secteur Agricole au conseil des ministres, qui permet d'informer les plus hautes autorités sur le processus de mise en œuvre ;
5. Un **Conseil interministériel semestriel** sur la mise en œuvre du PNIASAN, sous l'égide du Premier Ministre, qui sera un cadre de préparation de la Revue Conjointe du Secteur Agricole ;
6. Une **Revue Conjointe du Secteur Agricole (RCSA) et un Conseil Supérieur de l'Agriculture (CSA)**, sous la Présidence du Chef de l'Etat. Ceux-ci serviront de tremplin vers la revue biennale par les pairs de la Déclaration de Malabo. Le CSA intègre le Conseil Supérieur du Développement Agricole et le Conseil National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle.

Ce cadre de dialogue de haut niveau complète le dispositif opérationnel de suivi de la mise en œuvre de la PNDA/PNIASAN ; il privilégiera (i) la participation de tous les acteurs, la primauté des relations horizontales, (ii) la répartition claire des rôles et des responsabilités, (iii) le Partenariat Public Privé, (iv) le recentrage et le renforcement de l'Etat dans ses fonctions régaliennes, (v) la responsabilisation des acteurs selon leurs mandats et (vi) la reddition des comptes.

La coordination et le pilotage de la mise en œuvre de la PNDA et de son PNIASAN est assurée par le **Conseil National d'Orientation et de Pilotage (CNOP)** sur lequel repose le fonctionnement du cadre institutionnel. Le Conseil National d'Orientation et de Pilotage (CNOP) est l'organe d'orientation et de régulation stratégique de la politique nationale du développement du secteur Agricole, il est présidé par le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale et co-présidé par les Ministres en charge de l'agriculture, de l'élevage, de la Pêche et les représentants des Organisations de la Société Civile et des Organisations Professionnelles Agricoles. Le CNOP est doté d'un Secrétariat Technique, composé des quatre BSD du secteur Agricole **et coordonné par le BSD du Ministère de l'Agriculture**. Le ST/CNOP est chargée (i) d'analyser les implications techniques des orientations du CNOP, (ii) de veiller à la mise en œuvre et au suivi des recommandations et décisions du CNOP, (iii) de servir d'interface entre le CNOP et les services techniques des ministères sectoriels (MA, MEPA, MPAEM et MEFF) et des autres ministères impliqués dans la mise en œuvre de la PNDA/PNIASAN et (iv) de préparer les sessions du CNOP et de suivi du secteur Agricole.

Le **dialogue politique au niveau régional** sera développé de manière analogue et complémentaire au niveau central avec des comités régionaux d'orientation et de pilotage (Concertations Régionales des Acteurs du Développement Rural – CRADER) qui se réuniront trimestriellement et seront en charge de la préparation des Revues Sectorielles conjointes dans les Régions.

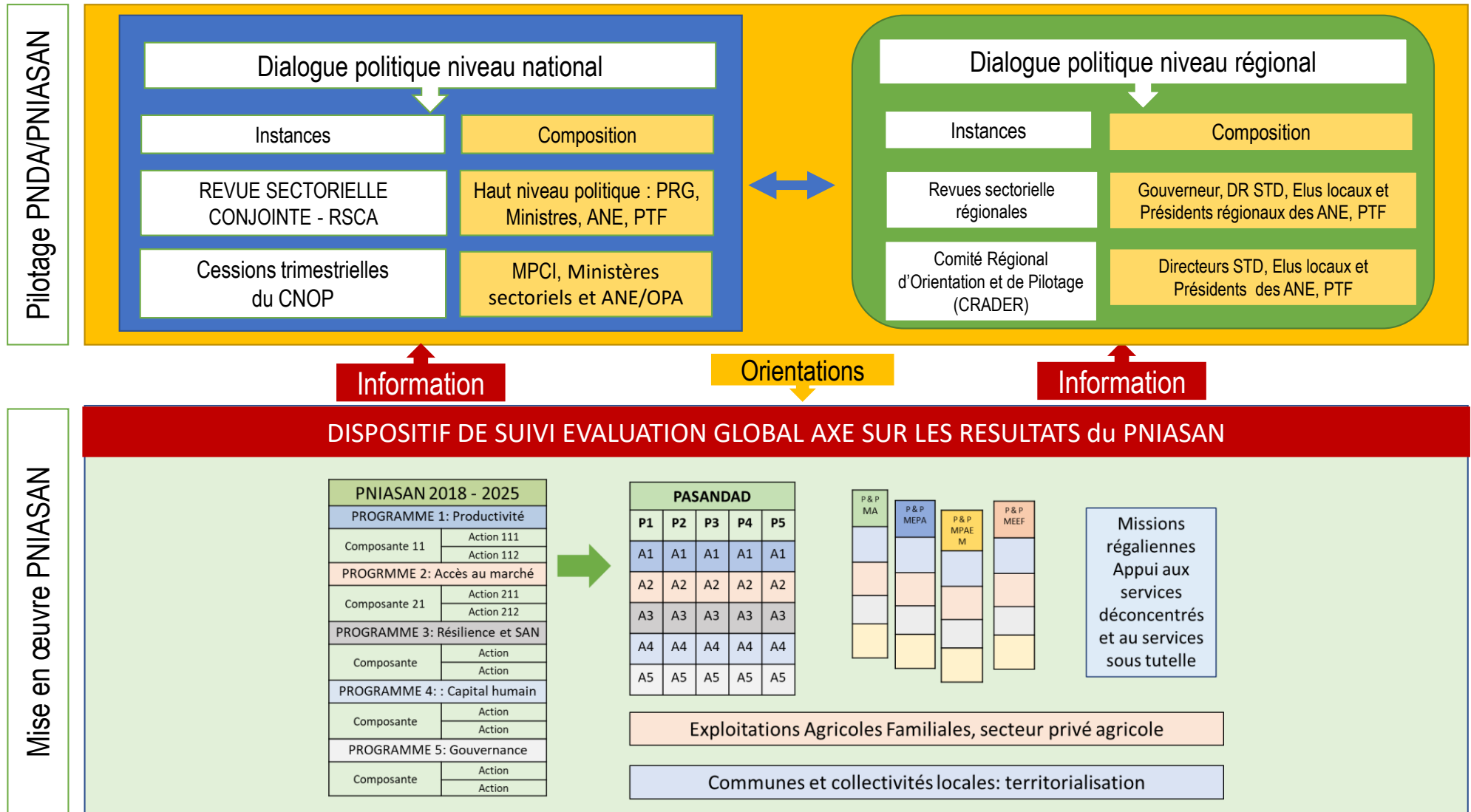


Figure 10 : Schéma du dispositif institutionnel du PNIASAN



## 7.2. Dispositif de Suivi Évaluations Global Axé vers les Résultats (SEGAR)

Le dispositif global de suivi-évaluation doit être orienté vers les résultats avec pour objectif de donner une vision globale des performances du secteur Agricole et d'informer les décideurs politiques des actions à entreprendre pour améliorer la mise en œuvre de la PNDA et de son PNIASAN 2018 -2025.

Le diagnostic du dispositif de suivi-évaluation du PSRSA/PNIA avait fait ressortir des points faibles qui se situaient essentiellement au niveau des institutions chargées de l'animer. Pour éviter une dispersion des efforts et des budgets, le dispositif de suivi-évaluation de la PNDA/PNIASAN est bâti sur les structures nationales dont les missions sont clairement définies. Le dispositif institutionnel de suivi-évaluation sera basé sur une approche inclusive des différentes catégories d'acteurs et s'appliquera à deux niveaux interconnectés :

- 1) Le **niveau stratégique** qui suit le cadre de planification stratégique du secteur (PNIASAN) et mesure le niveau de performance global. Ce niveau d'analyse concerne essentiellement le suivi des indicateurs clés du Cadre de Résultats mais également le suivi budgétaire et financier du PNIASAN. Il se basera sur le dispositif statistique de suivi des indicateurs sectoriels à travers l'utilisation de tableaux de bord du Cadre de Résultats du PNIASAN. Le suivi stratégique sera assuré par le Secrétariat Technique du Comité National d'Orientation et de Pilotage (ST/CNOP). Le Cadre de Résultats (CR) du PNIASAN de la République de Guinée spécifie pour chaque niveau, des indicateurs assortis d'une situation de référence et de valeurs cibles à l'horizon 2025. Le CR du PNIASAN offre des correspondances claires avec le Cadre de Résultats continental du PDDAA 2015 – 2025
- 2) Le **niveau opérationnel** qui assure le suivi et l'évaluation des performances de l'ensemble des programmes et des projets mis en œuvre sur le terrain dans les quatre sous-secteurs et dans le cadre de la GAR (CDMT, PAP et RAP). L'ensemble des projets et programmes du secteur possèdent leur dispositif de suivi-évaluation interne qui permet d'effectuer un suivi rapproché de l'évolution de la mise en œuvre de leurs activités au niveau national et déconcentré (régions et départements). En tant que points focaux, ces unités de SE internes doivent transmettre régulièrement les informations aux quatre Bureaux de Stratégie et de Développement (BSD) sous-sectoriels (BSD/MA, BSD/MEPA, BSD/MPAEM et BSD/MEEF) pour la consolidation et la capitalisation des résultats. Les BSD devront également exécuter des missions de suivi-évaluation externe aux projets en vue d'apprécier périodiquement leur état d'avancement physique et financier. Le suivi de la bonne exécution des missions des Ministères sectoriels sera effectué par les différentes directions sous la coordination du Secrétariat Général. La fonction de contrôle est assurée par les Inspections Générales des Ministère. Les outils de mesure de la performance développée dans le cadre des budgets-programmes (Projet Annuel de Performance (PAP) et Rapport Annuel de Performance (RAP) compléteront le dispositif de Suivi-Evaluation.

L'ensemble des informations est consolidé et capitalisé par les BSD en vue de l'organisation des Revues de Performance des ministérielles et de la Revue Conjointe Annuelle du Secteur Agricole.

Le Manuel de suivi évaluation du PNIASAN fixera l'ensemble des processus et outils conduisant à un Suivi Evaluation Global Axé vers les Résultats du secteur Agricole (SEGAR).

Parallèlement, le Conseil National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CNSAN) assurera le suivi et l'évaluation des interventions transversales de SAN et en informera régulièrement le ST/CNOP.

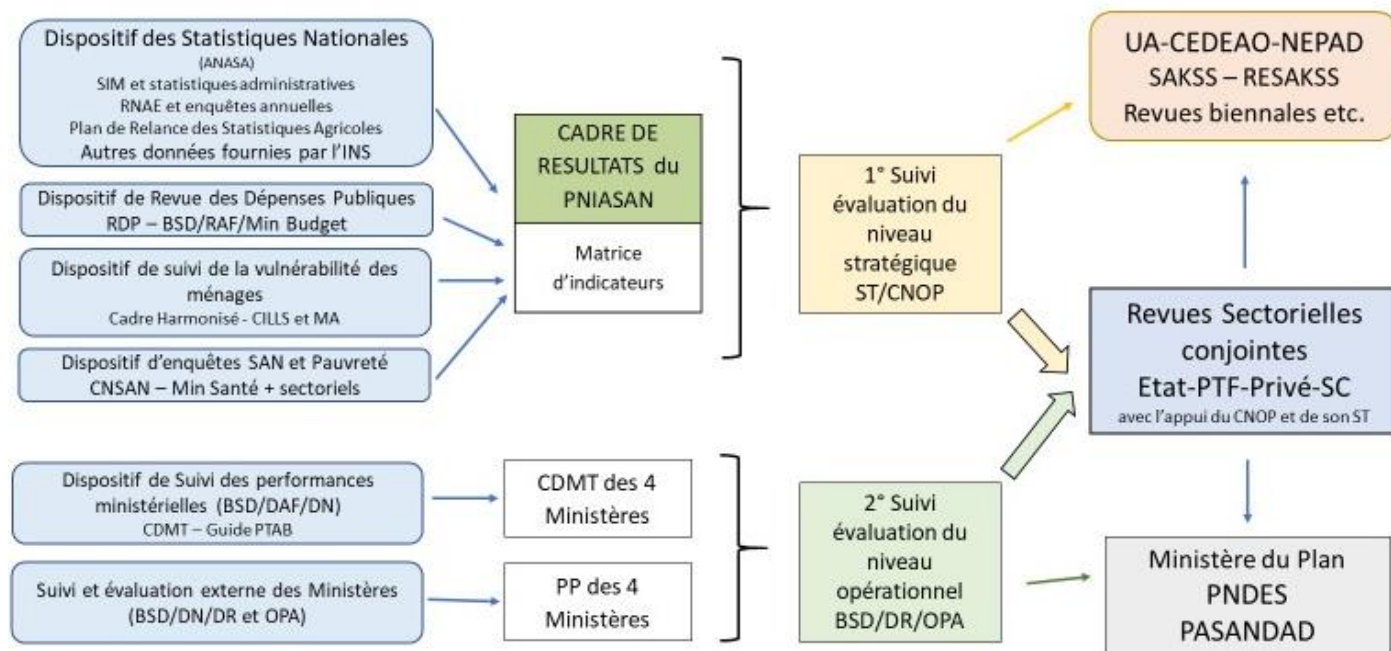
Les deux niveaux d'évaluation sont donc complémentaires et permettent une analyse croisée de l'évolution de l'opérationnalisation du PNIASAN. Ils alimentent la Revue sectorielle annuelle conjointe Etat-PTF-Privés et Société civile qui vise à faire le point sur la situation du secteur au cours de l'année écoulée et d'en étudier les perspectives. Le Secrétariat Technique joue un rôle d'appui technique aux côtés des autres acteurs du suivi-évaluation afin de préparer la revue annuelle, qui informe le CNOP.

## Les acteurs du SEGAR

Le Décret 044/PRG/SGG du 27 mars 2015, portant création, attributions, organisation et fonctionnement des Bureaux de Stratégie et de Développement (BSD) confère aux quatre BSD du secteur Agricole (BSD/MA, BSD/MEPA, BSD/MPAEM et BSD/MEEF) un rôle moteur central dans le dispositif de Suivi Evaluation Global Axé sur les Résultats. Ce rôle se développera pleinement tant dans leur sous-secteur respectif qu'au niveau sectoriel, au sein du Secrétariat Technique du Comité National d'Orientation et de Pilotage (ST/CNOP).

Placés sous l'autorité de leur Ministre, les BSD ont pour mission d'assurer la coordination de l'ensemble des activités liées à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de la politique de développement de leur Ministère, en rapport avec les directions techniques et le Ministère du Plan. A ce titre, ils sont en charge de (i) conduire les études prospectives de leur Ministère, (ii) définir les objectifs et stratégies sectorielles, (iii) participer à l'élaboration des Plans Nationaux de Développement, (iv) **assurer la coordination des activités des différentes structures du Département en matière de statistiques, de planification, de programmation et de suivi-évaluation**, (v) **assurer la programmation, le contrôle et le suivi-évaluation des projets d'investissement**, (vi) analyser et émettre des avis sur les études de faisabilité des projets et programmes, (vii) assurer la pérennité et la **production des statistiques sectorielles et des indicateurs sectoriels**, (viii) assurer la conception et la mise en œuvre des études sectorielles, (ix) participer à la recherche de partenariat et de financement des projets et programmes, (x) vulgariser les nouvelles méthodes et approches en matière de planification sectorielle et (xi) élaborer les bilans semestriels et annuel d'exécution des volets sectoriels du Plan National de Développement et du Programme d'Investissement.

La figure ci-après schématise les dispositifs permettant d'alimenter les deux niveaux et conduisant à l'organisation de la Revue Sectorielle Conjointe du secteur Agricole.



*Figure 11 : Outils et acteurs du SEGAR*

Le dispositif de suivi évaluation du secteur s'intègre harmonieusement dans une dynamique nationale et régionale. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du PNIASAN, il est prévu le renforcement du système de suivi-évaluation national à travers le « Strategic Analysis and Knowledge Support System » (SAKSS), qui est en connexion avec le système régional, le RESAKSS.

Le SAKSS procédera annuellement au suivi de l'ensemble des indicateurs du cadre de résultats national et les mettra en lien avec les indicateurs régionaux de la CEDEAO et contribuera



spécifiquement aux **Revues Biennales** par les pairs de la Déclaration de Malabo. C'est également dans ce cadre que des études de référence seront réalisées pour créer une base de connaissances sur les principales chaînes de valeurs du secteur agricole, ayant un haut potentiel de contribution à la croissance du secteur.

## Le Cadre de Résultats du PNIASAN

Le Cadre de Résultats du PNIASAN est un outil complexe et exhaustif qui doit être renseigné par de nombreuses sources issues de dispositifs nationaux et régionaux. Un nombre significatif d'indicateurs (notamment ceux relatifs à la situation macro-économique et à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle) possèdent des méthodologies normalisées de mesure et sont régulièrement chiffrés et diffusés. D'autres indicateurs nécessitent, par contre, des appuis méthodologique et financiers et un renforcement de capacités dans la durée : il s'agit notamment des indicateurs liés aux niveaux de production qui seront développés dans le cadre de la relance du système des statistiques Agricoles (mise en place du Recensement National de l'Agriculture et de l'Élevage – RNAE et des Enquêtes Agricoles de Conjonctures – EAC).

### ➤ Les indicateurs du niveau politique

Le Cadre de Résultats (CR) du PNIASAN de la République de Guinée spécifie pour chaque niveau, des indicateurs assortis d'une situation de référence et de valeurs cibles à l'horizon 2025. Le CR du PNIASAN offre des correspondances claires avec le Cadre de Résultats continental du PDDAA 2015 – 2025 et qui identifie trois niveaux de résultats :

- Le niveau 1 qui détermine contribution du secteur Agricole au développement national et son impact sur la croissance économique et sur la réduction de la pauvreté (création de richesses, sécurité alimentaire et nutritionnelle, création d'emplois, résilience des ménages ruraux). Ce niveau correspond aux objectifs sectoriels de la PNDA/PNIASAN.
- Le niveau 2 qui mesure l'évolution des performances du secteur dans une logique de développement durable (production et productivité des filières, accès aux marchés, chaînes de valeurs et gestion durable des ressources naturelles). Ce niveau correspond aux trois premiers Programmes du PNIASAN.
- Le niveau 3 qui concerne l'évolution de la transformation du secteur par le renforcement de l'ensemble des acteurs et des institutions du secteur agricole (développement du capital humain, amélioration de la gouvernance et du climat des affaires, mise en place de dispositifs de suivi-évaluation sectoriels, capacités d'inclusion des acteurs non étatiques, financement etc.). Ce troisième niveau correspond aux Programmes 4 et 5 du PNIASAN.

Le nombre d'indicateurs du Cadre de Résultats (tableau 27) est volontairement restreint à une trentaine d'indicateurs clés pour la majorité desquels une situation de référence existe et qui pourront être renseignés annuellement. Le CR sera l'outil central utilisé par le CNOP pour informer l'ensemble des acteurs de l'évolution du secteur Agricole.

<i>Objectifs sectoriels de la PNDA</i>		
Code	Accroître la contribution du secteur agricole à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la réduction de la pauvreté des populations guinéennes par (i) la promotion économique et sociale des femmes, des jeunes et des hommes en milieu rural et péri urbain, (ii) la modernisation de l'Agriculture familiale et le développement de l'agro-industrie, (iii) la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, (iv) l'augmentation de la contribution du secteur rural à la croissance économique et (v) l'aménagement Agricole équilibré et cohérent du territoire.	
	<i>Indicateurs d'impact de la PNDA (niveau 1)</i>	<i>Situation de référence</i>
		<i>Cible 2025</i>
I1	Taux de croissance du PIB Agricole	< 4 %
		<i>Maintenir une croissance annuelle du PIB agricole d'au moins 6%</i>
I2	Proportion de la Population vivant en	64,7 % (2012)
		< 30 %

	dessous du seuil national de pauvreté (%) en milieu rural (INS)		
I3	Taux annuel d'accroissement des revenus moyens des ménages ruraux et Indice d'inégalité des revenus (INS)	< 5 %	> 10 %
I4	Taux de prévalence de la malnutrition chronique des enfants < 5 ans (INS)	31,2 % (2012)	< 20 %
I5	Solde de la balance commerciale Agricole (Sections I, II, III, IV, VIII et IX de la nomenclature SH – valeur CAF 2015)	- 3 363,9 milliards FMG	0 FMG

**Programme n°1**

**Objectif :** Accroître la productivité des principales spéculations par l'amélioration des pratiques Agricoles et la modernisation des infrastructures et aménagements productifs

<i>Indicateurs d'évolution des performances du secteur Agricole guinéen (niveau 2)</i>		<i>Situation de référence</i>	<i>Cible 2025</i>
IR-1.1	Taux d'accroissement des rendements des principales filières Agricoles	<i>Voir tableaux détaillés 3 à 5 du PNIASAN</i>	
IR-1.2	Taux d'accroissement des productions brutes des principales filières AEPE	<i>Voir tableaux détaillés 3 à 5 du PNIASAN</i>	
IR-1.3	Taux de couverture des besoins en produits de l'AEPE par les productions nationales	<i>Voir tableaux détaillés</i>	
IR-1.4	Taux de croissance de la superficie ou des ménages utilisant les nouvelles technologies	ND	> 10 %

**Programme n°2**

**Objectif :** Améliorer l'accès aux marchés porteurs et la structuration des chaînes de valeurs des principales filières Agricoles

<i>Indicateurs d'évolution des performances du secteur Agricole guinéen (niveau 2)</i>		<i>Situation de référence</i>	<i>Cible 2025</i>
IR-2.1	Taux des pertes post production pour les filières Agricoles	Riz : 15 % Tomate/oignon/gombo : 35 % Produits carnés : 7,5 % Produits halieutiques : 15%	Riz : 7,5 % Tomate/oignon/gombo : 15 % Produits carnés : < 5 % Produits halieutiques : 5 %
IR-2.2	Taux d'accroissement du volume des exportations végétales	ND	6 % par an
IR-2.3	Nombre cumulé d'emplois créés dans les chaînes de valeur prioritaires	-	350 000
IR-2.4	Nombre de produits agricoles disposant d'un label de qualité	-	10
IR-2.5	Taux de croissance de la valeur des exportations agricoles	0	4

**Programme n°3**

**Objectif :** Renforcer la résilience du secteur Agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables

<i>Indicateurs d'évolution des performances du secteur Agricole guinéen (niveau 2)</i>		<i>Situation de référence</i>	<i>Cible 2025</i>
IR-3.1	Part de la superficie agricole sous les pratiques de gestion durable de la terre	< 10 %	> 35 %
IR-3.2	Superficie forestière mise en defens	5 %	10 %
IR-3.3	Nombre de personnes en insécurité alimentaire (phase 2 à 5 du Cadre)	Phase 3 (crise) : 109 989 personnes en mai 2017 et	Diminution de 50 %

	Harmonisé - CH2) en situation courante	Phase 2 (sous pression) : 1 415 012 personnes	
IR-3.4	Pourcentage de producteurs bénéficiaires d'un système de protection sociale	< 5 %	> 35 %
<b>Programme n°4</b>			
<b>Objectif :</b> Développer le capital humain et assurer la promotion des jeunes et des femmes dans le secteur Agricole			
<b>Indicateurs de résultats (indicateurs de niveau 3 du PDDAA)</b>		<b>Situation de référence</b>	<b>Cible 2021</b>
IR-4.1	Nombre de plan d'affaire des jeunes et des femmes financés	ND	15 000
IR-4.2	Niveau de représentativité des femmes dans les instances de gouvernance	< 10 %	> 35 %
IR-4.3	Nombre de jeunes et de femmes formés	ND	
<b>Programme n°5</b>			
<b>Objectif :</b> Améliorer la gouvernance et assurer le soutien au secteur Agricole			
<b>Indicateurs de résultats (indicateurs de niveau 3 du PDDAA)</b>		<b>Situation de référence</b>	<b>Cible 2025</b>
IR-5.1	Régularité dans la production des informations fiables et de qualité sur la performance du secteur agricole (RAP et	0	4 PTAB et 4 RAP par Ministère et par an
IR-5.2	Nombre de Revues Conjointes Annuelles du Secteur Agricole (RCSA)	0	8 (1 revue par an)
IR-5.3	Volume cumulé d'investissement du Secteur Privé dans le secteur	ND	14 170 milliards de GNF
IR-5.4	Part des dépenses publiques en agriculture (% du total de la dépense publique)	< 5 %	> 10 %
IR-5.5	Proportion du budget de consacré à la recherche	3 %	7 %

Tableau 33 : Cadre de résultat du PNIASAN 2017-2021



➤ **Les indicateurs détaillés du PDDAA/NEPAD**

Une matrice détaillée normalisée existe également afin de mesurer l'évolution du secteur Agricole guinéen et établir des liens et bases de comparaison communes avec les niveaux continental et sous régional (CEDEAO). Les tableaux-ci après reprennent les trois niveaux d'indicateurs du CR des PNIASAN.

**Niveau 1 :**

OBJECTIF	RESULTAT	INDICATEUR		MESURE	SOURCE	
1. Contribuer à la réduction de la pauvreté, la faim et la malnutrition	1.1 Accroître les opportunités économiques et réduire les niveaux de pauvreté	1.1.1	Niveau de pauvreté	1.1.1.1	Taux de réduction du niveau de l'extrême pauvreté, au seuil alimentaire (% de la population)	Malabo
				1.1.1.2	Taux de réduction du niveau de pauvreté, au seuil national de pauvreté (% de la population)	Malabo
				1.1.1.3	Taux de réduction du niveau de pauvreté, au seuil international de pauvreté (% de la population)	Malabo
		1.1.2	Niveau de revenu	1.1.2.4	PIB par habitant (prix constant devise locale)	Malabo
				1.1.2.5	Dépenses de consommation finale des ménages par habitant (prix constants devise locale)	Malabo
		1.1.3	Niveau d'emploi	1.1.3.6	Taux d'emploi	Malabo
				1.1.3.7	Nombre d'emplois créés par an par tranche d'âge et sexe	Malabo
		1.1.4	Inégalités économiques	1.1.4.8	Indice de Gini	Malabo
				1.1.4.9	Part du quintile le plus pauvre dans le revenu national	CEDEAO
				1.1.4.10	Part du quintile le plus pauvre les dépenses alimentaires	CEDEAO
	1.2 Amélioration de la sécurité et la résilience alimentaire et nutritionnelle	1.2.5	Prévalence de la sous-alimentation	1.2.5.11	Proportion de la population sous-alimentée (%)	Malabo
				1.2.6	Dépendance aux importations alimentaires	1.2.6.12
		1.2.7	Prévalence de la malnutrition	1.2.7.13	Prévalence de l'amaigrissement (% d'enfants de moins de 5 ans)	Malabo
				1.2.7.14	Prévalence du retard de croissance	Malabo
				1.2.7.15	Prévalence de l'insuffisance pondérale	Malabo
		1.2.8	Diversité alimentaire au sein de la population	1.2.8.16	Nombre d'enfants âgés de 6 à 23 mois satisfaisant au régime alimentaire minimum acceptable	Malabo



Une Guinée Agricole émergente

				1.2.8.17	Taux de croissance de la proportion des femmes avec une Diversité Alimentaire Minimale (%)	Malabo	
				1.2.8.18	Taux de croissance de la proportion des hommes avec une Diversité Alimentaire Minimale (%)	CEDEAO	
		1.2.9	Résilience des ménages agricoles, pastoraux et des pêcheurs face aux chocs climatiques et météorologiques	1.2.9.19	Proportion de ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs résistant aux chocs climatiques et météorologiques		Malabo
		1.2.10.21	Classement du pays sur la base de la valeur de l'indice de développement durable humain	CEDEAO			

**Niveau 2 :**

OBJECTIF	RESULTAT	INDICATEUR		MESURE		SOURCE
2. Augmenter durablement la croissance agricole et le commerce agricole	2.1 Augmentation des niveaux actuels de production et de productivité	2.1.1	Valeur ajoutée de l'agriculture	2.1.1.1	Taux de croissance de la valeur ajoutée (valeur constante) de l'agriculture et ses sous-secteurs, variation annuelle en pourcentage	Malabo
				2.1.1.2	Contribution de l'agriculture à l'objectif global de réduction de la pauvreté (%)	Malabo
		2.1.2	Production de l'agriculture	2.1.2.3	Indice de la production agricole (2004-2006=100)	Malabo
				2.1.2.4	Niveau de production pour (au moins) les 5 produits prioritaires (unité de mesure)	National
		2.1.3	Productivité de l'agriculture	2.1.3.5	Taux de croissance de la valeur ajoutée de l'agriculture par travailleur agricole (%)	Malabo
				2.1.3.6	Taux de croissance de la valeur ajoutée agricole par hectare de terres arables agricoles	Malabo
				2.1.3.7	Taux de croissance du rendement pour (au moins) les 5 produits prioritaires nationaux	Malabo
	2.2 Accroissement du commerce régional intra-africain et	2.2.4	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.2.4.8	Taux de croissance de la valeur des échanges commerciaux des produits et services agricoles avec l'Afrique, en valeurs constants	Malabo
				2.2.4.9	Part du commerce régional intra-africain dans le commerce agricole total	Malabo



Une Guinée Agricole émergente

meilleur fonctionnement des marchés nationaux et régionaux	2.2.5	Exportations de produits agricoles	2.2.5.10	Rapport des exportations agricoles et du PIB agricole (%)	Malabo	
			2.2.5.11	Part des produits agricoles transformés dans les exportations totales de produits agricoles (%)	CEDEAO	
			2.2.5.12	Rapport des exportations et des importations de produits agricoles, ensemble et principaux produits agricoles, y compris le riz	National	
	2.2.6	Volatilité du prix local des produits alimentaires	2.2.6.13	Indice de volatilité du prix local des denrées alimentaires	Malabo	
			2.2.6.14	Indice de facilitation des échanges commerciaux	Malabo	
			2.2.6.15	Prix de parité à l'importation et à l'exportation pour (au moins) les 5 produits prioritaires, régional intra-africain et extra-africain	National	
	2.3 Amélioration de la gestion des risques dans l'agriculture	2.3.7	Protection sociale	2.3.7.16	Lignes budgétaires sur la protection sociale en pourcentage de l'ensemble des besoins en ressources pour la couverture des groupes sociaux vulnérables	Malabo
				2.3.7.17	Proportion de la population bénéficiant de filets sociaux de protection, assistance et assurance sociale	National
		2.3.8	Investissements pour le renforcement de la résilience du système productif	2.3.8.18	Existence de lignes budgétaires gouvernementales prêtes à répondre aux besoins en dépenses pour les interventions humanitaires et les initiatives de renforcement de la résilience	Malabo
2.3.8.19				Part du budget public consacrée à répondre aux interventions humanitaires et les initiatives de renforcement de la résilience	National	
2.4 Améliorer la gestion des ressources naturelles pour un développement durable de l'agriculture	2.4.9	Résilience aux risques climatiques	2.4.9.20	Pourcentage des terres agricoles sous les pratiques de gestion durable des terres	Malabo	



**Niveau 3 :**

OBJECTIF	RESULTAT	INDICATEUR		MESURE		SOURCE
3. Développer l'accès aux marchés porteurs	3.1 Expandre l'agro-industrie et développer les chaînes de valeur inclusive pour les femmes et les jeunes	3.1.1	Chaînes de valeur agricole inclusives développées et opérationnelles	3.1.1.1	<b>Nombre cumulé</b> de chaînes de valeur agricoles établis, par 1000 agriculteurs	National
		3.1.2	Pertes post-récolte pour (au moins) les 5 produits prioritaires nationaux	3.1.2.2	<b>Taux de changement</b> des pertes post-récolte pour (au moins) les 5 produits prioritaires nationaux	Malabo
		3.1.3	Emploi des jeunes dans l'agriculture	3.1.3.3	<b>Proportion</b> de jeunes bénéficiant de nouvelles opportunités d'emploi dans les filières agricoles	Malabo
		3.1.4	Participation des femmes dans l'agriculture	3.1.4.4	<b>Proportion</b> de femmes rurales autonomisées dans l'agriculture	Malabo
	3.2 Améliorer l'adoption des politiques et instruments régionaux au niveau national	3.2.5	Politiques régionales à adopter au niveau national	3.2.5.5	<b>Proportion</b> des politiques régionales adoptées au niveau national	Malabo
		3.2.6	Instruments régionaux à adopter au niveau national	3.2.6.6	<b>Proportion</b> d'instruments régionaux adoptés au niveau national	Malabo
4. Augmenter la productivité et la production agricole	4.3 Promouvoir des systèmes de production intensive	4.3.7	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	4.3.7.7	<b>Proportion</b> de ménages agricoles possédant des titres fonciers sécurisés	Malabo
				4.3.7.8	<b>Consommation</b> d'engrais (kilogramme de nutriments par hectare de terres arables)	Malabo
				4.3.7.9	<b>Taux de croissance</b> de la superficie des zones irriguées par rapport à sa valeur en 2000	Malabo
				4.3.7.10	<b>Taux de croissance</b> du ratio d'intrants agricoles de qualité fournis (semences, race, alevins) par rapport au besoin total national en intrants du produit (en%)	Malabo
	4.3.8	Accès aux services de conseils agricoles	4.3.7.11	<b>Nombre</b> de professionnels, par 1 000 agriculteurs	National	
			4.3.7.12	<b>Proportion</b> d'agriculteurs ayant accès aux services de conseils agricoles	Malabo	



OBJECTIF	RESULTAT	INDICATEUR		MESURE		SOURCE
5 Améliorer la gouvernance du système agricole et alimentaire	5.4 Augmenter les investissements publics et privés dans l'agriculture	5.4.9	Dépenses publiques consacrées à l'agriculture	5.4.9.13	Taux d'accroissement des dépenses publiques consacrées à l'agriculture, constant devise locale (%)	Malabo
				5.4.9.14	Part des dépenses publiques consacrées à l'agriculture dans les dépenses publiques totales (%)	Malabo
				5.4.9.15	Ratio des dépenses publiques consacrées à l'agriculture et de la valeur ajoutée agricole (%)	Malabo
		5.4.10	Aide publique au développement consacrée à l'agriculture	5.4.10.16	Taux d'accroissement de l'aide publique au développement consacrée à l'agriculture (%)	Malabo
				5.4.10.17	Part de l'aide publique au développement consacrée à l'agriculture dans le montant total de l'aide publique au développement (%)	Malabo
				5.4.10.18	Montant de l'aide publique au développement déboursé par rapport aux engagements (%)	Malabo
		5.4.11	Investissements privés dans l'agriculture	5.4.11.19	Pourcentage des prêts des banques commerciales octroyés au secteur de l'agriculture	Malabo
				5.4.11.20	Ratio de l'investissement privé local à l'investissement public dans l'agriculture	Malabo
				5.4.11.21	Proportion d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers	CEDEAO
	5.4.11.22			Taux d'accroissement de l'investissement direct privé étranger dans l'agriculture	Malabo	
	5.4.11.23			Ratio de l'investissement direct privé étranger à l'investissement public dans l'agriculture	Malabo	
	5.5 Améliorer l'alignement et des partenariats multipartites autour des politiques et programmes agricoles adoptés	5.5.12	Organes de coordination multisectoriel et organisme multipartite entièrement établis et opérationnels au niveau national	5.5.12.24	<b>Existence</b> d'organes de coordination multisectoriel et organisme multipartite entièrement établis et opérationnels au niveau national	Malabo



Une Guinée Agricole émergente

			base			
		5.5.14	Investissements dans les partenariats public privé (PPP)	5.5.14.26	<b>Valeur cumulée</b> des investissements dans les PPP agricoles, par 10000 agriculteurs	Malabo
		5.5.15	Ressources publiques dans les dépenses totales affectées au PNIASAN	5.5.15.27	<b>Part</b> des ressources publiques dans les dépenses totales affectées au PNIASAN	Malabo
		5.5.16	Ressources des partenaires internationaux de développement dans les dépenses totales affectées au PNIASAN	5.5.16.28	<b>Part</b> des ressources des partenaires internationaux de développement dans les dépenses totales affectées au PNIASAN	Malabo

OBJECTIF	RESULTAT	INDICATEUR		MESURE		SOURCE
5 Améliorer la gouvernance du système agricole et alimentaire ( <b>suite</b> )	5.6 Appuyer les politiques et mécanismes institutionnels de planification et de mise en œuvre du PNIASAN	5.6.17	Politiques et institutions fondées sur des données probantes qui appuient la planification et la mise en œuvre du PNIASAN	5.6.17.28	Existence de politiques axées sur des données probantes, des institutions d'appui, et des ressources humaines adéquates	Malabo
	5.7 Améliorer l'efficacité et l'inclusivité des processus de planification et de mise en œuvre du PNIASAN	5.7.18	Processus PNIASAN entièrement achevé	5.7.18.29	Indice d'achèvement du processus PDDAA	Malabo
		5.7.19	Comité de pilotage pour la mise en œuvre du PNIASAN	5.7.19.30	Composition du comité de pilotage pour la mise en œuvre du PNIASAN	Malabo
	5.7.19.31			Nombre d'activités réalisées par le comité de pilotage par rapport au nombre d'activités prévues	Malabo	
5.8 Améliorer	5.8.20	Système de suivi-	5.8.20.32	Existence d'un système performant de suivi-évaluation	Malabo	



Une Guinée Agricole émergente

l'efficacité et la responsabilisation des Institutions, y compris l'amélioration du système de suivi-évaluation des politiques et des engagements		évaluation de l'agriculture performant		du secteur agriculture		
	5.8.21	Revue conjointe du secteur agricole	5.8.21.33	Nombre de revue conjointe du secteur agricole réalisées par rapport au nombre initialement prévu	Malabo	
	5.8.22	Mécanismes et plateformes inclusifs institutionnalisés pour la responsabilité mutuelle et l'évaluation par les pairs	5.8.22.34	Existence de mécanismes et plateformes inclusifs institutionnalisés pour la responsabilité mutuelle et l'évaluation par les pairs	Malabo	
	5.9 Améliorer la capacité à produire et utiliser des données statistiques, de l'information, de la connaissance et des innovations relatives au secteur agricole	5.9.23	Capacité à produire et utiliser des données statistiques et de l'information	5.9.23.35	Indice de capacité de production et d'utilisation des données et des informations statistiques agricoles	Malabo
		5.9.24	Dispositif SAKSS opérationnel	5.9.24.36	Existence de dispositif SAKSS opérationnel	Malabo
		5.9.25	Dépenses totales liées à la recherche agricole	5.9.25.37	Ratio des dépenses totales liées à la recherche agricole et du PIB agricole	Malabo

Tableau 34 : Matrice d'indicateurs du PNIASAN

## 8. ANNEXES

### 8.1. Composition du Comité de Pilotage de la formulation de la PNDA et du PNIASAN

Groupes d'acteurs	Structures représentées	
Membres statutaires étatiques	Ministère du Plan et de la Coopération Internationale	Ministère du Plan et de la Coopération Internationale
	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance	Ministère de la Santé
	Ministère du Commerce	Conseiller du Premier Ministre en charge du développement rural
	Ministère de la Jeunesse	BSD Ministère des Travaux Publics
	Ministère de l'Hydraulique et de l'Énergie	BSD Ministère de l'Élevage et des Productions Animales
	Ministère de l'Industrie et des PME et du secteur Privé	BSD Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime
	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Emploi et du Travail	BSD Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Direction Nationale du Plan et de la Prospective du Ministère du plan et de la Coopération Internationale
Membres statutaires non étatiques	Commission Développement Rural de l'Assemblée Nationale	Confédération Nationale des Pêcheurs Artisans de Guinée (CONAPEG)
	Chambre Nationale d'Agriculture	ONG féminines du secteur rural
	Confédération Nationale des Organisations Paysannes de Guinée (CNOPG)	Organisations de jeunes de Guinée
	Confédération Nationale des Éleveurs de Guinée (CONEG)	Secrétaire Exécutif de la plateforme du secteur privé

### 8.2. Composition des groupes de travail de la formulation de la PNDA et du PNIASAN

Thèmes	Groupes d'acteurs	Structures représentées
Développer l'accès aux marchés porteurs (y compris chaînes de valeurs et commerce intra régional)	Agriculture	BSD, DNA,
	Elevage	BSD, DNPIA
	Pêche	BSD, ONSPA
	Commerce	DNCI
	Industrie	DNPME, BSD
	Société civile	CNOSCG
	Secteur privé	Plateforme du Secteur privé et Organisation patronale représentative
	CNA	
	CONEG	
	CNOPG	



	APIP	
Augmenter la productivité	Agriculture	BSD, DNA, IRAG, ANPROCA, SNPV-DS
	Elevage	BSD, DNPIA, DNSV, CFEL, DNAAHP
	Pêche	BSD, DNP, DNPM, CNSHB/DNPCA
	Enseignement technique	BSD, DNET
	Société civile	
	Secteur privé	Plateforme du Secteur privé et Organisation patronale représentative
	CNOPG	
	CONEG	
	CONAPEG	
	Chambre Nationale d'Agriculture	
Améliorer la gouvernance du secteur agricole	Agriculture	BSD, SNFR, DNA
	Elevage	BSD, DNPIA, DNSV, Conseiller chargé de la Santé animale
	Pêche	BSD, Conseiller juridique
	Environnement, Eaux et Forêts	BSD, BGEEE
	Enseignement technique	BSD, DNET
	Plan et Coopération	DNPP, INS
	Société civile	
	Secteur privé	Plateforme du Secteur privé et Organisation patronale
	CNOPG	
	Chambre Nationale d'Agriculture	
Changements climatiques, résilience et protection sociale	Agriculture	DNA, IRAG, AGIR, DNGR
	Elevage	DNPIA, DNSV, DNAAHP
	Pêche	BSD, CNSHB
	Environnement, Eaux et Forêts	BSD, BGEEE, DNE, DNEF
	Société civile	
	Secteur privé	Plateforme du Secteur privé et Organisation patronale représentative
	CNOPG	
		Chambre Nationale d'Agriculture
Emploi des jeunes dans le secteur agricole et Genre	Agriculture	DNA, IRAG, ANPROCA
	Elevage	Conseiller chargé des productions animales, BSD
	Pêche	Conseiller économique BSD
	Enseignement technique	
	Jeunesse	
	Action Sociale	
	Environnement, Eaux et Forêts	BSD, BGEEE, DNE, DNEF
	Société civile	CONASOC (Mamady Keita) ONG Jeunes ; ONG Femmes
	Secteur privé	Plateforme du Secteur privé et Organisation patronale représentative
	Plateforme secteur privé	Organisation patronale
	CNOPG	
	Chambre Nationale d'Agriculture	
Nutrition	Agriculture	
	Elevage	BSD
	Pêche	ONSPA/DNPM



	Santé	
	Société civile	
	CNOPG	
	CONEG	
	PAM	
	HKI	
	Chambre Nationale d'Agriculture	
	Secteur privé	



### 8.3. Coûts détaillés du PNIASAN

		FINANCEMENT PUBLIC (ETAT et PTF)				Privés, EAF, ONG etc.	TOTAL PNIASAN
		MA	MEPA	MPAEM	MEEF		
PROGRAMME 1	Accroissement de la productivité des principales spéculations par l'amélioration des pratiques Agricoles et la modernisation des infrastructures et aménagements productifs	<b>9.148.837</b>	<b>1.044.171</b>	<b>916.000</b>	<b>961.000</b>	<b>12.454.651</b>	<b>24.524.659</b>
Composante 1.1.	Renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences et plants de qualité (productions végétales, animales, halieutiques, forestières et fauniques)	<b>407.775</b>	<b>52.803</b>	<b>16.000</b>	<b>77.000</b>	<b>1.159.642</b>	<b>1.713.220</b>
Action 1.1.1	Appui à la production, à la disponibilité, à l'utilisation, à la conservation et au stockage des semences et plants améliorés des différentes productions végétales	400.175	0	0	0	933.742	1.333.917
Action 1.1.2	Mise en œuvre de la stratégie pour la gestion des ressources génétiques animales (y compris l'appui à la production, à la disponibilité, à l'utilisation et au stockage des semences animales)	0	49.500	0	0	115.500	165.000
Action 1.1.3	Appui à la production, à la disponibilité et à l'utilisation des alevins (y compris l'amélioration génétique)	0	0	15.000	0	35.000	50.000
Action 1.1.4	Appui à la production, à la disponibilité et à l'utilisation des semences et plants forestiers	0	0	0	75.000	75.000	150.000
Action 1.1.5	Renforcement du processus de contrôle et de certification des semences végétales, animales, halieutiques, forestières et fauniques	7.600	3.303	1.000	2.000	400	14.303
Composante 1.2.	Renforcement de l'accessibilité aux autres types d'intrants Agricoles (végétaux, animaux, halieutiques, forestiers et fauniques)	<b>5.984.404</b>	<b>258.780</b>	<b>254.000</b>	<b>404.000</b>	<b>7.126.118</b>	<b>14.027.302</b>
Action 1.2.1	Appui à la production et à la distribution des engrais spécifiques (organiques et minéraux) et produits phytosanitaires pour les filières végétales et renforcement de la protection phytosanitaire	5.976.404	0	0	0	6.220.338	12.196.742
Action 1.2.2	Appui à la production et à la distribution des intrants d'élevage et des produits vétérinaires et renforcement de la santé animale et santé publique vétérinaire	0	255.780	0	0	255.780	511.560
Action 1.2.3	Appui à la production et à la distribution des intrants de pêche et d'aquaculture (matériels, aliments et produits d'élevage de poisson)	0	0	250.000	0	250.000	500.000
Action 1.2.4	Appui à la production et à la distribution des intrants pour les produits forestiers ligneux et non ligneux et fauniques	0	0	0	400.000	400.000	800.000



*Une Guinée Agricole émergente*

Action 1.2.5	Réglementation et contrôle de la qualité des autres intrants, équipements et produits Agricoles	8.000	3.000	4.000	4.000	0	19.000
Composante 1.3.	Développement d'une mécanisation adaptée et accessible des activités Agricoles	<b>863.738</b>	<b>128.000</b>	<b>100.000</b>	<b>100.000</b>	<b>3.491.214</b>	<b>4.682.952</b>
Action 1.3.1	Développement de la mécanisation agricole à différents niveaux des maillons des filières de production végétale	863.738	0	0	0	2.591.214	3.454.952
Action 1.3.2	Mécanisation et modernisation des exploitations d'élevage et promotion de la traction animale	0	128.000	0	0	300.000	428.000
Action 1.3.3	Modernisation et mécanisation des équipements et matériels appropriés de pêche et d'aquaculture	0	0	100.000	0	300.000	400.000
Action 1.3.4	Modernisation et mécanisation des équipements et matériels de production forestière	0	0	0	100.000	300.000	400.000
Composante 1.4.	Promotion des aménagements hydro-agricoles, pastoraux, halieutiques, forestiers et fauniques et des infrastructures de désenclavement	<b>1.449.540</b>	<b>490.272</b>	<b>406.000</b>	<b>280.000</b>	<b>665.176</b>	<b>3.290.988</b>
Action 1.4.1	Développement et gestion durable des aménagements et infrastructures dans le sous-secteur de l'agriculture (infrastructures de mobilisation des eaux de surface, aménagement des plaines et bas-fonds, irrigation de proximité, grands périmètres irrigués)	1.449.540	0	0	0	161.060	1.610.600
Action 1.4.2	Développement et gestion durable des aménagements et infrastructures dans le sous-secteur élevage (hydraulique et aménagements pastoraux, complexes avicoles etc.)	0	490.272	0	0	210.116	700.388
Action 1.4.3	Développement et gestion durable des aménagements et infrastructures dans le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture (port de pêche, flotte nationale de pêche industrielle, valorisation des retenues d'eau, des mares et des barrages, aménagement d'étangs piscicoles)	0	0	406.000	0	174.000	580.000
Action 1.4.4	Développement et gestion durable des aménagements et infrastructures dans le sous-secteur des productions forestières et fauniques (aménagement des aires protégées et forêts classées et communautaires, infrastructures de récolte, layons de débardage, pistes et moyens de transport, aires de dépôt...)	0	0	0	280.000	120.000	400.000
Composante 1.5.	Développement des innovations technologiques et amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux résultats de la recherche	<b>443.380</b>	<b>114.316</b>	<b>140.000</b>	<b>100.000</b>	<b>12.500</b>	<b>810.196</b>
Action 1.5.1	Mise en œuvre du Plan Stratégique de la Recherche Agricole et développement de la recherche dans les sous-secteurs de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture et des productions forestières et fauniques	205.880	75.000	100.000	50.000	0	430.880



*Une Guinée Agricole émergente*

Action 1.5.2	Appui conseil et renforcement des capacités techniques des producteurs des différentes filières végétales (respect du calendrier cultural, amélioration des itinéraires techniques etc.) et des capacités de gestion des exploitations agricoles	237.500	0	0	0	12.500	250.000
Action 1.5.3	Appui conseil et renforcement des capacités techniques de production des éleveurs des différents systèmes de production animale et des capacités de gestion des exploitations d'élevage	0	39.316	0	0	0	39.316
Action 1.5.4	Appui conseil et renforcement des capacités techniques des pêcheurs et pisciculteurs pour une gestion durable des ressources halieutiques et des capacités de gestion des exploitations	0	0	40.000	0	0	40.000
Action 1.5.5	Appui conseil et renforcement des capacités techniques des professionnels des produits forestiers ligneux, non ligneux et fauniques pour l'adoption généralisée des bonnes pratiques d'exploitation forestière et faunique et des capacités de gestion des exploitations	0	0	0	50.000	0	50.000
<b>PROGRAMME 2</b>	<b>Amélioration de l'accès aux marchés porteurs et de la structuration des chaînes de valeurs des principales filières Agricoles</b>	<b>1.256.200</b>	<b>255.356</b>	<b>165.700</b>	<b>159.400</b>	<b>511.941</b>	<b>2.348.597</b>
Composante 2.1.	Amélioration de la connaissance des marchés porteurs par le renforcement et la mise en place de systèmes d'informations sur les marchés (SIM)	<b>16.000</b>	<b>14.422</b>	<b>5.000</b>	<b>8.000</b>	<b>0</b>	<b>43.422</b>
Action 2.1.1	Renforcement des capacités opérationnelles du SIPAG (Système d'information sur les marchés agricoles)	16.000	0	0	0	0	16.000
Action 2.1.2	Renforcement des capacités opérationnelles du SIM-Bétail	0	14.422	0	0	0	14.422
Action 2.1.3	Mise en place du SIM-Pêche Aquaculture	0	0	5.000	0	0	5.000
Action 2.1.4	Mise en place du SIM-Produits forestiers ligneux et non ligneux	0	0	0	8.000	0	8.000
Composante 2.2.	Développement d'infrastructures adéquates pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché des productions Agricoles	<b>1.208.800</b>	<b>167.879</b>	<b>120.000</b>	<b>125.000</b>	<b>492.879</b>	<b>2.114.558</b>
Action 2.2.1	Construction et réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation/distribution des productions agricoles	168.000	0	0	0	72.000	240.000
Action 2.2.2	Construction et/ou réhabilitation des infrastructures d'abattage, de conservation, de transformation, de commercialisation et de contrôle de qualité des produits animaux et d'origine animale	0	167.879	0	0	167.879	335.758
Action 2.2.3	Construction et/ou réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des produits	0	0	120.000	0	120.000	240.000



*Une Guinée Agricole émergente*

	halieutiques (quais de débarquement, complexes frigorifiques, aires de transformation, marchés à poisson etc.)						
Action 2.2.4	Construction et/ou réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des produits forestiers ligneux et non ligneux	0	0	0	125.000	125.000	250.000
Action 2.2.5	Construction de plateformes intégrées d'échanges dans les régions frontalières	4.000	0	0	0		4.000
Action 2.2.6	Réalisation et entretien des infrastructures de désenclavement (pistes rurales, ouvrages de franchissement etc.)	1.036.800	0	0	0	8.000	1.044.800
Composante 2.3.	Renforcement de la structuration des différents segments des chaînes de valeurs des principales filières Agricoles	<b>18.400</b>	<b>63.055</b>	<b>9.200</b>	<b>14.400</b>	<b>19.062</b>	<b>124.117</b>
Action 2.3.1	Structuration des Segments approvisionnement, production, transformation, commercialisation et consommation (statut, organisation professionnelle, capacités managériales, marketing et stratégies commerciales, négociation...) des CdV des produits agricoles	14.400	0	0	0	1.600	16.000
Action 2.3.2	Structuration des Segments approvisionnement, production, transformation, commercialisation et consommation (statut, organisation professionnelle, capacités managériales, marketing et stratégies commerciales, négociation...) des CdV des produits animaux	0	59.055	0	0	6.562	65.617
Action 2.3.3	Structuration des Segments approvisionnement en intrants, production, transformation, commercialisation et consommation (statut, organisation professionnelle, capacités managériales, marketing et stratégies commerciales, négociation...) des CdV des produits halieutiques	0	0	7.200	0	800	8.000
Action 2.3.4	Structuration des Segments approvisionnement, production, transformation, commercialisation et consommation (statut, organisation professionnelle, capacités managériales, marketing et stratégies commerciales, négociation...) des CdV des produits forestiers	0	0	0	14.400	1.600	16.000
Action 2.3.5	Renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs pour le renforcement des filières régionales, nationales et l'émergence des interprofessions (intégration entre les segments et développement de tables filières)	4.000	4.000	2.000	0	8.500	18.500
Composante 2.4.	Amélioration du cadre institutionnel et réglementaire pour la valorisation des produits Agricoles guinéens	<b>13.000</b>	<b>10.000</b>	<b>31.500</b>	<b>12.000</b>	<b>0</b>	<b>66.500</b>



*Une Guinée Agricole émergente*

Action 2.4.1	Promotion du processus de certification et de labellisation des produits Agricoles guinéens (signes distinctifs de qualité) et renforcement du processus de certification des forêts et du bois	4.000	1.000	500	8.000	0	13.500
Action 2.4.2	Renforcement de la législation, des contrôles des normes phytosanitaires des végétaux et des produits végétaux	8.000	0	0	0	0	8.000
Action 2.4.3	Renforcement de la législation et des contrôles des normes sanitaires des établissements de production, de traitement, de transformation et de conservation des produits animaux	0	8.000	0	0	0	8.000
Action 2.4.4	Renforcement de la législation, des contrôles des normes sanitaires des établissements de production et de transformation des produits halieutiques	0	0	30.000	0	0	30.000
Action 2.4.5	Renforcement de la législation, des contrôles des normes sanitaires des établissements de production et de transformation des PFNL et fauniques	0	0	0	4.000	0	4.000
Action 2.4.6	Renforcement du cadre législatif et réglementaire favorable à la mise en place et au développement des contrats PPP	1.000	1.000	1.000		0	3.000
<b>PROGRAMME 3</b>	<b>Renforcement de la résilience du secteur Agricole et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables</b>	<b>271.800</b>	<b>84.905</b>	<b>374.200</b>	<b>1.663.200</b>	<b>10.000</b>	<b>2.404.105</b>
<b>Composante 3.1.</b>	<b>Régénération, restauration et gestion durable des ressources naturelles</b>	<b>122.400</b>	<b>43.105</b>	<b>350.000</b>	<b>800.000</b>	<b>10.000</b>	<b>1.325.505</b>
Action 3.1.1	Promotion des mesures de Gestion Durable des Terres et prise en compte de la GDT dans les processus de planification et de mise en œuvre des actions du secteur agricole	120.000	0	0	0	0	120.000
Action 3.1.2	Amélioration de la gestion durable des espaces pastoraux (notamment la gestion des conflits agriculteurs éleveurs)	0	43.105	0	0	0	43.105
Action 3.1.3	Renforcement de la gestion durable des ressources halieutiques (y compris la promotion des pratiques de gestion durable et le renforcement des capacités de surveillance)	0	0	350.000	0	0	350.000
Action 3.1.4	Gestion durable des ressources forestières et fauniques et gestion de la biodiversité (y compris la surveillance des ressources forestières et fauniques)	0	0	0	800.000	10.000	810.000
Action 3.1.5	Amélioration de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)	2.400	0	0	0	0	2.400
<b>Composante 3.2.</b>	<b>Promotion du Développement Durable et Adaptation au Changement Climatique</b>	<b>27.000</b>	<b>5.000</b>	<b>5.000</b>	<b>390.000</b>	<b>0</b>	<b>427.000</b>
Action 3.2.1	Intégration des questions environnementales dans les référentiels de planification publics et privé	0	0	0	10.000	0	10.000
Action 3.2.2	Plaidoyer et mobilisation de la finance climat	15.000	5.000	5.000	20.000	0	45.000
Action 3.2.3	Veille environnementale	0	0	0	10.000	0	10.000



*Une Guinée Agricole émergente*

Action 3.2.4	Promotion des pratiques d'adaptation aux changements climatiques et d'Agriculture intelligente face au climat	12.000	0	0	300.000	0	312.000
Action 3.2.5	Promotion de l'éducation environnementale	0	0	0	50.000	0	50.000
Composante 3.3.	Renforcement de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<b>90.400</b>	<b>18.400</b>	<b>16.800</b>	<b>369.200</b>	<b>0</b>	<b>494.800</b>
Action 3.3.1	Contribution à la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (CNSAN) et opérationnalisation du système d'information et d'alerte précoce	40.000	8.000	8.000	4.000	0	60.000
Action 3.3.2	Gestion des stocks de sécurité alimentaire et contribution à la conception et à la mise en œuvre des plans de contingence et des plans nationaux de réponse (PNR)	40.000	0	0	0	0	40.000
Action 3.3.3	Favoriser l'adoption des bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles par l'éducation nutritionnelle	8.000	8.000	8.000	4.000	0	28.000
Action 3.3.4	Renforcement de la production et de la promotion de spéculations riches en nutriments (y compris la biofortification)	1.600	1.600	0	400	0	3.600
Action 3.3.5	Amélioration du cadre de vie (hygiène et assainissement)	0	0	0	360.000	0	360.000
Action 3.3.6	Prise en compte des actions de lutte contre la malnutrition dans les processus de planification et de mise en œuvre des actions du secteur Agricole	800	800	800	800	0	3.200
Composante 3.4.	Instauration d'un système de protection sociale dans le secteur Agricole	<b>32.000</b>	<b>18.400</b>	<b>2.400</b>	<b>104.000</b>	<b>0</b>	<b>156.800</b>
Action 3.4.1	Promotion des filets sociaux productifs de sécurité au profit des personnes vulnérables (y compris les activités génératrices de revenus)	4.000	400	400	0	0	4.800
Action 3.4.2	Développement des assurances Agricoles	4.000	2.000	2.000	4.000	0	12.000
Action 3.4.3	Développement d'un fonds de calamités	24.000	16.000	0	100.000	0	140.000
PROGRAMME 4	Développement du capital humain et promotion des jeunes et des femmes dans le secteur Agricole	<b>120.000</b>	<b>104.316</b>	<b>102.000</b>	<b>95.250</b>	<b>0</b>	<b>421.566</b>
Composante 4.1.	Formation professionnelle et professionnalisation des exploitations Agricoles de type familial	<b>40.000</b>	<b>64.316</b>	<b>98.000</b>	<b>91.250</b>	<b>0</b>	<b>293.566</b>
Action 4.1.1	Amélioration et renforcement des dispositifs de formation Agricole	16.000	5.000	10.000	10.000	0	41.000
Action 4.1.2	Amélioration et renforcement du dispositif de formation en élevage et en médecine vétérinaire (appui au CFEL de Labé, aux centres d'appui à l'élevage et aux instituts supérieurs)	0	20.000	0	0	0	20.000
Action 4.1.3	Amélioration et renforcement du dispositif de formation dans le sous-secteur EEF (création de l'Ecole Nationale des conservateurs de la nature, réhabilitation du centre de formation Niokolo-Badiar)	0	0	0	73.250	0	73.250



*Une Guinée Agricole émergente*

Action 4.1.4	Mise en place d'un Centre de formation piscicole et d'un Centre de formation des pêcheurs artisans professionnels	0	0	80.000	0	0	80.000
Action 4.1.5	Professionnalisation des Exploitations Agricoles Familiales (EAF) et appui aux OP et OIP	24.000	39.316	8.000	8.000	0	79.316
Composante 4.2.	Promotion de l'employabilité des jeunes et des femmes dans le secteur Agricole et autonomisation des femmes rurales	<b>80.000</b>	<b>40.000</b>	<b>4.000</b>	<b>4.000</b>	<b>0</b>	<b>128.000</b>
Action 4.2.1	Renforcement des structures d'appui à l'entrepreneuriat Agricole des jeunes	20.000	10.000	1.600	1.600	0	33.200
Action 4.2.2	Renforcement des structures d'appui à l'entrepreneuriat Agricole des femmes rurales	20.000	10.000	1.600	1.600	0	33.200
Action 4.2.3	Amélioration de l'accès des femmes aux ressources et aux connaissances	20.000	10.000	400	400	0	30.800
Action 4.2.4	Renforcement des capacités d'action des jeunes et femmes rurales	20.000	10.000	400	400	0	30.800
PROGRAMME 5	Amélioration de la gouvernance et soutien au secteur Agricole	<b>2.040.000</b>	<b>375.090</b>	<b>317.800</b>	<b>791.800</b>	<b>0</b>	<b>3.524.690</b>
Composante 5.1.	Gestion des ressources humaines, financières et matérielles des ministères sous-sectoriels au niveau central et déconcentré	<b>1.800.000</b>	<b>280.000</b>	<b>280.000</b>	<b>720.000</b>	<b>0</b>	<b>3.080.000</b>
Action 5.1.1	Fonctionnement institutionnel du MA	1.800.000	0	0	0	0	1.800.000
Action 5.1.2	Fonctionnement institutionnel du MEPA	0	280.000	0	0	0	280.000
Action 5.1.3	Fonctionnement institutionnel du MPAEM	0	0	280.000	0	0	280.000
Action 5.1.4	Fonctionnement institutionnel du MEEF	0	0	0	720.000	0	720.000
Composante 5.2.	Pilotage et gouvernance du secteur Agricole	<b>132.000</b>	<b>42.090</b>	<b>17.800</b>	<b>21.800</b>	<b>0</b>	<b>213.690</b>
Action 5.2.1	Appui au dispositif national de statistiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques	100.000	28.290	4.000	8.000	0	140.290
Action 5.2.2	Communication et information sur le secteur Agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (gestion des connaissances, TIC etc.)	4.000	4.000	4.000	4.000	0	16.000
Action 5.2.3	Renforcement des dispositifs de suivi et évaluation des sous-secteurs	16.000	8.000	8.000	8.000	0	40.000
Action 5.2.4	Renforcement de la gestion, de la coordination et du suivi-évaluation du secteur Agricole	8.000	800	800	800	0	10.400
Action 5.2.5	Mise en œuvre de la LOA et renforcement/harmonisation des législations sous-sectorielles	4.000	1.000	1.000	1.000	0	7.000
Composante 5.3.	Promotion de la sécurité foncière	<b>55.000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>55.000</b>
Action 5.3.1	Mise en œuvre de la feuille de route du foncier rural et développement des outils de sécurisation foncière	25.000	0	0	0	0	25.000
Action 5.3.2	Mise en œuvre de la Loi Foncière rurale	30.000	0	0	0	0	30.000



Une Guinée Agricole émergente

Composante 5.4.	Développement de mécanismes de financement Agricole	53.000	53.000	20.000	50.000	0	176.000
Action 5.4.1	Mise en place du Fonds de Développement Agricole	3.000	0	0	0	0	3.000
Action 5.4.2	Opérationnalisation du Fonds de Développement Agricole et du Fonds d'Appui au secteur privé de la Pêche et de l'Aquaculture (FASPA)	50.000	0	20.000	0	0	70.000
Action 5.4.3	Mise en place du Fonds de Développement de l'Elevage	0	3.000	0	0	0	3.000
Action 5.4.4	Opérationnalisation du Fonds de Développement de l'Elevage	0	50.000	0	0	0	50.000
Action 5.4.5	Opérationnalisation du Fonds Forestier National et du Fonds de sauvegarde pour l'Environnement	0	0	0	50.000	0	50.000
COUT TOTAL DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PNDA ENTRE 2018 - 2025 (A COUTS CONSTANTS)		MA	MEPA	MPAEM	MEEF	PRIVES	TOTAL PNIASAN
		12.836.837	1.863.838	1.875.700	3.670.650	12.976.592	33.223.617
		38,6%	5,6%	5,6%	11,0%	39,1%	100,0%

COUT TOTAL DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PNDA ENTRE 2018 – 2025 AVEC UNE INFLATION ANNUELLE DE 2,5%

Programme	Global PNIASAN	MA	MEPA	MPAEM	MEEF	Privés
Productivité	26.776.871	9.987.461	1.140.421	999.626	1.048.927	13.600.436
Accès au marché	2.559.753	1.369.976	278.670	178.898	173.897	558.312
Résilience et SAN	2.625.317	296.810	92.717	408.632	1.816.238	10.920
Capital humain	460.356	131.042	113.915	111.385	104.014	0
Gouvernance	3.847.909	2.225.661	410.241	347.679	864.327	0
<b>Total</b>	<b>36.270.206</b>	<b>14.010.949</b>	<b>2.035.964</b>	<b>2.046.220</b>	<b>4.007.404</b>	<b>14.169.669</b>
Proportion	100%	38,6%	5,6%	5,6%	11,0%	39,1%